



Sénégal

Dynamique du secteur agro-alimentaire : diagnostic et opportunités d'affaires

Janvier 2019

Cette étude a été menée par Business France, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Elle a été réalisée par Anne BERNARD, chargée d'études internationales senior au Département AGROTECH, à la suite d'une mission de 3 semaines au Sénégal en octobre/novembre 2018.

Ont contribué à cette étude :

- Stéphanie LEO, Responsable Pôle Etudes AGROTECH
- Souadou GUINDO, Conseillère export AGROTECH - Business France Dakar

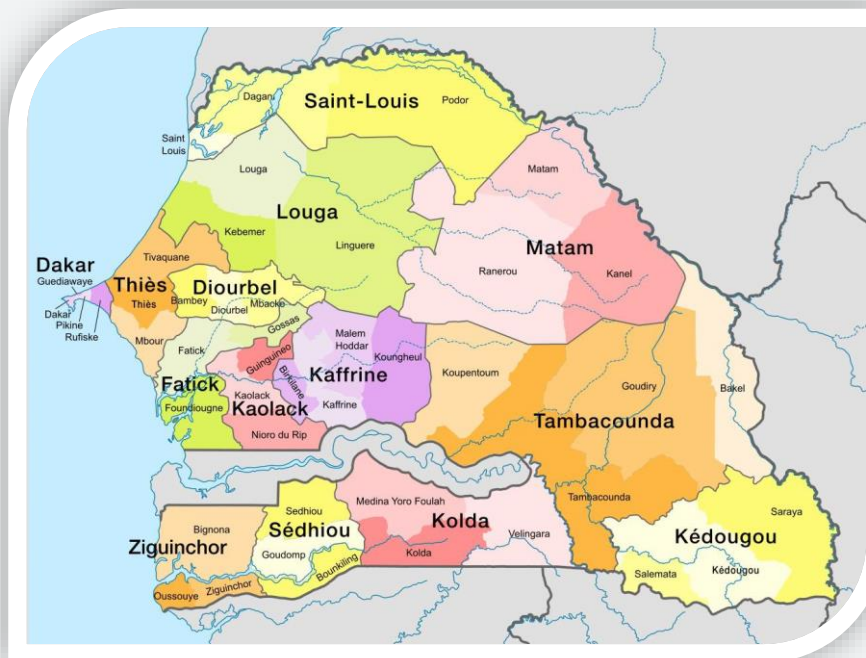
La source d'une image ou information non précisée est par défaut *Business France 2018*.

Pour tout renseignement relatif à cette étude, s'adresser à :

Anne BERNARD

Tél. : 04 96 17 25 11

E-mail : anne.bernard@businessfrance.fr



- ▶ Dates de l'enquête terrain : du 8 au 20 octobre et 29 au 3 novembre 2018
- ▶ Déplacements internes : Dakar et région, Niayes, Saint-Louis et région du fleuve Sénégal, Casamance (Ziguinchor et Kolda)
- ▶ Nombre d'opérateurs rencontrés : plus de 70
- ▶ Typologie des interlocuteurs : institutionnels, fédérations professionnelles, experts, agriculteurs et éleveurs, coopératives, industriels, négociants en intrants et équipements, importateurs distributeurs en matières premières, ingrédients et produits de consommation, agents d'entreprises françaises sur zone, GMS, restaurateurs, Français du Sénégal, ONG.
- ▶ Ressources documentaires variées

Statistiques : GTA, OMC, FMI, Ministères sénégalais et agence des statistiques ANSD, Banque Mondiale, douanes du Sénégal, Fédérations professionnelles

Informations marché : Fiches marché Business France, Guides des Affaires Business France, webinars, « Où Exporter » et autres publications Business France, Coface

Informations générales : France Diplomatie, Service Economique de l'Ambassade de France, CIAN, BAfD, presse française, locale et internationale (Jeune Afrique, ...), etc.

Sénégal : environnement des affaires et échanges commerciaux	7
Synthèse diagnostic et opportunités	21
Synthèse réglementaire	41
Envergure agricole - opportunités intrants équipements	45
1.1 Productions végétales	46
1.1.1 Agriculture et élevage ~ 17% PIB	50
1.1.2 Hormis l'extrême sud, Sénégal en zone Sahel	54
1.1.3 Terres arables inégalement réparties	55
1.1.4 Terres agricoles en large part fragilisées	60
1.1.5 Riz, arachide et maïs au 1 ^{er} rang des productions agricoles	61
1.1.6 Riziculture priorité des Pouvoirs Publics	65
1.1.7 Potentiel arachide et maïs	68
1.1.8 Filière sucre sous monopole de la CSS	69
1.1.9 Poids prépondérant de l'horticulture fruitière et légumière	70
1.1.10 Machinisme agricole contrasté	89

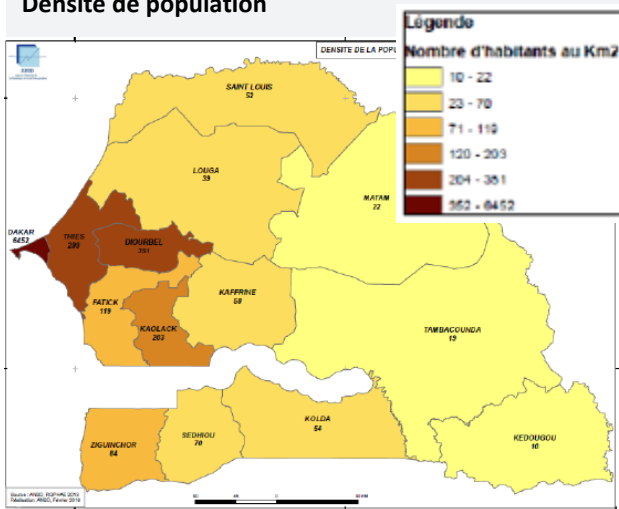
1.2 Productions animales.....	98
1.2.1 Elevage globalement déficient.....	101
1.2.2 Elevage bovin, viande et lait	105
1.2.3 Défi de l'aviculture : construire sa compétitivité.....	109
1.2.4 Ressources halieutiques à préserver.....	113
1.2.5 Focus alimentation animale.....	119
2. Envergure agroindustrielle – opportunités intrants et équipements.....	121
2.1 Dynamique agroindustrielle.....	122
2.1.1 Synthèse IAA.....	124
2.1.2 Meunerie en situation de surcapacité.....	126
2.1.3 Secteur de la boulangerie très hétérogène	130
2.1.3 Industrie de reconstitution laitière.....	134
2.2 Marché d'ingrédients.....	138
3. Opportunités offertes par le marché des produits de consommation	146
3.1 Distribution alimentaire moderne oligopolistique.....	147
3.2 De bonnes perspectives en hôtellerie restauration	150
3.2.1 Potentiel touristique sous-exploité.....	151
3.2.2 Une agence de développement touristique créée en 2014.....	153
3.2.3 Débouchés encore relativement limités.....	154

3.3 Marché des produits transformés et gourmet.....	156
3.3.1 Synthèse des importations de produits laitiers.....	159
3.3.2 Marché import viandes de faible envergure.....	164
3.3.3 Marché porteur en oignon, carotte et pomme de terre.....	171
3.3.4 Afrique du sud en force sur le marché de la pomme.....	177
3.3.5 Marché des vins, marginal mais porteur.....	183

Environnement des affaires et échanges commerciaux



Densité de population



Source : ANSD 2018

Pour réf. : Dakar 6450 hab./km², Thiès 300 hab./km²

Population

15,7 M habitants, Banque Mondiale 2017 ; croissance démographique : +3%
Dakar : 3,6 M hab.
Espérance de vie : 64,8 ans
Population rurale ~ 54 %
Dakar ¼ population totale
45% de la population a moins de 14 ans
Indice de Développement Humain (IDH) 2018 : 164^{ème} sur 189, derrière le Nigéria, l'Ouganda et le Bénin ; devant la Côte d'Ivoire.
Taux de pauvreté : officiellement de 46,7% (2016)

PIB

PIB : 16,4 milliards USD en 2017
Rythme de croissance 2017 : +6,8%
Répartition PIB 2016 (SE)
 -Agriculture ~ 17,2 %
 -Industrie ~ 23,7 %
 -Services ~ 59 %

Environnement des affaires

Indice de perception de la corruption 2017 de Transparency International : Sénégal au 66^{ème} rang mondial sur 180 avec note 45/100 (Burkina au 74^{ème} rang, Ghana au 81^{ème}, Côte d'Ivoire au 103^{ème}).

Partenaires commerciaux

Principaux clients tous produits : Mali (14%), Suisse (12%), Inde (6%), Côte d'Ivoire (5%), EAU (5%), GTA 2017, données douanières sénégalaises ; **Total export 2,3 milliards EUR en 2017**
 " Agro-alimentaire (total export 863 M EUR en 2017) : Côte d'Ivoire (12%), Chine (11%), Espagne (8%), Mali (8%), Italie (6%)
Principaux fournisseurs, tous produits : France (16%), Chine (10%), Nigéria (9%), Inde (7%), Pays-Bas (5%) (GTA 2017, douanes sénégalaises ; **total import : 5,4 milliards EUR en 2017**)
 " Agro-alimentaire (total import 1,3 milliard EUR en 2017) : France (14%), Inde (12%), Brésil (8%), Thaïlande (7%), Argentine (6%).

Monnaie

F CFA d'Afrique de l'ouest (XOF) 1 EUR ~ 656 XOF

Système politique :

République parlementaire, régime semi-présidentiel

Président : Macky Sall

Fête nationale : 4 avril (indépendance de 1960)

Futures élections présidentielles en 2019 (1^{er} tour en février 2019)

Population :

~ 15,7 M hab.

Densité : 80 hab. /km²

Croissance démographique ~3%

Indice de fécondité : 4,7 enfants/femme (2016)

Capitale :

Agglomération Dakar ~3,6 M hab. ~23% population totale

Pour réf. Thiès 2^{ème} ville du pays : 2 M hab.

Territoire :

Le Sénégal compte 14 régions.

La décentralisation est un phénomène relativement ancien au Sénégal.

Cultures et religions :

La culture sénégalaise est fortement imprégnée de croyances et religions.

94% des Sénégalais sont musulmans

Les chrétiens, principalement catholiques, représentent 5% environ de la population.

Macky Sall,
4^{ème} Président
du pays



Langues :

Français et Wolof, devenu langue officielle en 2016

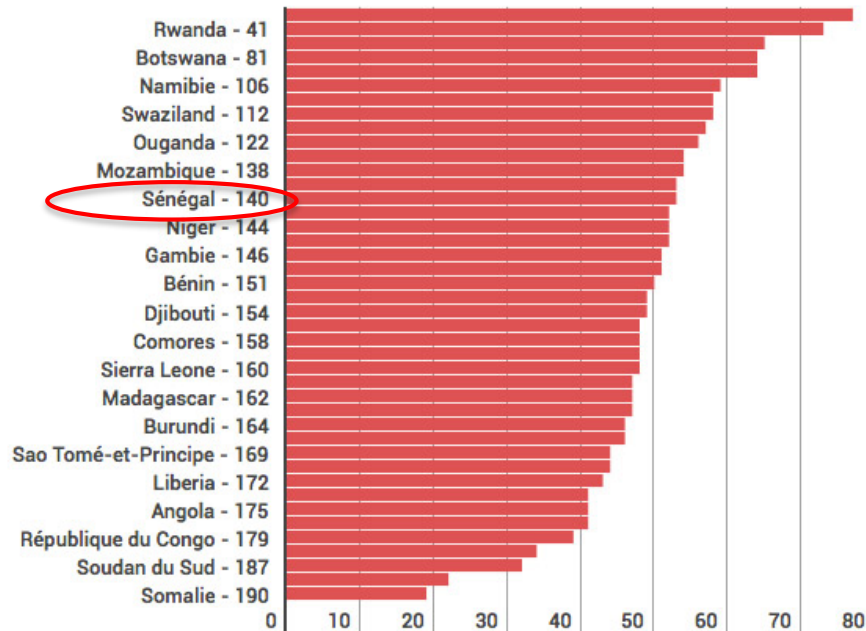
Une quarantaine d'idiomes, la plupart appartiennent à la familles des langues nigéro-congolaises.

« Doing Business 2018 » sur 190 pays
Classement du Sénégal : 140^{ème}

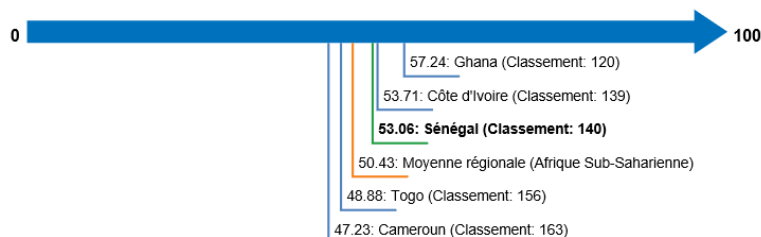
Top 10 africain « Doing Business 2018 »

1	Maurice 25 ^{ème}	6	RSA 82 ^{ème}
2	Rwanda 41 ^{ème}	7	Zambie 85 ^{ème}
3	Maroc 69 ^{ème}	8	Tunisie 88 ^{ème}
4	Kenya 80 ^{ème}	9	Seychelles 95 ^{ème}
5	Botswana 81 ^{ème}	10	Lesotho 104 ^{ème}

Doing Business 2018 : le climat des affaires en Afrique subsaharienne (en DTF - Distance de la frontière)



DB 2018 Distance de la Frontière (DDF)



Le score de la distance de la frontière permet de montrer la distance de chaque économie par rapport à une « frontière » qui représente la meilleure performance observée à travers l'ensemble des économies couvertes par le projet Doing Business depuis 2005. La distance de la frontière d'une économie est calculée sur une échelle de 0 à 100, où 0 représente la performance la plus basse et 100 représente la « frontière ». Les économies sont classées de 1 à 190 par rapport à la facilité d'y conduire des affaires.

LE SENEGAL A ADHERE AUX ORGANISATIONS SUIVANTES :

Membre **OMC** depuis 1995 (et GATT depuis 1963)

Membre fondateur de la **CEDEAO** et partie prenante de la Zone de libre échange **UEMOA**

De par son **statut de PMA**, le Sénégal bénéficie du SPG « Tout sauf les armes » qui lui octroie un accès au marché européen pour toutes ses exportations vers l'UE sans droit ni quota.

En outre, Accord de partenariat Economique avec l'UE signé en 2016 (APE pas encore en vigueur compte tenu du refus du Nigéria d'y adhérer)

Membre de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLEC) depuis 2018

Par ailleurs membre de l'Union Africaine (UA), de la Communauté des États Sahélo-sahariens (CES), du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), du Comité d'Orientation des chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que de l'Organisation de la Conférence Islamique.

COFACE

en date de janvier 2018

Note @rating pays : B

Note environnement des affaires : B

Points forts

- « Dynamisme économique lié à la mise en œuvre de grands projets d'investissement »
- « Soutien des bailleurs de fonds dans le cadre du Plan Sénégal Emergent »
- « Progrès en termes de climat des affaires et de gouvernance »
- « Stabilité politique »
- « Importantes réserves de pétrole et gaz »

Points faibles

- « Croissance et exportations soumises aux aléas climatiques et à l'évolution du cours des produits de base »
- « Insuffisance des infrastructures (énergie, transports) »
- « Faible niveau de richesse par habitant, chômage et disparités régionales »

Position stratégique du Sénégal

USA

Fret maritime : 7 j

Fret maritime : 6 j

UE

Fret routier : 3 j

Tanger -
Maroc

Mauritanie

Mali

(présence des Entrepôts du
Sénégal à Bamako - ENSEMA)

Burkina Faso

G. Bissao

Guinée

S. Leone

Libéria

**Sénégal plate-forme
d'exportation et de
réexportation vers les
pays de l'hinterland**

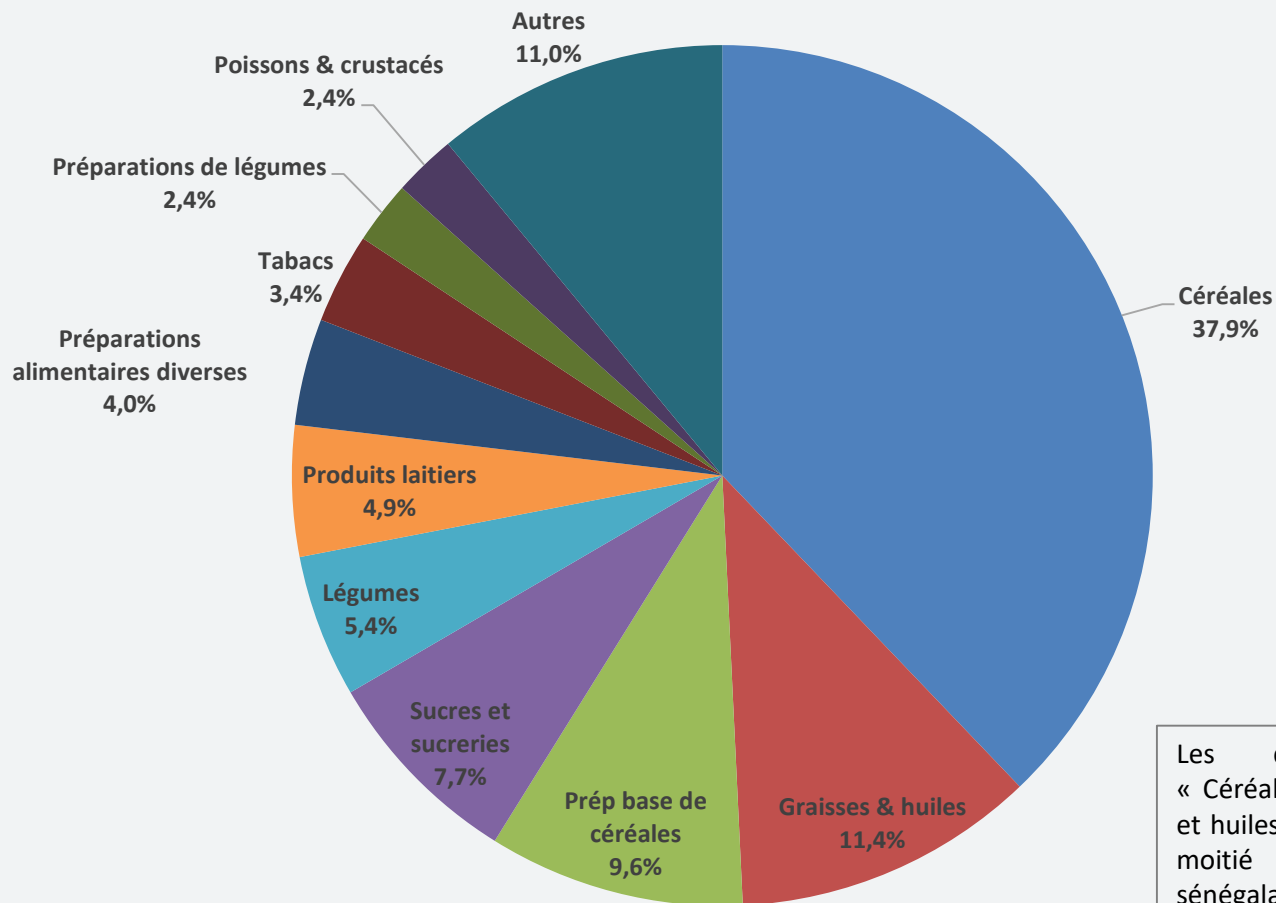
2 pays cibles majeurs :

- Le Mali
- Le Burkina

**Pays côtiers du golfe de
Guinée en position similaire :
porte d'entrée permettant
d'accéder aux pays enclavés**

Un marché d'importations agroalimentaires de 1,3 Mrd EUR

Importations sénégalaises de produits agroalimentaires :
1,3 milliard EUR en 2017 (+ 17% par rapport à 2016)



Les deux chapitres « Céréales » et « graisses et huiles » représentent la moitié des importations sénégalaises en valeur.

Source : BF selon données GTA

Premier poste à l'import en valeur : céréales avec près de 40%

Source : douanes Sénégal

1^{er} poste à l'importation : céréales - 502 M € en 2017 (SH 10)

- ➔ Inde : 146 M € (riz)
- ➔ Thaïlande : 91 M € (riz)
- ➔ Argentine : 66 M € (maïs, blé)
- ➔ Russie : 55 M € (blé)

2^{ème} poste : graisses et huiles (SH 15) - 151 M EUR en 2017

- ➔ Ghana : 44 M EUR
- ➔ Malaisie : 23 M EUR
- ➔ France : 13 M €

3^{ème} poste : prép. à base céréales (SH 19) - 128 M EUR en 2017

- ➔ Pologne : 33 M € (extr. malt)
- ➔ Iran : 22 M € (")
- ➔ France : 18 M € (")

4^{ème} poste : sucre et sucreries (SH 17) - 103 M EUR en 2017

- ➔ Brésil : 46 M €
- ➔ France : 12 M €
- ➔ Maroc : 11 M €

5^{ème} poste : légumes et tub. (SH 07) - 71 M EUR en 2017

- ➔ Pays-Bas : 48 M €
- ➔ Chine : 6 M €
- ➔ France : 5 M €

6^{ème} poste : prod. lait. et œufs (SH 04) - 65 M EUR en 2017

- ➔ France : 28 M € (prod. lait)
- ➔ Brésil : 12 M € (œufs)
- ➔ N. Zélande : 4 M € (prod. lait)
- ➔ Ghana : 4 M € (prod. lait)

Source : douanes pays fournisseurs

Chapitre 10 selon les douanes des pays exportateurs : des divergences

Inde ~ 245 M € (son 9^{ème} marché)
Thaïlande ~ 101 M €
Argentine ~ 49 M €
Russie ~ 39 M €

Chapitre 15 : divergences

Ghana : 50 M €
Indonésie ~ 62 M €
Malaisie ~ 46 M €
France ~ 9 M €

Chapitre 19 : divergences

Irlande ~ 51 M €
Pologne ~ 55 M €
France ~ 20 M € et Pays-Bas ~ 20 M €

Chapitre 17 : données proches

Brésil ~ 61 M €
France ~ 9 M €
Maroc ~ 6 M €

Chapitre 07 : données proches

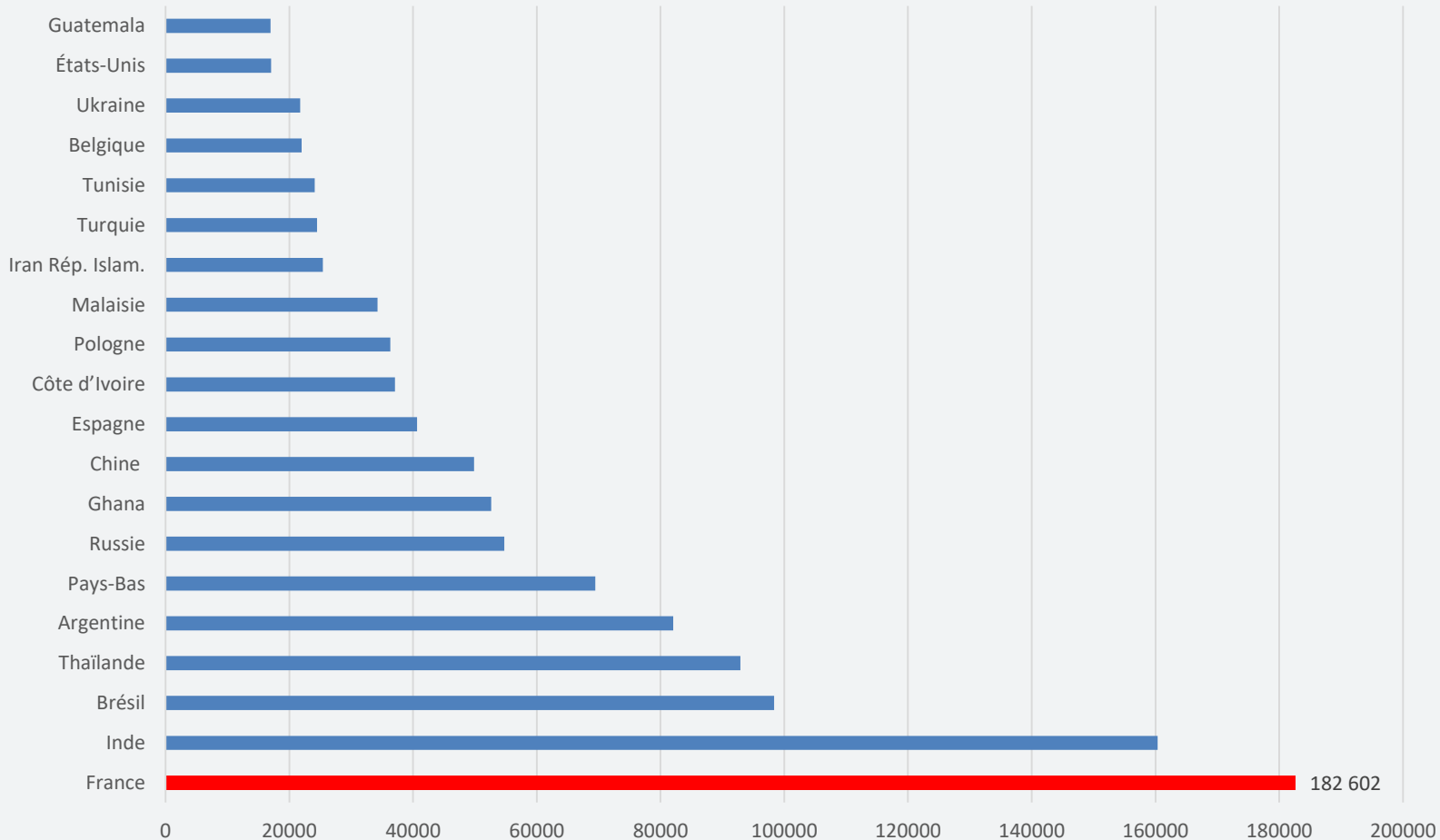
Pays-Bas ~ 57 M €
Chine ~ 17 M €
France ~ 5 M €

Chapitre 04 : données proches

France ~ 27 M €
Brésil ~ 10 M €
N. Zélande ~ 8 M €
Maroc ~ 7 M € (prod. lait. et œufs)
Ghana ~ 4 M €

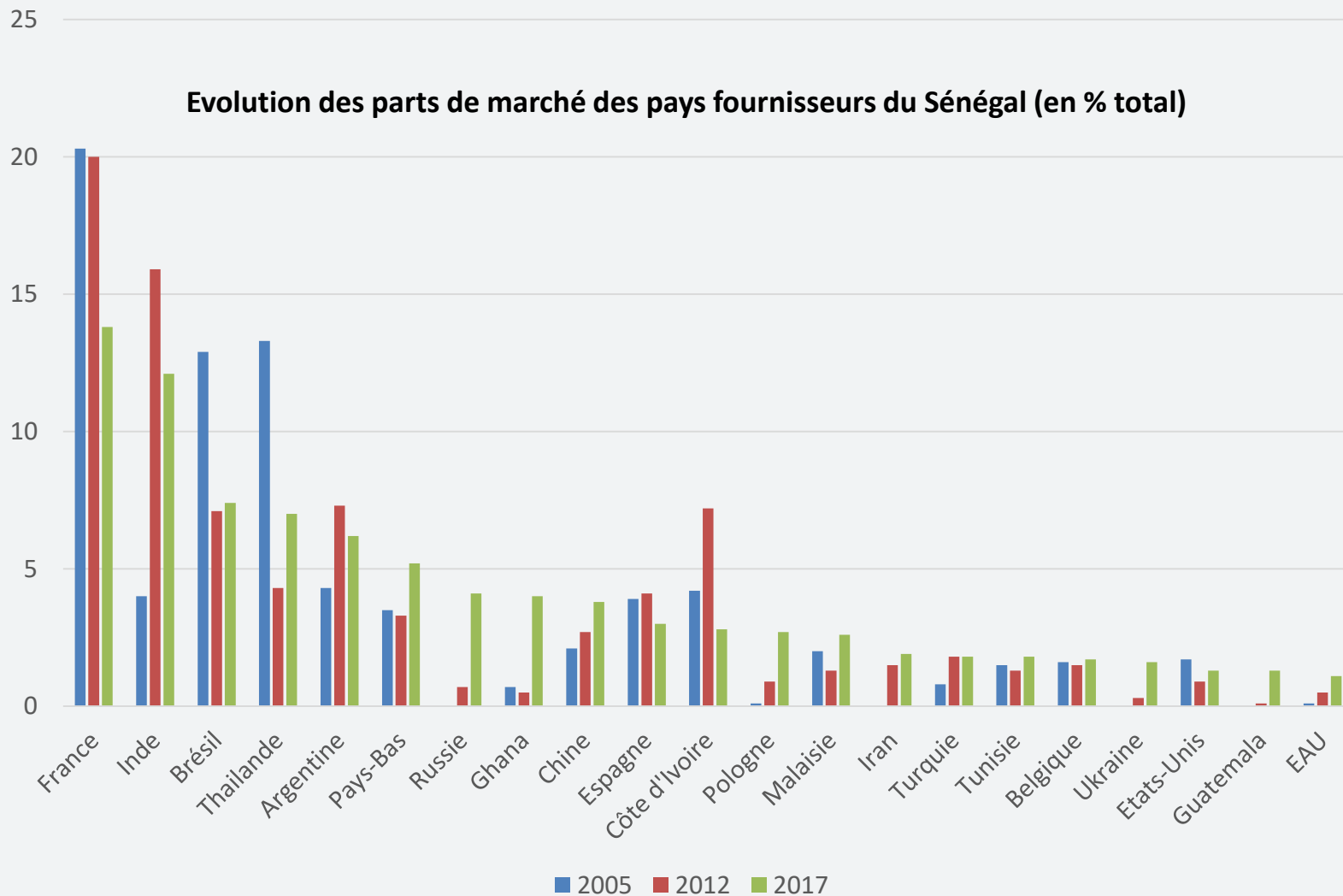
Importations du
Sénégal en 2017
(source GTA selon
douanes
sénégalaises)
Total
agroalimentaire
24 chapitres SH :
1,3 milliard EUR

Top 20 des fournisseurs de produits agroalimentaires du Sénégal en 2017 (Milliers EUR)



Source : Business France selon données GTA

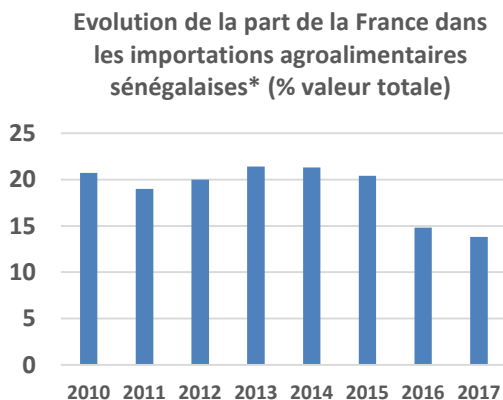
Evolution des parts de marché des pays fournisseurs du Sénégal (en % total)



Source : selon données GTA – Douanes sénégalaises

(*) érosion due en large part au poste « céréales »

La tendance à l'érosion de la part de la France dans les importations agroalimentaires sénégalaises est à nuancer



Contreperformances :

Poste primordial « céréales » avec perte de 13 points de part de marché de 2012 à 2017, face à la concurrence des fournisseurs de la mer Noire et des Etats-Unis

Poste « sucres » (SH 17) : perte de près de 20 points

Gains de parts de marché observés pour plusieurs classes majeures de produits à valeur ajoutée, telles que :

Poste « produits laitiers et œufs » (SH 04) : gain de 13 points

Poste « produits transformés de viandes et poissons » (SH 16) : gain de 16 points

Position maintenue ou en légère progression :

SH 19 : préparations à base de céréales

SH 07 : légumes et tubercules

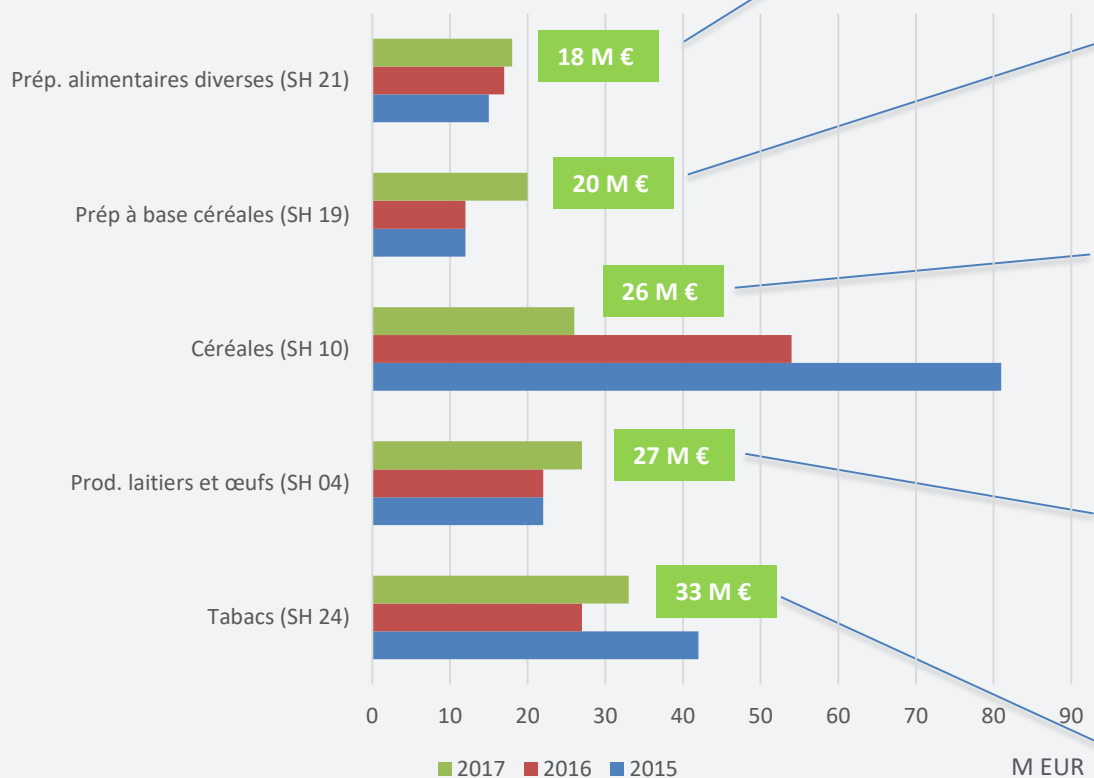
SH 20 : préparations de légumes

Source : selon données GTA – Douanes sénégalaises

La France exporte pour près de 190 M EUR de produits alimentaires à destination du Sénégal

Exportations françaises à destination du Sénégal
Total (24 premiers chapitres) : 188 M EUR en 2017
Selon douanes françaises

5 premiers postes selon douanes françaises



Selon douanes du Sénégal

(SH 21) France 2^{ème} fournisseur avec 10 M € sur total de 53 M € (19%)
 Derrière la Côte d'Ivoire au 1^{er} rang avec 24%
 Et devant l'Espagne au 3^{ème} rang avec 15%

(SH 19) France 3^{ème} fournisseur avec 18 M € sur total de 128 M € (14%)
 Pologne au 1^{er} rang avec 25%
 Iran au 2^{ème} rang avec 17%

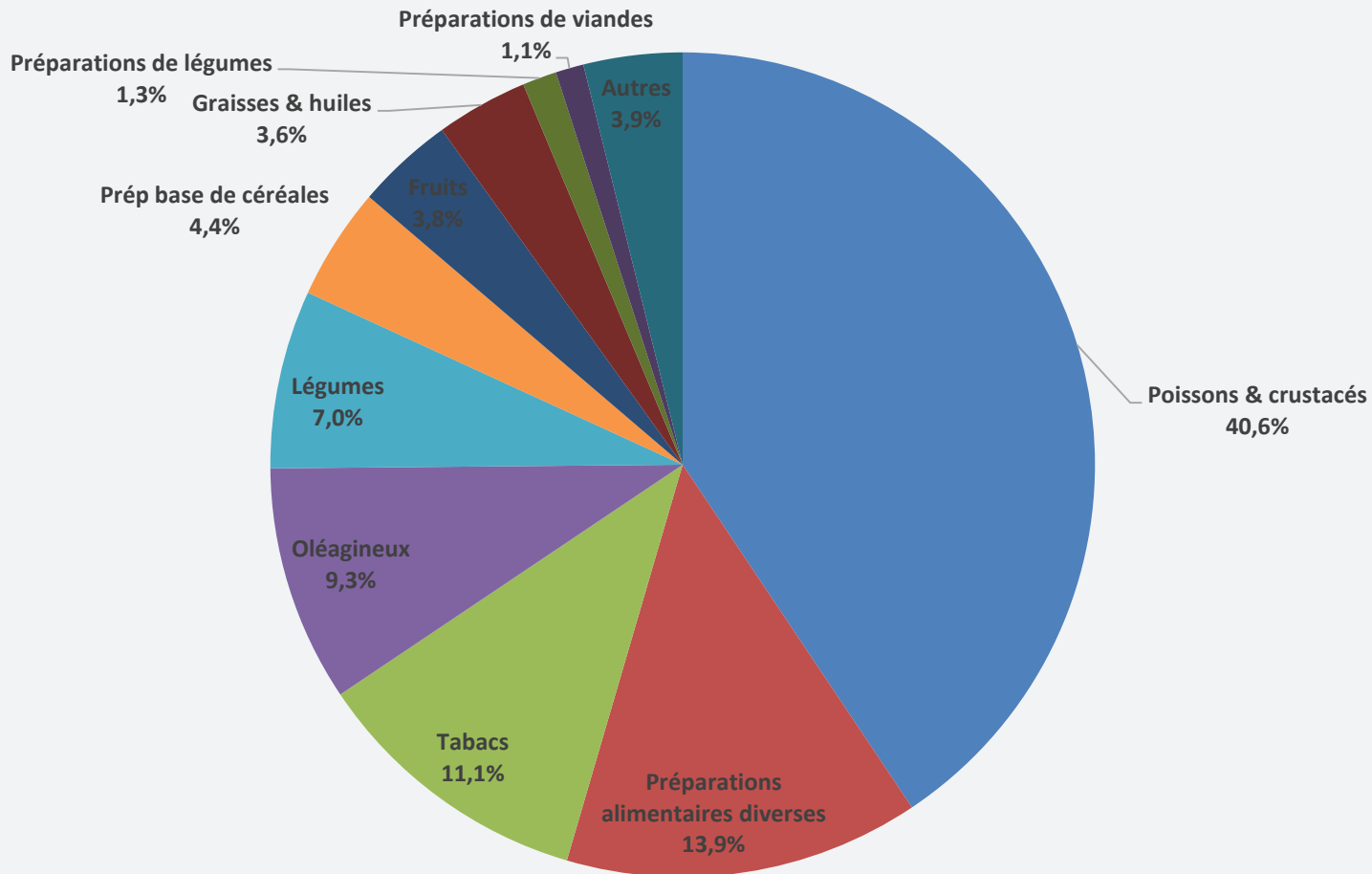
(SH 10) France au 6^{ème} rang des fournisseurs avec 33 M € sur total de 502 M € (7%)
 Thaïlande (18%) et Inde (29%)
 Argentine (13%), Russie (11%) et Brésil (7%)

(SH 04) France au 1^{er} rang des fournisseurs avec 28 M € sur total de 65 M € (43%)
 Brésil au 2^{ème} rang avec 18%
 N. Zélande au 3^{ème} rang avec 7%
 Ghana au 4^{ème} rang avec 6%

(SH 24) France 1^{er} fournisseur du Sénégal avec 35 M € sur total de 45 M € (78%)
 Brésil au 2^{ème} rang avec 7%
 Suisse au 3^{ème} rang avec 4%

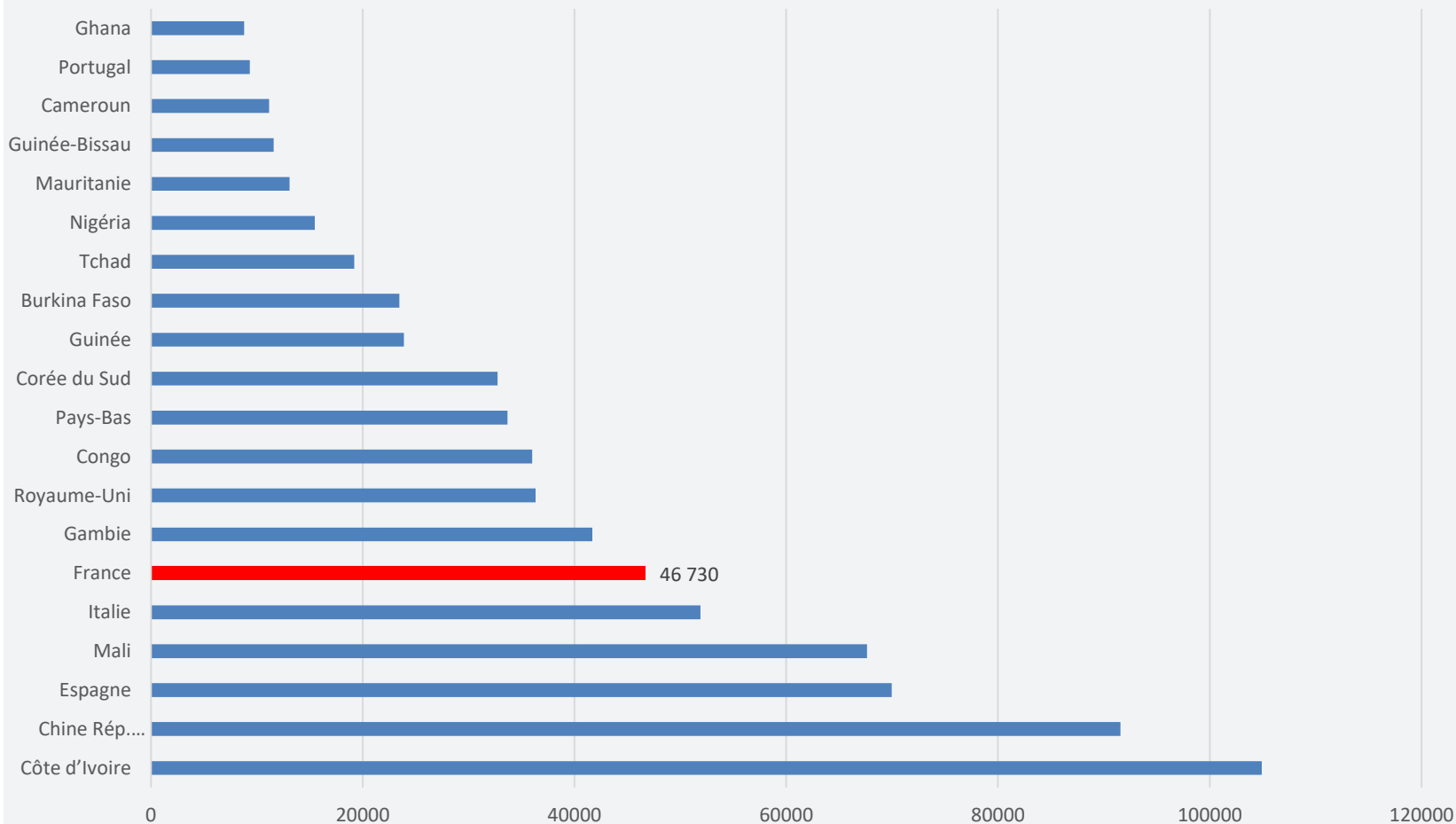
Source : BF selon données GTA

Exportations sénégalaises de produits alimentaires 860 millions EUR en 2017



Source : BF selon données GTA

Top 20 des clients de produits agroalimentaires du Sénégal en 2017 (Milliers EUR)

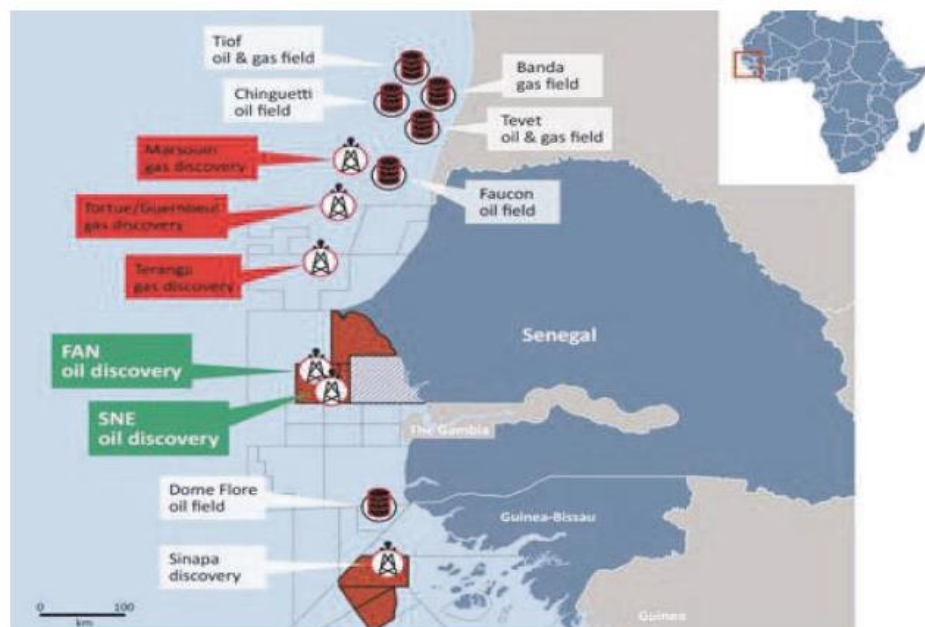


Source : BF selon données GTA

Synthèse diagnostic et opportunités

→ Le Sénégal, classé au rang des « pays à bas revenu », aspire à « l'émergence »

- Le Sénégal aspire à l'émergence à l'horizon 2035 (soit atteindre le seuil d'un PIB/tête de 4 000 USD) et rejoindre ainsi la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria au rang des « pays à revenu intermédiaire – tranche inférieure » (selon classement Banque Mondiale) ;
- Or, la croissance annuelle de son PIB par habitant reste faible (+0,6% de moyenne 1987-2015) tandis que sa croissance démographique atteint les 3%/an ; le Sénégal est toujours classé parmi les pays les plus pauvres au monde selon le classement de la Banque Mondiale ;
- Le pays jouit toutefois d'une image de stabilité politique et de qualité de ses institutions en Afrique de l'ouest ; le PSE adopté en 2014 pour relancer l'économie corrobore cette image ;
- L'année 2018 est la 4^{ème} année consécutive de croissance économique supérieure à 6% ; le secteur primaire est le secteur le plus dynamique, le secteur secondaire se développe ;
- La découverte de réserves d'hydrocarbures offshore depuis 2014 offre de nouvelles opportunités (début d'exploitation annoncé dès 2021 ; niveau de production escompté proche, à terme, de celui du Ghana ~ 100 000 barils/jour + gaz).



→ La France est fortement présente via ses capitaux (1^{er} investisseur au Sénégal avec près de 50% du stock d'IDE), ses technologies, ses savoir-faire

- La France a vu sa part du stock d'IDE passer de 727 M EUR en 2012 à près de 2 milliards EUR fin 2017 (source : Banque de France) mais elle n'est plus le 1^{er} contributeur en termes de flux. D'autres pays se distinguent, tels : les Emirats, la Turquie, le Maroc, la Chine, ...
- Les sociétés françaises (plus de 250) généreraient près du ¼ du PIB et des recettes fiscales du pays. Outre ORANGE, TOTAL, AIR LIQUIDE, AIR FRANCE et CORSAIR, les groupes BOLLORE, DELMAS, EIFFAGE, ERAMET, les banques BNP et SOCIETE GENERALE, AXA, ..., les groupes agroalimentaires français d'Afrique: CASTEL et COMPAGNIE FRUITIERE sont naturellement fortement implantés, ainsi que les groupes AVRIL, CASINO et AUCHAN, SALINS, ... ;
- Par ailleurs, les groupes français participent en force aux grands projets d'infrastructures, à la faveur du PSE, recherche et exploitation des hydrocarbures ;
- Et de très nombreuses PME et ETI, dans tous les domaines, notamment agro-alimentaire ;
- La coopération française est particulièrement active, avec, il convient de le noter, d'importants programmes de formations dans le domaine agricole (volet Institutionnel, volet technique, partenariats inter-établissements) ; cette coopération ouvrant sur de multiples autres accords (cluster horticole, cluster avicole, Campus franco-sénégalais, etc.).

→ Mais l'économie sénégalaise est « ouverte » et la concurrence étrangère s'intensifie

- L'environnement concurrentiel se développe ;
- En guise d'illustration, le groupe multinational WILMAR et le leader sénégalais de l'agroalimentaire PATISEN viennent de renforcer fin 2018 leur alliance (jusqu'alors accord marque distributeur sur du bouillon cubes) en créant une JV portant sur le montage d'une usine de trituration d'arachide et d'une minoterie.

ATTRACTIVITE DU SENEGAL

Analyse des IDE

IDE 2017 (entrée) ~ 532 M USD

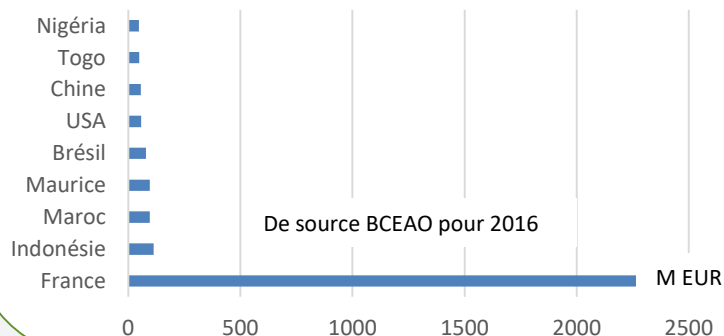
IDE (stock fin 2017) ~4,8 milliards USD selon CNUCED (~20-29% PIB),
soit + 42% 2017/2016

France en tête avec environ 50% du stock IDE

Stock IDE détenu par des entreprises françaises fin 2017:

~ 2,1 Mds EUR dans un contexte d'accélération des IDE

(Source : Banque de France)



Atouts du Sénégal

- Position géographique favorable, accès naturel à certains marchés de la sous-région
- Main d'œuvre qualifiée et bon marché
- Relative stabilité politique
- Investissements en cours dans les infrastructures avec fort impact à long terme
- Soutien des bailleurs de fonds

Principaux secteurs investis

- Agroalimentaire et transformation des produits de la pêche + hôtellerie restauration
- Secteur pharmaceutique et chimie
- Raffinage pétrolier
- Cimenterie
- Banques et assurances
- Distribution de l'eau
- Transports
- Télécommunications

Freins aux investissements étrangers

- Contraintes structurelles (manque de visibilité en matière de politiques publiques, environnement des affaires difficile) et faiblesse des infrastructures (énergie, transports, communications)
- Vulnérabilité aux aléas climatiques
- Accès au terrain problématique
- Pression fiscale sur les acteurs de l'économie formelle, fiscalité mouvante et corruption
- Tensions dans la sous-région

INVESTISSEMENTS ETRANGERS AU SENEGAL

Les flux d'IDE sont importants mais relativement faibles au regard de ceux enregistrés par des voisins de la sous-région tels que la Côte d'Ivoire (Stocks 2017 de l'ordre de 9 500 M USD), le Libéria (~8 000 M USD), le Ghana (~33 000 M USD) et naturellement le Nigéria (60 000 M USD).

La mise en place du PSE avec relance des investissements publics et réformes structurelles, coïncide avec l'accélération des IDE.

Le Sénégal se montre depuis une dizaine d'années très attractif pour les investissements étrangers.

- Stabilité institutionnelle
- Dynamisme de l'économie
- Politique pro-active à l'égard des investisseurs étrangers

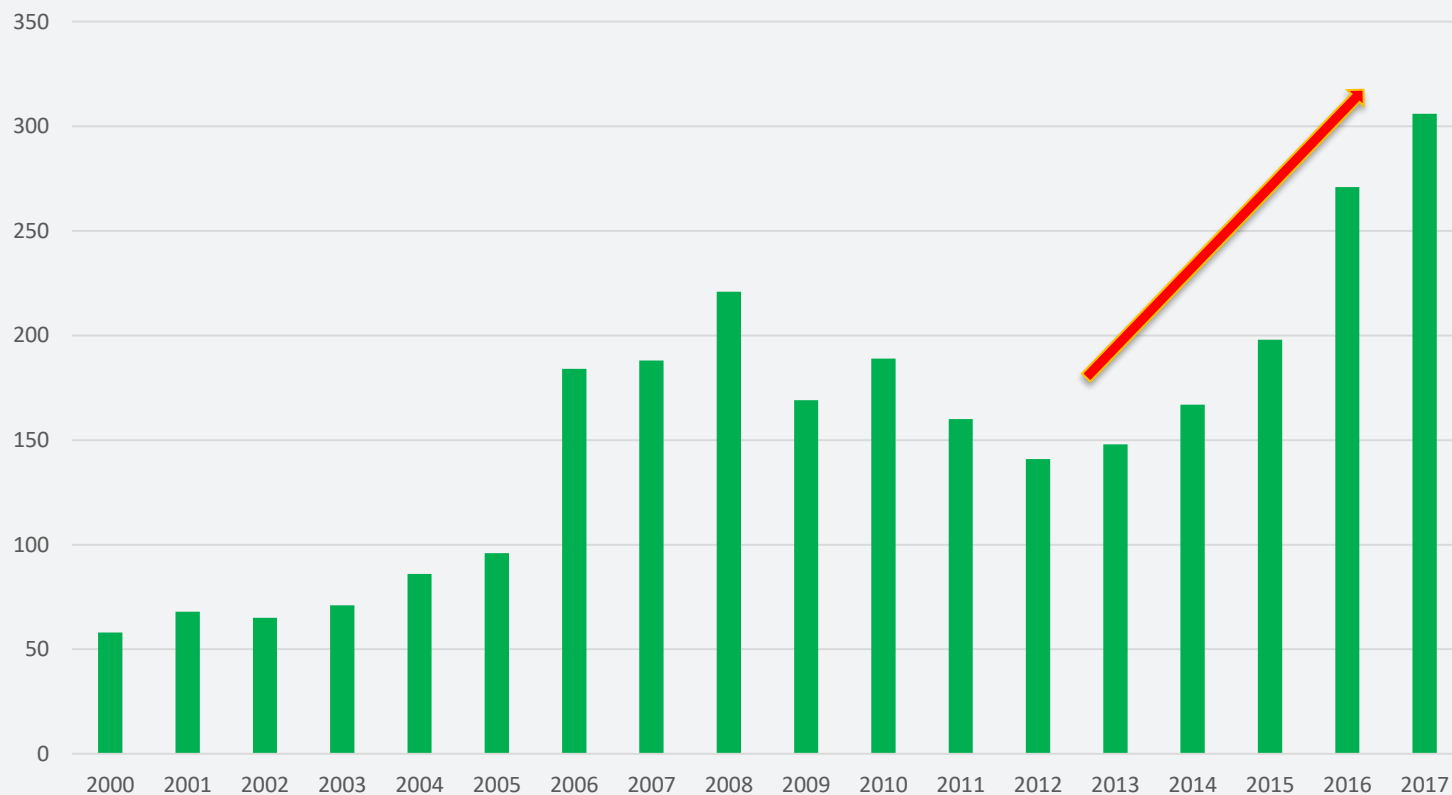
Les perspectives d'exploitation des hydrocarbures devraient renforcer cette tendance mais également celle d'IDE fortement liés aux matières premières.

Les Pouvoirs Publics sénégalais encouragent les investisseurs étrangers à s'implanter. Le marché est désormais très ouvert et la France voit son poids relatif reculer.

Un bémol toutefois à ce recul apparent, la non prise en compte d'investissements locaux de groupes français présents de longue date au Sénégal.

Au rang des protagonistes émergents : l'Indonésie (exploitation des phosphates), le Maroc (établissements bancaires, assurance, etc.), ...

Evolution des IDE au Sénégal (entrées) en milliard FCFA



Source : Business France

Plan Sénégal Emergent : faire du Sénégal un « pays émergent basé sur une croissance soutenue et durable »

Poursuite du PSE, « référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et long terme » du Sénégal sur la voie de l'émergence, objectif à l'horizon 2035

Le PSE porte les objectifs ci-après :

- porter la croissance à 7 - 8% ;
- multiplier par 1,5 le PIB/ habitant ;
- porter la part des secteurs productifs prioritaires à 50% du PIB actuel ;
- créer 600 000 emplois ;
- multiplier par 2,5 les exportations ;
- mobiliser 12 000 milliards d'investissements publics et privés.

Au plan opératoire, il est décliné en 6 **secteurs prioritaires identifiés**

- Infrastructures de transport (52,5% des financements)
- Infrastructures énergétiques (9,8%)
- Santé, Education et formation : 8,4%
- Agriculture et Sécurité alimentaire: 7,8%
- Eau Potable et Assainissement :5,6%
- Habitat social (15,9%)

Source : Ministère de la Promotion des Investissements

Au volet agricole, projets suivants :

- ♦ 100 à 150 fermes agricoles intégrées en appui au développement d'une agriculture commerciale.
 - au service de l'exportation de fruits et légumes ;
 - + filières d'élevage.
- ♦ Mise en place de 3 zones « greniers » ~ « corridors céréaliers » (mil, maïs, riz).
- ♦ Etablissement de 3 « agropoles intégrés » pour le développement d'une agro-industrie à haute valeur ajoutée dans le domaine des fruits et légumes transformés, des huiles, des produits laitiers, des céréales et de l'aviculture.
- ♦ 150 à 200 micro-projets en agriculture familiale.

→ Economie informelle vigoureuse

- Les chiffres les plus disparates circulent quant à sa contribution dans l'économie du pays, entre 40 et 97% ;
- Comme dans l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, le secteur informel est une composante essentielle de l'économie du pays ; le FMI l'estime, pour le Sénégal à un peu plus de 40% (cf schéma page suivante), soit un niveau relativement élevé ;
- A noter que le Ministère du Commerce intègre cette composante : « Ministère du Commerce, du Secteur informel, de la Consommation et de la Promotion des produits locaux et des PME » ;
- Le PLAN SENEGAL EMERGENT (PSE) s'attelle sur le papier à des mesures visant la migration de ce secteur informel vers le secteur formel.

→ Le Programme d'appui au Secteur Informel (PASI 2016-2021) est partie intégrante du PSE

→ Le développement agricole est une priorité du PSE

- Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise PRACAS ;
- Des axes clairs mais un millefeuille d'Agences, de concepts, de mesures d'accompagnement et de démarches administratives.

→ Le Sénégal est passé maître dans l'attraction de financements étrangers (multi- et bilatéraux)

- Le Sénégal bénéficie d'un soutien fort de la communauté financière internationale (AFD, BAD, BOAD, ...) ; à ce propos, le Sénégal est l'un des 16 pays pauvres, cibles prioritaires de l'aide publique française au développement ;
- Le secteur agricole fourmille, sur le terrain, de projets de toutes tailles faisant intervenir ONG, agences de coopération étrangères, bailleurs de fonds, banques de développement, ... ;
En guise d'illustration la Compagnie agricole de St-Louis (CASL) montée par des Français, repose sur 1/3 de fonds propres, 1/3 fonds BAD et 1/3 fonds BEI.
- Des études fort nombreuses sont réalisées sur toutes thématiques depuis de nombreuses années.



PASI/PSE

Elaboration d'une nouvelle loi sur les PME : statut de l'Entrepreneur avec encadrement technique et administratif

Création d'un fonds de garantie spécifique (fonds de garantie du secteur informel FOGASI) d'un montant de 2 milliards F CFA ~ 1,5 M EUR



PROJETS FINANCES PAR BAILLEURS DE FONDS

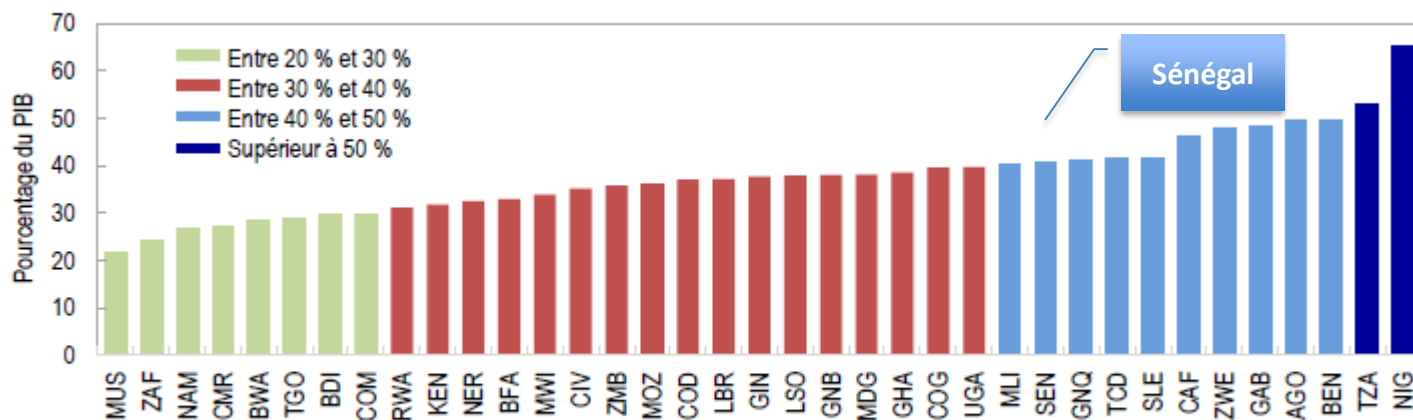
Existence de mécanismes de financement pour les entreprises françaises désireuses de se positionner sur ces projets

Selon le FMI (FMI/Comité Economique pour l'Afrique 2017) :

En Afrique sub-saharienne, le secteur informel contribue à hauteur de 25 à 65% du PIB et représente de 30 à 90% de l'emploi non agricole (forte dominante commerce et BTP).

Le Sénégal se classe dans le groupe des pays africains d'économie informelle « élevée » avec environ 40% d'économie informelle en % PIB.

Graphique 3.2. Afrique subsaharienne : estimations de l'économie informelle, moyenne 2010-14



Source : calculs des services du FMI.

Note : à l'exclusion des pays suivants : Cabo Verde, Érythrée, Éthiopie, Gambie, São Tomé-et-Principe, Seychelles et Soudan du Sud, en raison de l'absence d'estimations de la taille de l'économie informelle. Voir la liste des abréviations des pays à la page 76.

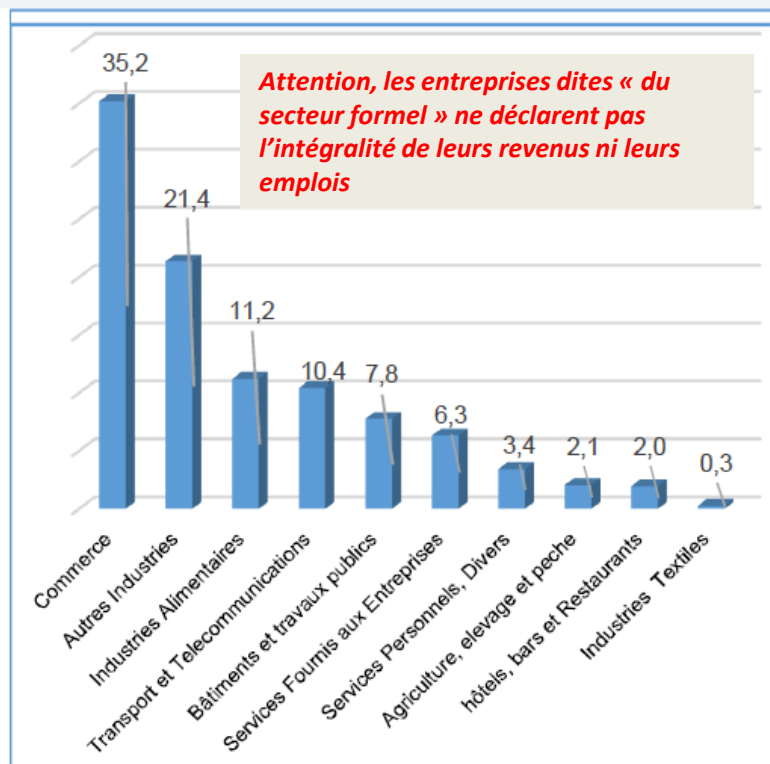
Source : Rapport FMI Afrique sub-saharienne 2018

Répartition du CA des entreprises du secteur formel selon la branche d'activité

CA secteur formel 2014 : 9 500 milliards XOF

~ 14,45 milliards EUR

84 % CA global

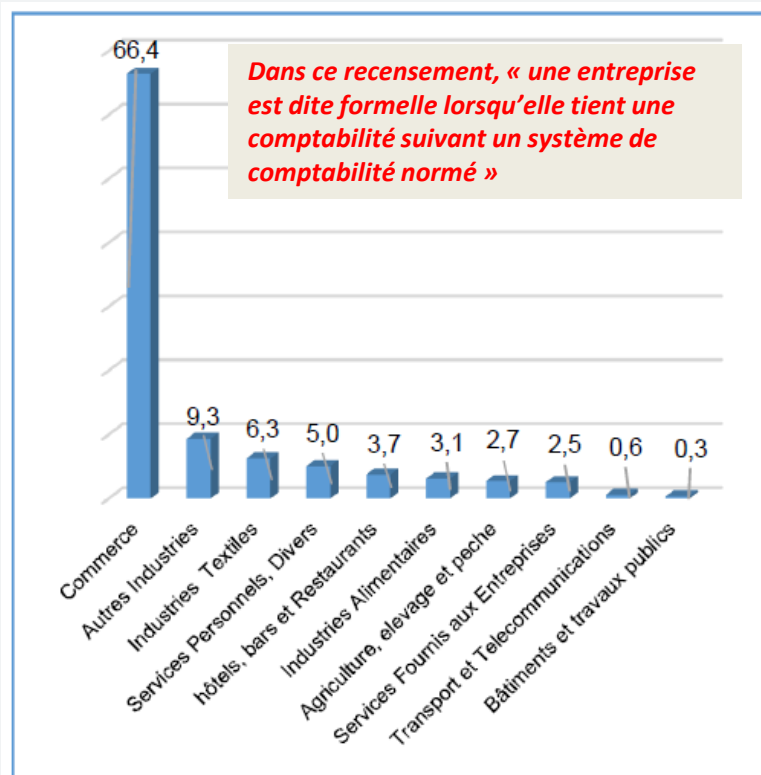


Répartition du CA des entreprises du secteur informel selon la branche d'activité

CA secteur informel 2014 : 1 850 milliards XOF

~ milliards EUR

16 % CA global



Source : ANSD/RGE 2016

(« entreprises du secteur formel ~ 84% du CA »

« grandes entreprises ~ 70% du CA

« entreprises de la région de Dakar ~ 85% du CA)

Selon une autre étude réalisée par la DPEE 2018 (Direction de la prévision et des études économiques) le secteur informel ~42% du PIB.

→ Potentiel agricole important et ambition export

- Le Sénégal possède un potentiel agricole important compte tenu de ses conditions agro-climatiques diversifiées, ses disponibilités en terres cultivables et son potentiel d'irrigation. Le pays compte environ 3,8 M ha de terres arables (absence de statistiques fiables, données disparates) ;
- L'agriculture et l'élevage représentent près de 17% du PIB officiellement et génèrent des revenus à 60% de la population rurale ;
- Toutefois, l'accès au foncier reste problématique, régi par le droit coutumier. Et l'accès à une eau de qualité peut l'être aussi. A noter que le Sénégal perd actuellement parmi ses meilleures terres agricoles du fait de la pression immobilière dans la région de Dakar ;
- La dégradation des terres est un phénomène inquiétant (affectant ~ 65% de la superficie agricole), pratiquement partout, pour diverses raisons : intrusions salines, pratiques agricoles inadaptées, couvert végétal altéré par le surpâturage, pression humaine, etc.
- L'ambition « export » est fondée et ce sont majoritairement des entreprises étrangères qui animent ce secteur ; en matière de maraîchage par exemple, beaucoup d'opérateurs (espagnols en nombre) se contentent de faire produire pour l'exportation en l'état, sans investissements conséquents ;
- Les céréales locales pour le marché domestique ont quant à elles un très fort potentiel de développement, riz et mil notamment. Un acteur majeur à signaler, CACL ;
- Mais, en règle générale, pour toutes les spéculations agricoles destinées au seul marché domestique, les investisseurs se font rares, l'équilibre de rentabilité difficile compte tenu de la lourdeur des investissements, sur un marché étroit de 15 M de consommateurs pauvres en large part, et sans secteur de transformation en appui ; entre autres cas particuliers : SENEINDIA, pionnier et gros faiseur en pomme de terre, culture relativement délicate, en position de quasi monopole dans son secteur ;
- D'autres contraintes sont à solutionner pour attirer les investisseurs : absence de statistiques de production fiables, contraintes de nature fiscale telles que la TVA non récupérable sur les charges d'exploitation (énergie, services, ...), fiscalité sur les investissements et les prestations de service agricole, taxes de bornage des terres et taxation excessive des pièces détachées importées, démarches administratives longues et aléatoires, etc.
- Certaines mesures, le statut d'EFE (Entreprises Franches d'Exportation) par exemple, sont conçues pour attirer les investisseurs ;
- Toutefois, au final, il reste très compliqué d'investir au Sénégal.

→ Tissu agroindustriel concentré

- L'industrie agroalimentaire sénégalaise est fortement concentrée et son dynamisme est affecté par un environnement aux affaires somme toute médiocre, en matière de fiscalité notamment (*idem entreprises agricoles, se reporter au chapitre précédent*). Les conditions ne sont actuellement pas réunies pour permettre à des entrepreneurs d'investir et de développer leur activité en sécurité, avec visibilité satisfaisante sur le moyen et long terme ; les multinationales sont les mieux placées pour pallier les difficultés inhérentes au mode de fonctionnement sénégalais ;
- Il convient de souligner l'existence d'une TVA de 18% sur les équipements industriels (par comparaison les industriels ivoiriens en sont exonérés) ;
- Les procédures administratives sont dites « *longues* » et « *complexes* » ;
- Par ailleurs, les importations frauduleuses sont potentiellement sources de tension pour les industriels locaux ; un exemple parmi d'autres, le sucre ; Près de 2 000 km de frontières poreuses, sont en effet à l'origine de trafics divers, avec la Gambie et la Mauritanie particulièrement.

→ Marché de 15 M de consommateurs

- Le Sénégal offre un marché relativement étroit mais porteur : population de plus de 15 M hab., population jeune (19 ans d'âge moyen) qui croît au rythme annuel de 3% (source : ANSD) ; Dakar en abrite près de 3,6 M et la 2^{ème} ville du pays, Thiès, environ 2 M ; le taux d'urbanisation est de l'ordre de 45-50% ;
- Toutefois, sa classe moyenne s'avère plus modestement dotée en capacité financière que, par ex., son homologue émergente ivoirienne ;
- Par ailleurs, les Nations Unies ont récemment fait part de leur inquiétude quant aux populations du nord Sénégal exposées à la famine (*Conférence de presse mai 2018 à Dakar*) ;
- Un caractère important à souligner : les Sénégalais « *aiment* » et « *veulent consommer français* ».

→ La vie chère

- L'accession au pouvoir de Macky Sall a coïncidé avec une forte demande sociale ;
- Le développement des filières agroalimentaires figurent au rang des priorités des Pouvoirs Publics, avec adaptation du cadre fiscal et commercial pour servir cet objectif (TVA, droits de douane, etc.) ;
- Moderniser les circuits de distribution constitue un défi majeur : le secteur informel est très important avec à la fois multiplicité des acteurs et pratiques anticoncurrentielles.

→ Politique à l'importation : quels mécanismes de protection ?

L'important potentiel agricole à exploiter incline les Pouvoirs Publics à mettre en place des mesures de protection à l'égard de certaines denrées alimentaires de base. Quelques exemples :

- Oignons, pommes de terre et carottes : importations soumises à restrictions saisonnières, voire système de quota ;
- Sucre : le monopole de la CSS a pris fin ; la production et les importations sont désormais libres ;
- Huile alimentaire : importation libre mais administration des prix de détails.

→ Consommateurs sénégalais exigeants

- Le consommateur sénégalais est considéré comme étant « *l'un des plus exigeants de la sous-région* » ;
- Les consommateurs les plus aisés privilégient les produits d'importation, qualité et sécurité sanitaire obligent ;
- Caractère spécifique au Sénégal, les consommateurs, toutes catégories confondues, « aiment et veulent consommer français ».

→ Bien qu'en mutation, distribution largement dominée par la distribution traditionnelle

- La distribution alimentaire repose en très large part sur les circuits traditionnels ~environ 95% du marché des produits alimentaires ;
- La distribution moderne totaliserait environ 5% CA et moins de 10% des points de vente ;
- Deux enseignes se distinguent : CASINO (accent sur les catégories les plus aisées) et AUCHAN (cible des classes moyennes, accessibilité compte tenu du pouvoir d'achat limité, accueil et proximité).

Principales opportunités pour le savoir faire français
(avec hiérarchie des priorités ● ● ● > ● ● > ●)



→ Intrants et technologies agricoles

- ● ● Aménagement de périmètres agricoles clé en main, équipements et savoir faire goutte à goutte et serres filet et concepteurs/installateurs de projets
- ● ● Plus globalement équipements d'irrigation de précision : en petite irrigation et grande irrigation ; y compris équipements fonctionnant à l'énergie solaire, sprinklers, etc.
- ● ● Savoir faire en amélioration et préservation des sols et des nappes phréatiques
- ● ● Opportunités offertes par les grands groupes agricoles (renouvellement et nouveaux projets) : maraichage comme céréales, y compris maïs dans le cas d'exploitations intégrées par de gros faiseurs de l'aviculture
- ● ● Exploitations commerciales : équipements spécifiques oignon (forte demande pour des semoirs, également arracheuses, trieuses, mise en sacs), pomme de terre (expertise agronomique, stockage)
- ● ● Nouvelles technologies : surveillance des cultures (oiseaux granivores, stress hydrique, etc.), surveillance des plantations par drones ; pilotage à distance de l'irrigation, etc. ; ITC climatiques, ...
- ● ● Transferts de technologies en cultures fourragères ; opportunités à terme pour équipements divers (pivots et sprinklers, hachoirs et presses, etc.)
- ● ● Engrais de qualité, engrais solubles
- ● Epandeurs d'engrais à terme, selon techniques de précision (cas de la riziculture) ainsi que matériel de traitement de précision

- ● Mécanisation de la récolte et post-récolte, toutes productions des petits agriculteurs : batteuses pour arachide et extracteurs d'huile (5-10 T/j), décortiqueuse de fonio, séchoirs et broyeurs à grains, séchoirs à fruits/légumes, etc.
- ● Multiplication locale de semences potagères en partenariat (oignon, poivron, tomate, etc.) + équipements : opportunités de marché non seulement au Sénégal mais dans toute l'Afrique de l'ouest
- ● Equipements divers : des groupes électrogènes et motopompes aux voiles plastique et filets agricoles en passant par les kits de protection pour les traitements phytosanitaires
- ● Equipements de pépinières : plateaux à alvéoles, tunnels, etc. (dans l'hypothèse de création de pépinières commerciales en plants maraichers, forte demande des maraichers)
- ● Transfert de technologie Biogaz
- Production de semences certifiées de riz, maïs, mil, niébé
- Tunnels et filets pour maraîchage sous abri : intérêt émergent en petite agriculture
- Marché de niche pour matériels pour jardiniers de loisir : pots et conteneurs, pots céramique « design », etc.



→ Post-récolte

- ● ● Post-récolte riz et également maïs : besoins en équipements de nettoyage et tri des grains, séchoirs et stockage, mise en sacs ; rizeries (séchoirs et silos)
- ● ● Post-récolte oignon : accent sur le séchage et la conservation (filrière souffrant de pertes importantes, min 20% après récolte)
- ● ● Valorisation de la biomasse (déchets agricoles et agro-industriels) : compost et énergie ; projets étatiques, projets villageois, projets privés
- ● ● Savoir faire et technologies en déshydratation fruits (mangue, banane, papaye, ...) et légumes (oignon, tomate, ...)
- ● Post-récolte pomme de terre : transferts de technologies chips et frites surgelées
- ● Transfert de technologies post-récolte banane : traitement et conditionnement
- ● Technologies de récolte des fruits pour l'export : coupe export sur arbre, machines de manutention, matériels et équipements de conditionnement, des cageots aux transpalettes
- ● Camions et plateaux d'occasion
- ● Energie solaire : séchoirs solaires, moulins à mil/riz/maïs solaires, etc.



→ Divers

- ● ● Formation technique en agriculture et élevage, base pratique en lycée technique, formation d'ouvriers agricoles, ouvriers pépiniéristes comme tractoristes et électro-mécaniciens + formation des formateurs : coopération française en cours dans ce domaine
- ● ● Investisseur en conserverie fruits et légumes
- ● ● Investisseur en prestation froid (stockage légumes, ...)
- Assemblage local de machines et équipements agricoles (forte demande des Pouvoirs Publics)
- Marché pour le concept de boutiques conteneurs (intrants agricoles)
- Marché de niche pour des plantes ornementales

→ Intrants et technologies d'élevage

- ● ● Formation en aviculture : priorité des priorités pour l'interprofession avicole (hygiène, biosécurité, ...)
- ● ● Génétique avicole et savoir-faire en reproduction (co-investissements souhaités en fermes GP)
- ● ● Intrants en aviculture (« Sénégal supermarché des intrants »)
- ● ● Expertise en nutrition animale, tous élevages
- ● ● Transferts de savoir faire pour la mise en place de normes sur les aliments du bétail (Direction de l'Elevage)
- ● ● Equipements pour la fabrication d'aliments concentrés pour l'aviculture : broyeurs mélangeurs (2-5 T/h)
- ● ● Machines de vaccination de masse (aviculture)
- ● ● Expertise et conseils en amélioration des bâtiments d'élevage, unités clef en main (contraintes climatiques), bâtiments et équipements spécifiques (cages pondeuses, abreuvoirs, etc.) : tout particulièrement en aviculture
- ● ● Alimentation animale, toutes catégories confondues : toutes solutions innovantes pour accroître les performances ; demande particulièrement soutenue pour des « chick-booster »
- ● ● Expertise en production laitière, conduite et production fourragère (production et conservation)
- ● ● Marché de la santé animale porteur compte tenu de la pression sanitaire ; demande particulièrement pour des vaccins contre la maladie de Marek
- ● Apiculture : besoins importants en formation, transferts de technologies de A à Z et appui à l'organisation commerciale des petits apiculteurs
- ● Aquaculture : besoins important en formation des jeunes
- ● Question cruciale de l'identification des bovins : « solutions, concepts adaptés à la réalité régionale dans un contexte de transhumance » (Direction de l'Elevage) ; aucune motivation quant à l'identification des éleveurs qui pourrait être une 1^{ère} étape.
- ● Equipements de couvoirs



→ Transformation des produits animaux

- ● Grande vétusté des abattoirs : potentiel de débouchés pour toutes technologies d'abattage et de transformation des viandes (volaille et ruminants) + conditionnement des produits pour GMS/restauration ; *filières dans l'attente d'investissements publics / privés*
- ● Expertise découpe ; *idem*
- ● Traitement des eaux usées d'abattoirs et graisses ; *idem*
- ● Filière peaux et cuirs : transferts de technologies et de savoir faire pour redresser cette filière (exportations massives formelles et frauduleuses de peaux brutes sans valeur ajoutée)
- ● Tanks de réfrigération du lait en énergie solaire
- ● Technologies « post-récolte » et transformation en filière pêches et aquaculture
- ● Mini-laiteries en zone tampon (centres de collecte) avec tanks à lait solaires



→ Divers

- ● ● Equipements & expertise en protection surveillance des côtes (pêche, plates-formes d'exploitation des hydrocarbures)
- ● ● Expertise évaluation/préservation des ressources halieutiques
- ● ● Installations solaires pour climatisation de bâtiments d'élevages, traite et réfrigération du lait, éclairage des installations, sécurité, etc.
- ● Conception et installation de bio-digesteurs

→ *Produits de consommation dont produits gourmet*

- Fruits et légumes frais destinés au marché de masse : la pomme, l'oignon
- Charcuterie de porc : marché de niche pour une gamme variée (produits premium et de qualité intermédiaire) et charcuterie halal, sous réserve d'une durée de péremption adaptée
- Marché de niche pour des fruits et légumes spécialités destinés au marché gourmet et à la restauration
- Marché des vins : l'importateur leader reste l'Afrique du sud, pour les vins en vrac. La France se positionne sur les vins en bouteille et les spiritueux, un marché de niche destiné à la restauration haut de gamme et aux expatriés
- Marché de niche pour des cidres et boissons sans alcool (marché embryonnaire)



→ *Intrants et équipements industriels*

- ● ● Ingrédients alimentaires : besoins de toutes natures, ingrédients laitiers, améliorants de panification, malt, amidons modifiés, etc.
- ● ● Boulangerie : mixes et préparations de fruits, équipements français et transferts de technologies, formation, appui à la création de franchises (chaîne de boulangeries), école de boulangerie
- ● ● Pâtisserie : intrants et formation
- ● Poudres de lait : lait véritable et réengraissé, en sacs 10 et 25 kg

→ Divers

- ● ● Besoins importants en solutions de conditionnement/emballage des denrées alimentaires accessibles à des PME
- ● ● Besoins en palox
- ● ● Savoir faire en chaîne du froid (à noter qu'une réglementation existe mais n'est pas appliquée), froid solaire
- ● ● Traitement des eaux : eau potable , pour les animaux comme les humains
- ● Traitement des effluents : projets concrets de traitement des effluents d'abattoir



Synthèse réglementaire

Déclaration d'importation des produits alimentaires (DIPA) :

La déclaration d'importation de produits alimentaires est obligatoire. Elle permet aux autorités de contrôler la qualité des produits alimentaires.

Les documents suivants sont à fournir afin de procéder à cette déclaration :

- Une facture pro forma ou une facture des produits à importer ;
- Un certificat d'origine, éventuellement, des produits à importer ;
- Tout document attestant de la qualité du produit (certificat sanitaire ou de salubrité, certificats phytosanitaires, certificats d'analyse; certificats de non radioactivité; certificats de non contamination à la dioxine) ;
- 4 échantillons des produits à des fins d'analyse.

Cette déclaration s'effectue auprès de la Division de la consommation et de la sécurité des consommateurs de la Direction du Commerce intérieur.

Les informations relatives à cette déclaration sont disponibles sur le site du Ministère du Commerce (<http://www.commerce.gouv.sn>).

Autorisation préalable d'importation pour certains produits :

L'autorisation d'importation est obligatoire pour importer certains produits qui peuvent être nocifs pour la santé ou l'environnement, comme l'alcool, l'essence, les colorants, etc. Les autres produits sont soumis au régime de simple déclaration.

Les documents nécessaire au dédouanement des produits :

- la facture commerciale ;
- le document de transport (connaissance, lettre de transport aérien etc.) ;
- le certificat d'origine ;
- l'attestation d'assurance ;
- le certificat sanitaire ou phytosanitaire (selon qu'il s'agisse respectivement de produits d'origine animale ou végétale) ;
- la déclaration préalable d'importation ;
- l'attestation de vérification ;
- la déclaration d'importation de produits alimentaires (DIPA) ;
- la déclaration des éléments de la valeur ;
- certains autres documents ayant trait à l'importation.

Le Programme de vérification des Importations (PVI) :

Instauré au Sénégal depuis 1991, le Programme de Vérification des Importations (PVI) consiste fondamentalement en l'inspection, avant embarquement, des marchandises à destination du Sénégal. Le système est bâti autour de la Déclaration Préalable d'Importation (DPI) qui en constitue le préalable. Elle est fournie à la société d'inspection, par l'importateur, dès que la valeur FOB des marchandises est supérieure ou égale à 1.000.000 F CFA.

Sauf pour les marchandises qui en sont exemptées et qui font l'objet d'une liste exhaustive, l'inspection avant embarquement, sur la base de cette DPI, devient obligatoire :

- dès que la valeur FOB des marchandises est égale ou supérieure à 3.000.000 F CFA ;
- lorsqu'il s'agit de conteneurs personnalisés (FCL, LCL, etc.), quelle qu'en soit la valeur

- **Droits de douane** : Le Sénégal est membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Le Sénégal applique à ce titre le tarif extérieur commun de l'UEMOA (<http://www.uemoa.int/fr/type/tarif-exterieur-commun>).
- **TVA** : Un taux de TVA de 18 % est appliquée sur les denrées alimentaires.

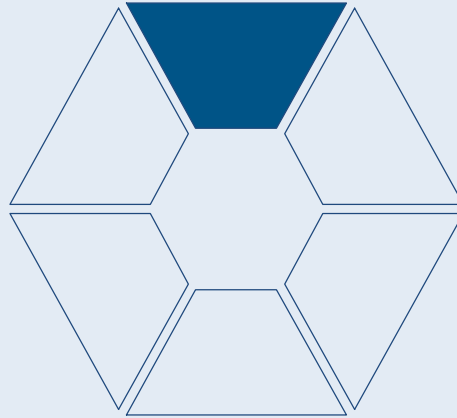
Mise en conformité des produits

- **Se mettre en conformité avec la réglementation produit** : les produits alimentaires sont réglementés par des normes émises par l'Association Sénégalaise de Normalisation. Le catalogue des normes existantes est disponible (http://www.agroalimentaire.sn/wp-content/uploads/2016/03/Repertoire_normes_agroalimentaires.pdf)
- **Adapter l'étiquetage** au marché sénégalais : l'étiquetage des denrées alimentaires au Sénégal est réglementé par la norme CODEX STAN 1-1985 (http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/shproxy/fr/?lnk=1&url=https://workspace.fao.org/sites/codex/Standards/CODEX%2BSTAN%2B1-1985/CXS_001f.pdf) , rendue d'application obligatoire par le décret n° 2005-913 du 12 octobre 2005.
- L'étiquetage des mentions obligatoires doit être effectué en français. Les mentions obligatoires devant être étiquetées sont : la nature du produit, la liste des ingrédients, la liste des allergènes, le poids et le volume net, le nom et l'adresse du fabricant, le pays d'origine, le numéro de lot, la date limite de consommation recommandée, les instructions d'usage et d'entreposage.



N.B. : Business France dispose d'un service Réglementation Internationale pour vous accompagner et vous informer précisément sur vos produits.

Contact : Rachel CHAOUCHE,
rachel.chaouche@businessfrance.fr

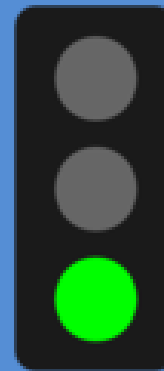


1. Développement agricole

Opportunités intrants et équipements

1.1. Productions végétales

Opportunités
Intrants, équipements et transferts
de technologies



Pour chaque secteur, nous synthétisons les opportunités d'affaires dans un graphique tel que celui ci-contre.

5 critères sont traités, avec pour chacun une note sur 5.

0 est le plus mauvais cas de figure ; 5 est le meilleur.

Ce que regroupent les critères :

- **Facilité d'accès au marché** : existence de barrières à l'entrée (sanitaires, taxes...), nécessité d'un réseau de distribution très performant...

0 : accès impossible | **5** : accès très facile

- **Agressivité de la concurrence** : nombre et situation des concurrents existants, place pour l'offre française, agressivité sur le marché.

0 : oligopole très agressif | **5** : pas de concurrence

- **Taille du marché** : importance du marché en valeur et/ou volume et perspectives de croissance, limitation aux grandes villes ou couvrant tout le territoire, limitation à certaines catégories de clients ou demande générale...

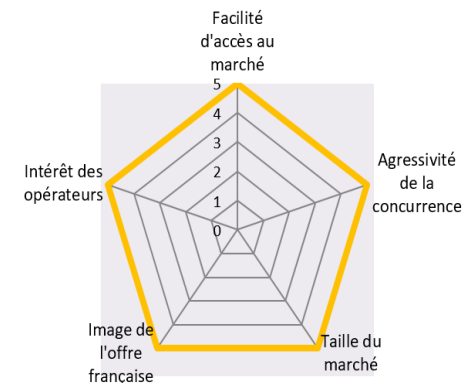
0 : marché très restreint | **5** : besoin général aux Philippines

- **Image de l'offre française** : degré de connaissance de l'offre française, présence d'entreprises françaises sur le marché, bonne image de nos produits...

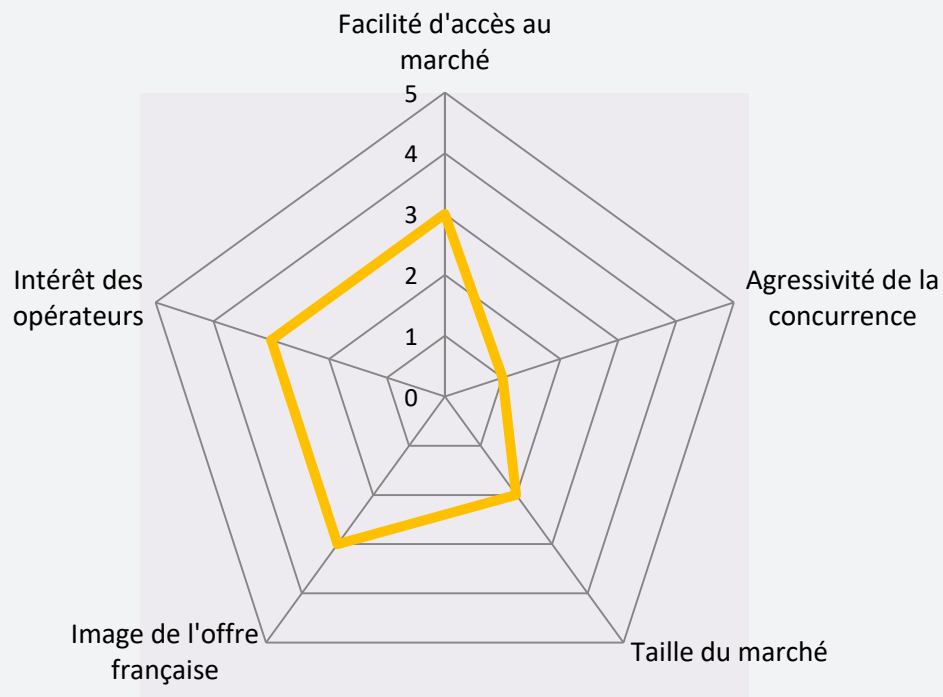
0 : offre française inconnue | **5** : offre française reconnue et appréciée

- **Intérêt des opérateurs** : importance des besoins et de la demande, considération apportée à l'offre française en particulier, marché plus ou moins bien pourvu...

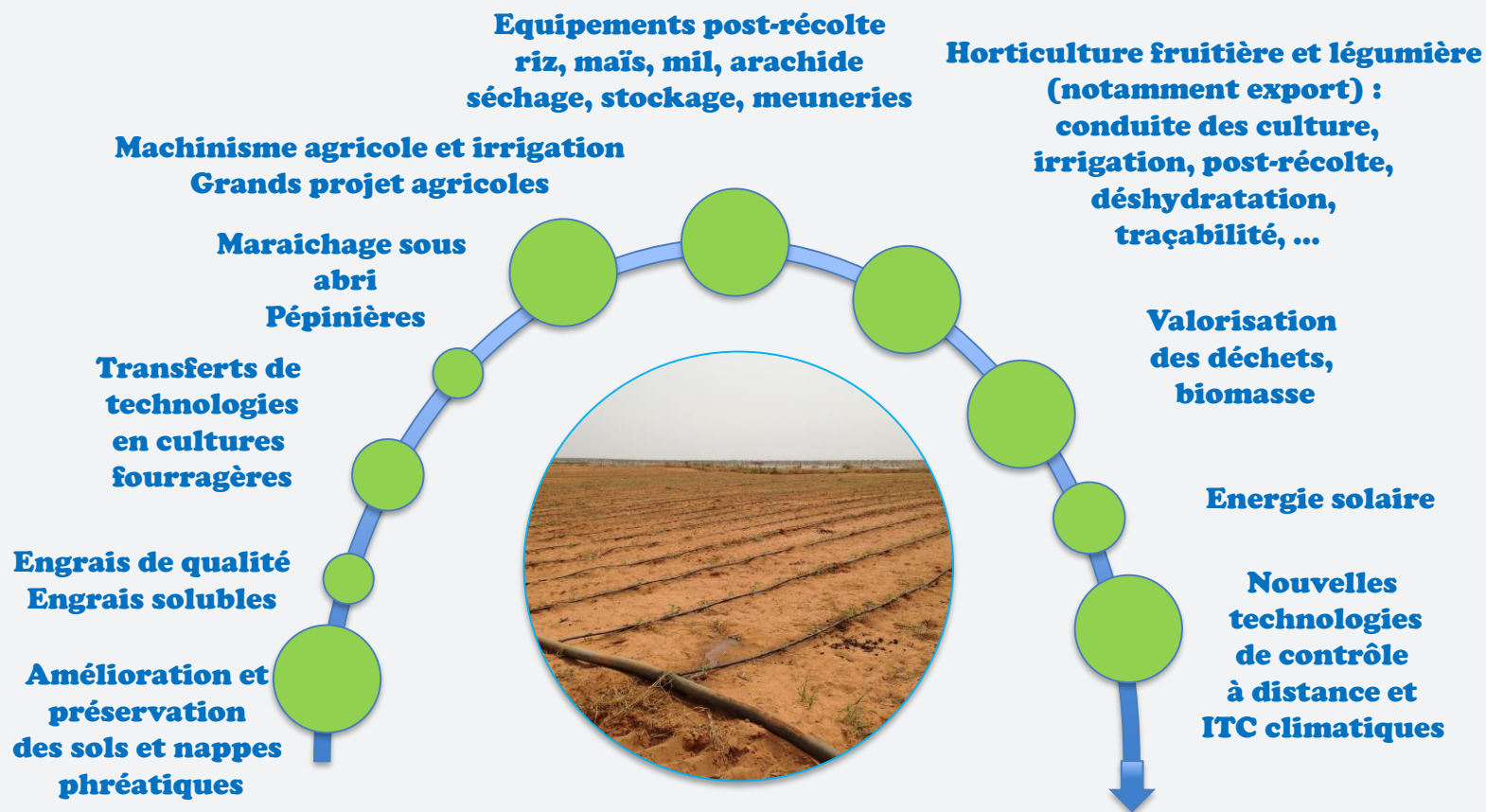
0 : pas d'intérêt | **5** : très fortes attentes sur l'offre française



Filières végétales



Synthèse des opportunités dans les filières végétales



Principales opportunités, avec échelle d'opportunité pour les entreprises françaises

Moyenne | forte | très forte



1.1.1 Agriculture et élevage ~ 17% PIB

L'agriculture est une pièce maîtresse de la sécurité alimentaire du Sénégal et également de son équilibre social ; elle emploierait près de 70% de la population ; la lutte contre la pauvreté passe nécessairement par un appui au développement rural.

- ➡ Agriculture et élevage ~ 17% PIB (pour référence la moyenne ouest-africaine se situe à 23% (de source USAID) ; ratio en baisse ;
- ➡ Population rurale ~59% (de source FAO) ;
- ➡ Près de 70% de la population trouve un emploi dans le « secteur primaire agricole » selon les données officielles.

Au Sénégal, comme dans toute l'Afrique sub-saharienne, l'agriculture est à plusieurs vitesses et, en large part, sous-développée.

Cohabitent grande agriculture commerciale (environ 5% de la surface cultivée), exploitations commerciales de taille intermédiaire et petite paysannerie/agriculture familiale de subsistance (environ 95% de la surface cultivée).

- ➡ Agriculture commerciale émergente animée en large part par des sociétés étrangères ; de nouveaux « grands projets » sont en cours de négociation dans la discrétion (productions sous abri filet notamment) ;
- ➡ Parmi les groupes existants, il convient de mentionner les nouveaux projets de SENEGINDIA ; le groupe indien est présent au Sénégal depuis 2008 et a développé une forte expertise pomme de terre ;
- ➡ A noter également la présence de négociants de légumes et fruits espagnols : en production propre pour certains, acheteurs de marchandises produites sous contrat pour la plupart ;
- ➡ Tous ces groupes se caractérisent par une très grande discrétion ; ils communiquent très peu sur leur activité ; ont la plupart des projets d'extension ; utilisent pour la plupart des technologies de pointe, goutte à goutte piloté par ordinateur dans le cas de CSS par exemple, etc.
- ➡ Parmi les freins rencontrés : le foncier, la fiscalité, l'environnement.

Exploitations familiales

Leurs équipements sont aux 3/4 manuels et attelés, et seulement à 1/4 motorisés

- ➡ Besoins en matériels simples d'utilisation et de maintenance, motoculteurs, motopompes, décortiqueuses à grains, séchoirs et moulins mobiles, etc.
- ➡ Efforts publics pour encourager leur développement via certains intrants et équipements subventionnés mais accès problématique aux financements et déficit en vulgarisation ; secteur appuyé en pratique par de nombreuses ONG.

Exploitations commerciales modernes

- ➡ Le marché pour des machines agricoles sophistiquées et de nouvelles technologies !
- ➡ Secteur concentré en termes de structures, hétérogène en nature (capitaux étrangers/libano-sénégalais/sénégalais, spéculations spécialités, marchés domestique/export), porteur de projets et très discret en matière de communication.

Groupes agricoles/agroindustriels identifiés (enquête BF)

Région du fleuve Sénégal

CASL* (riz)

KORKA (riz)

CSS* (canne à sucre)

GDS* (tomate cerise, ...)

SCL* (maraîchage)

SENEGINDIA (pomme de terre, ...)

KAGOME SENEGAL (tomate industrielle, projet de production intégrée)

WEST AFRICA FARM* (radis et oignon vert), en voie d'extension

Niayes

AGROFRUIT (mangue)

AGRO NEGOCE (mangue, haricot vert, ...)

DOMAINE DE NEMA (mangue + transformation de fruits)

MINAM (fruits et légumes)

SAFINA* (haricot vert, mangue, ...)

SEPAM (haricot vert, ...)

SOCAS* (tomate industrielle, sans production propre)

SOLDIVE (melon Charentais)

SOLEIL VERT (mangue, melon, haricot vert)

VAN OERS¹ SENEGAL (haricot vert, maïs doux, oignon vert, ...)

VEGE AFRIK (haricot vert,..., mangue)

Sine Saloum

SALINS DE SINE SALOUM SSS (groupe SALINS)

Casamance

CASAMANGO (mangue et autres fruits)

A signaler l'initiative originale de regroupement de plusieurs sociétés phares de l'agro-industrie sénégalaise

Sociétés ci-jointes *

+ SALINS de SINE SALOUM et LAITERIE DU BERGER

➔ Groupement VALLAGRI

« Association des Agro-industriels de la Vallée »

~ plus de 30 000 emplois permanents créés et plus de 45 000 emplois saisonniers et journaliers

Lobbying

Réflexion sur les thématiques délicates : foncier, fiscalité, douanes, responsabilité environnementale des entreprises (RSE), relations avec les communautés villageoises, logistique, ...

Président : Michael Laurent (SCL)
Délégué général : Louis Lamotte (CSS)

(1) Le groupe VAN OERS a été racheté par AGRIAL en 2015

1.1.1 Agriculture et élevage ~ 17% PIB

Le pays est tributaire des importations de denrées alimentaires, riz, base de l'alimentation, en premier lieu (facture à l'importation de près de 390 M EUR en 2017 selon les pays fournisseurs) et devant ce constat, le gouvernement a inscrit la relance de deux filières (riz et arachide) au rang des priorités nationales au sein du PSE

La question récurrente du foncier n'est pas résolue

- ➡ Système foncier complexe et mal réglementé (législation de 1964) ; les terres sont en large part régies par des pratiques coutumières. Les terres, du domaine national (~95% du territoire), exploitées sous « droit d'usage », ne peuvent théoriquement être cédées ni faire l'objet de transaction, sauf octroi de baux emphytéotiques par l'Etat ;
- ➡ Urbanisation rapide : pertes de bonnes terres agricoles dans l'aire d'attractivité de Dakar ;
- ➡ Problématique de l'accès aux terres et de leur affectation en zone rurale ;
- ➡ En pratique, sauf cas des baux octroyés par l'Etat, les terres font l'objet de nombreuses transactions (conseils municipaux, communautés, chefferies).

Le budget agricole voté fin 2018 est de 201 milliards F CFA, soit une hausse de 4% par rapport à 2018 (de source APS).

- ➡ Volonté affirmée de renforcer le secteur agricole ;
- ➡ Objectif d'atteindre l'autosuffisance en riz dès 2019 ~1,6 M T de riz paddy.

1.1.1 Agriculture et élevage ~ 17% PIB

A noter qu'il existe une Caisse Nationale de Crédit Agricole mais que celle-ci est peu active, faute de ressources financières.

Elle ne peut intervenir sur des investissements moyen et long terme, uniquement sur du court terme (fonds de roulement).

L'AFD contribue : enveloppe de 10 milliards XOF, destinés à 70% à la filière riz.

Tandis que la Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE), de création récente en qualité d'outil de financement national pour la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) se pose en outil privilégié :

- ➔ Attention particulière aux PME ;
- ➔ Devant le constat suivant : bien que l'agriculture représente un secteur extrêmement important de l'économie nationale, elle souffre d'un problème de financement aussi bien dans sa modernisation par l'acquisition de matériels agricoles que dans le financement des intrants ;
- ➔ En guise d'illustration, en 2016, la BNDE a financé le secteur rizicole de la vallée du fleuve Sénégal pour un montant de 1,539 milliard XOF (soit près de 2,3 M EUR, montant somme toute modeste) ;
- ➔ Elle s'est impliquée également dans le financement de la campagne arachidière, à hauteur de 6 milliards XOF.

Le Sénégal est une véritable vitrine des bailleurs de fonds pour l'agriculture en Afrique sub-saharienne.

Le pays regorge d'études, menées régulièrement depuis de nombreuses années. Les mêmes thématiques reviennent d'année en année.

Parmi les thèmes récurrents : l'organisation des communautés paysannes, l'impact du changement climatique et les technologies AIC (Agriculture Intelligente face au Climat).

Constat : l'absence de statistiques agricoles fiables.

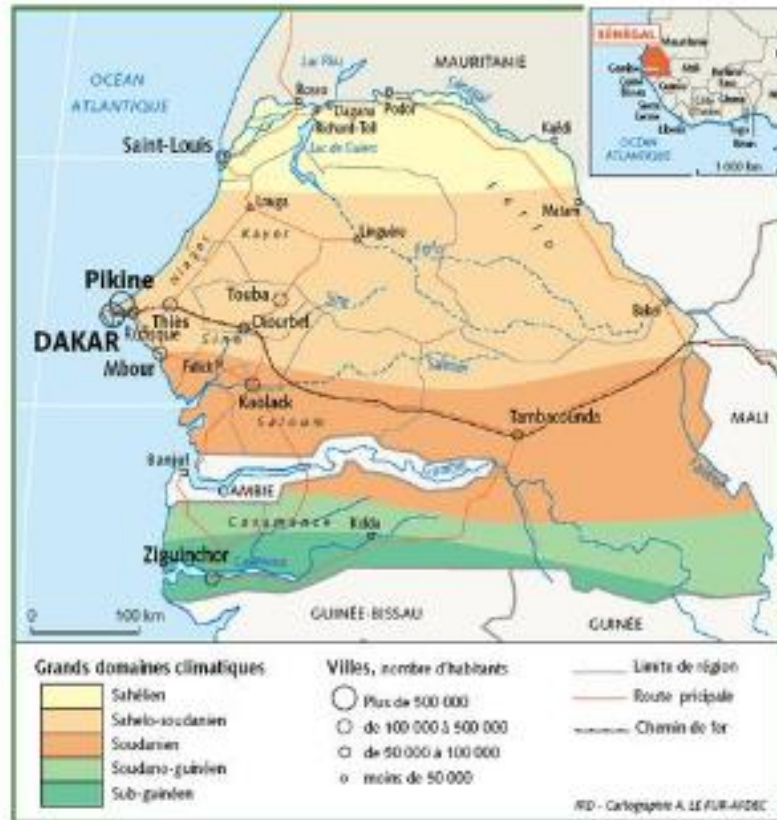
Les organisations agricoles pullulent (fédérations, comités, interprofessions, ...) et il est difficile d'en cerner la légitimité et l'activité réelle.

Autre problématique à soulever, celle du déficit en spécialistes de l'agriculture et de l'élevage, tandis que la main d'œuvre abonde.

La formation de techniciens et ingénieurs est de ce fait une priorité des priorités.

Des investisseurs émergent en agriculture, au Sénégal comme au Mali voisin. Ce sont très souvent des familles fortunées qui reprennent la main sur les terres familiales mais n'ont pas de connaissances en agriculture. Les sociétés espagnoles exploitent ce filon en apportant intrants et encadrement et rachat des productions horticoles conformes aux cahiers des charges.

1.1.2 Hormis l'extrême sud, Sénégal en zone Sahel



Source PAM 2008

5 aires climatiques

1. La zone sahélienne : région de Saint-Louis
Steppe arborée ou arbustive
pluviométrie inférieure à 300 mm
Vents alizés
2. La zone sahélo-soudanienne
Régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Louga, Matam
Savane arborée sèche
Pluviométrie de 300 – 500 mm
3. La zone soudanienne
Régions de Kaolack, Fatick, nord et centre
Tambacounda
Savane
Pluviométrie de 500-800 mm
Harmattan desséchant en saison sèche
4. La zone soudano-guinéenne
Ziguinchor, Kolda, Tambacounda
Savane dense et forêt
Pluviométrie de 800-1200 mm
5. La zone guinéenne
Forêt humide
Pluviométrie de plus de 1200 mm

1.1.3 Terres arables inégalement réparties

Terres arables inégalement réparties : 3,8 M ha environ

Le Bassin arachidier ~1/3 de la surface du pays concentre près de 57% des terres arables

Tableau n°1 : Répartition des terres arables par zone éco-géographique

Zones	Casamance	Sénégal Oriental	Bassin arachidier	Zone sylvo-pastorale	Vallée du fleuve Sénégal	Niayes	National
Superficies (ha)	750 000	400 000	2 168 700	150 000	300 000	36 200	3 804 900
Pourcentages (%)	20	10	57	4	8	1	100

Source : annuaire de l'environnement 2000

Zone Fleuve Sénégal Plaines alluviales et hautes terres sableuses Erosion côtière et intrusions salines Salinité des sols et vent	Bassin arachidier Sécheresses récurrentes Dégradation des sols (salinité ou acidité)	Niayes Zone maraîchère par excellence Dégradation des sols Forte pression humaine	Casamance Fort potentiel agricole et pastoral Sols vulnérables Acidification, salinisation, pollution humaine	Zone sylvopastorale Forte détérioration des ressources naturelles, destruction du couvert végétal et faibles ressources en eaux
--	--	--	--	--

L'agriculture est essentiellement pluviale et saisonnière (seulement 140 000 ha de terres irriguées selon données 2012)

Le Sénégal dispose d'un potentiel important de terres irrigables

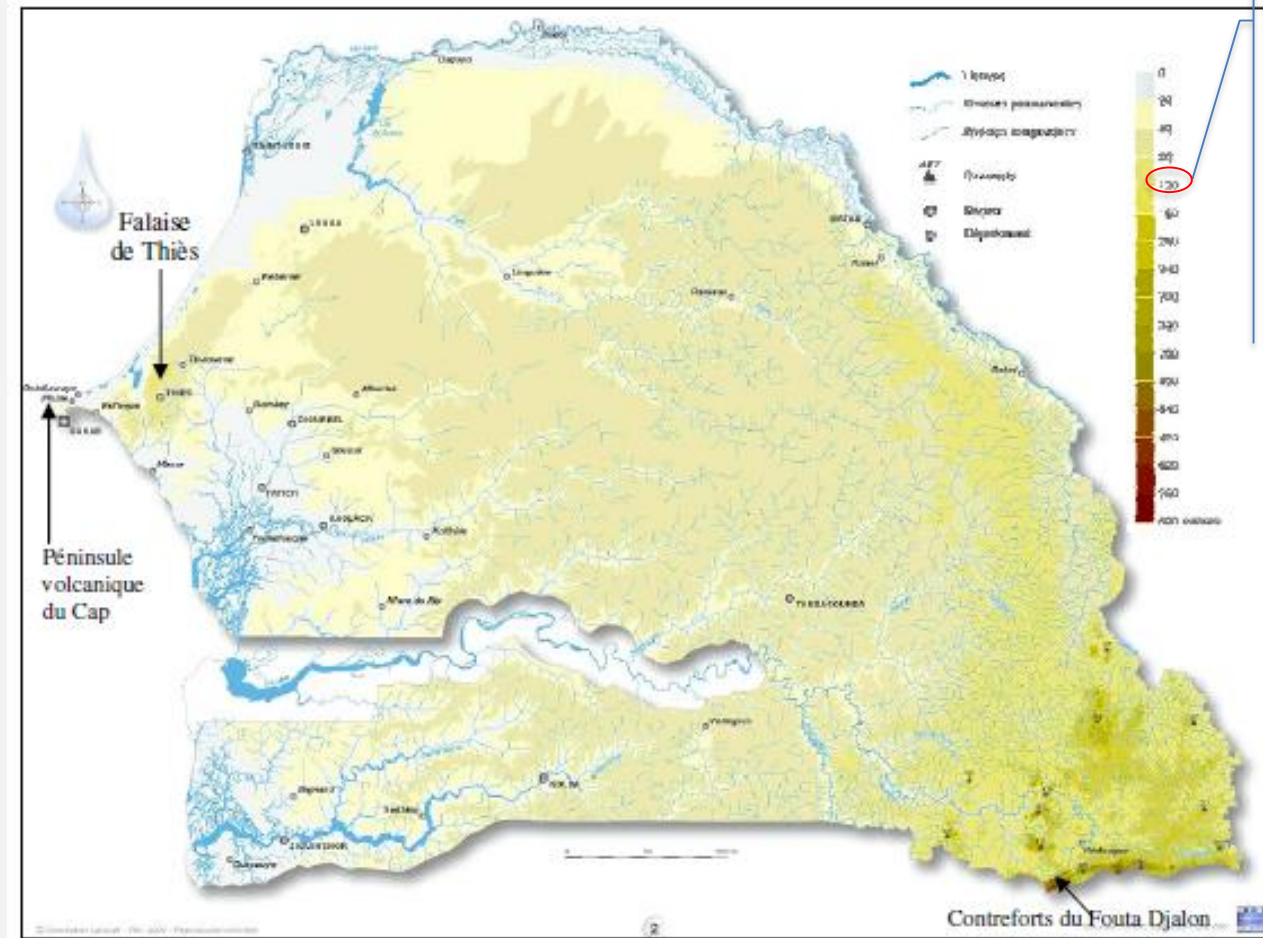
~400 000 ha (de source FAO),

Majoritairement situées dans la vallée du fleuve Sénégal

Et dont la mise en valeur implique d'importants aménagements publics assortis d'une gestion de l'eau

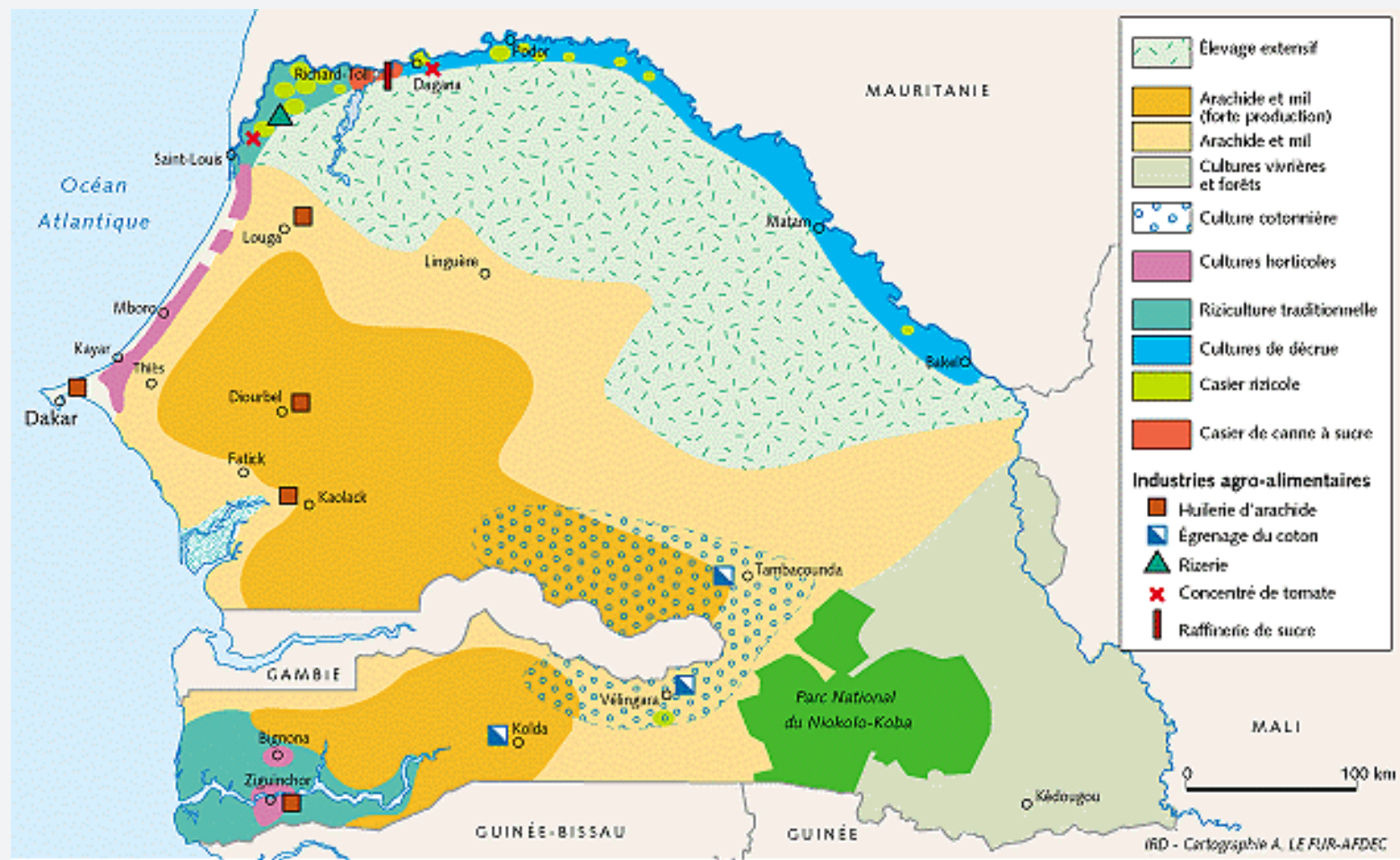
1.1.3 Terres arables inégalement réparties

Relief du Sénégal



L'altitude du Sénégal ne dépasse guère les 130 m, sauf à l'extrême sud-est du pays, à la frontière avec la Guinée

Source : FAO



Source : FAO

Atouts de la Casamance

Ressources majeures : région à vocation agricole et touristique

- Disponibilités en terres, forêts et eau (eau douce et eau saumâtre)
- Céréales : riz pluvial, mil, ...
- Gamme riche de fruits tropicaux d'excellente qualité gustative : mangue (~50-60% de la production nationale), papaye, fruits forestiers + pomme de l'anacarde à valoriser
- Plantes médicinales
- Miel et produits apicoles
- Produits de la mer et du fleuve : poissons, crevettes
- Elevage diversifié, pôle d'élevage porcin et petits ruminants

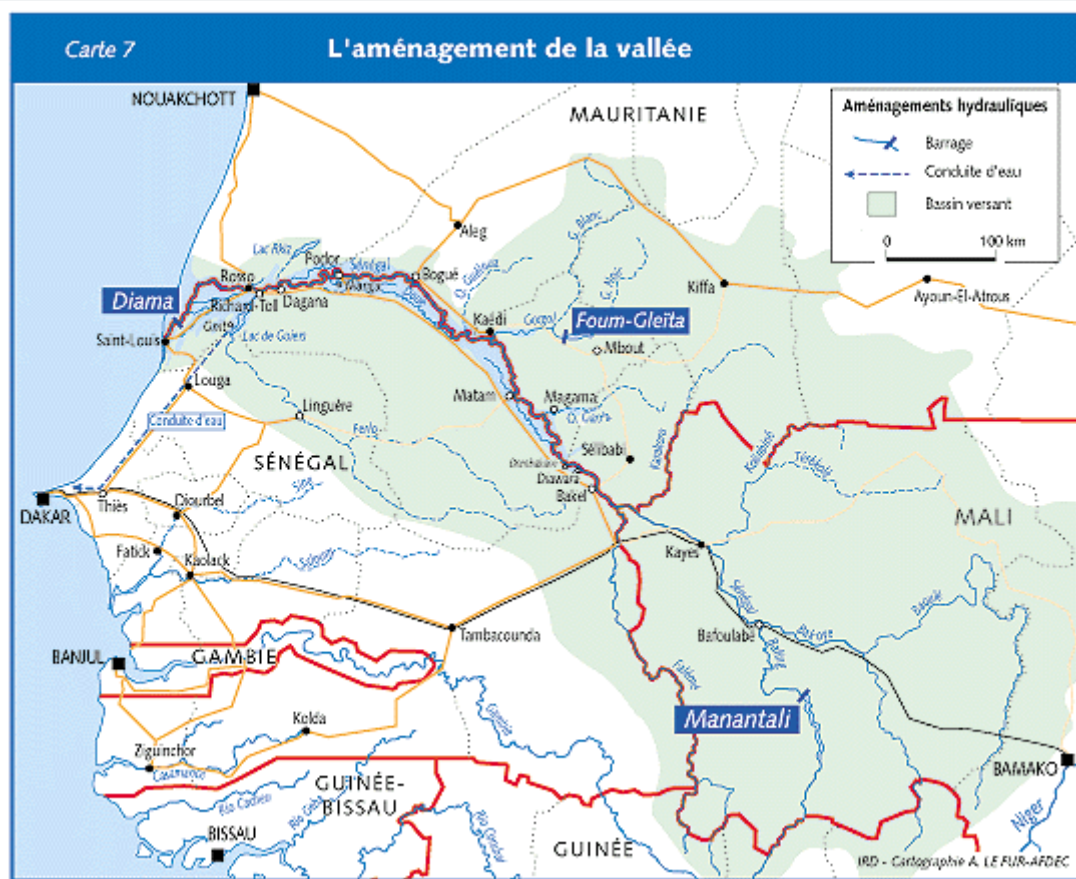
Besoins clés : « cadre structurant », transferts de technologies/ outils/équipements, formation

- Equipements et formations techniques ;
- Renouvellement des vergers de manguiers, génétique ;
- Filière banane de A à Z : matériel génétique, conduite de la culture, plate-forme de lavage/conditionnement/stockage, transport ;
- Transformation : mini-meuneries (riz, mil, maïs, ...) ; séchoirs pour fruits (mangue, etc.) en privilégiant l'énergie solaire, production de pulpes et jus de fruits ;
- Stockage et chaîne du froid ;
- Transformation des produits de la mer : séchage, fumage et conditionnement ;
- Encadrement des coopératives existantes (avicoles, ...) et appui à leur gestion ;
- Elevage maillon faible du secteur primaire de Casamance (intrants chers, manque de stratégie fourragère, absence d'abattoirs, ...) ;
- Appui à la commercialisation et la labellisation des produits d'origine Casamance (riz, fruits, miel, viande porcine, ...) ;
- Transferts de technologies en aquaculture.

Impacts

- Amélioration des revenus agricoles
- Fixation des jeunes
- Fixation des populations, lutte contre l'exode rural (tribut du conflit casamançais)



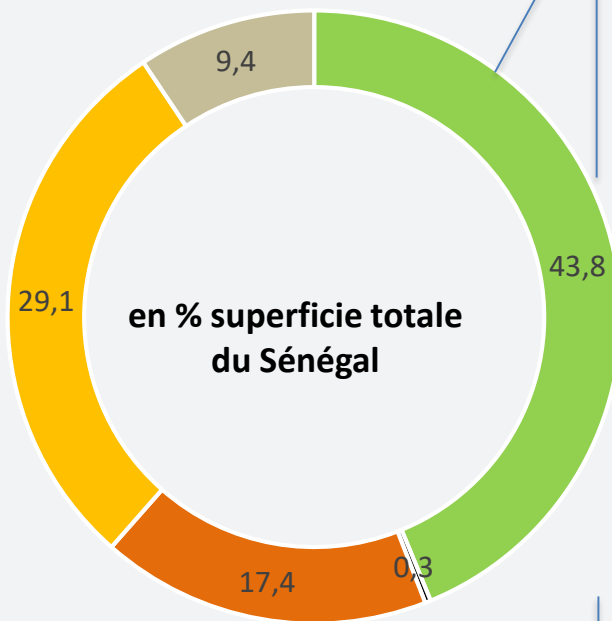


- D'importants aménagements hydrauliques
- Potentiel en riziculture
- Potentiel en maraichage

1.1.4 Terres agricoles en large part fragilisées

**Superficie agricole
utile ~ 9 M ha
~46% superficie du
pays**

- ➔ Fleuve Sénégal : sols fragiles (danger salinité, alcalinité) ;
- ➔ Niayes : zone de maraichage par excellence ; forte dégradation des sols du fait de la surexploitation et de mauvaises pratiques culturales ;
- ➔ Sénégal oriental : majorité de sols non cultivables ou de faible valeur agronomique ;
- ➔ Casamance : dotée de sols majoritairement de bonne qualité agronomique, exposés à la dégradation sous l'effet de l'activité humaine.



Le domaine forestier comprend un domaine dit protégé et un domaine dit classé.

- Steppes arbustives et arborées en zone sahélienne (nord) ;
- Savanes arbustives et arborées au sud de la zone sahélienne et en zone soudanaise (sud) ;
- Forêts claires au sud de la zone soudanaise et forêts denses en zone sub-guinéenne.

En régression : dégradation sous la pression de l'homme et de l'animal + sécheresse et salinité et exploitation (bois énergie et flux export frauduleux via la Gambie)

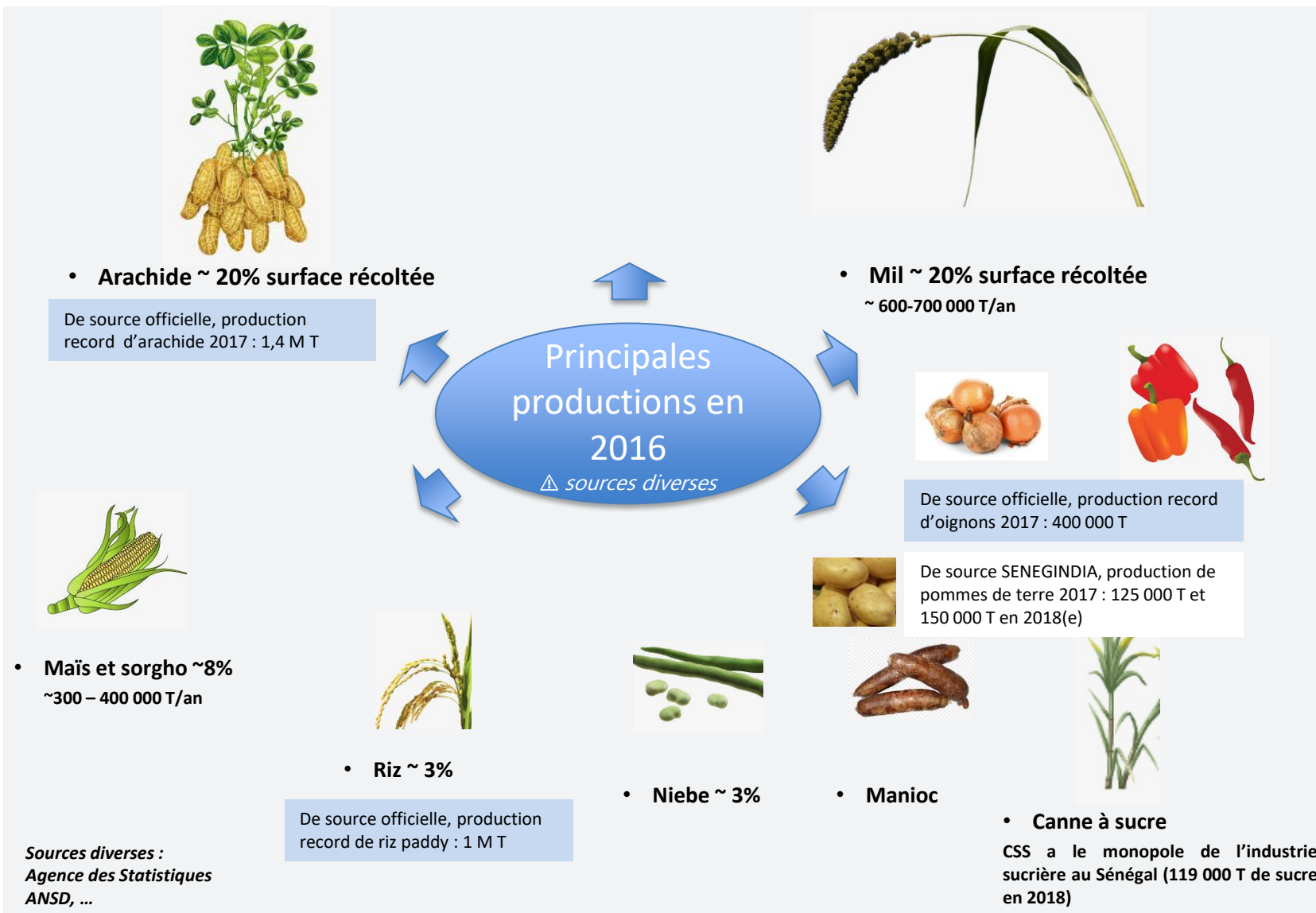
- Espace forestier
- Cultures perennes
- Terres arables cultivées
- Prairies permanentes
- Autres terres

Terres arables ~ 3,8 M ha
Bassin arachidier ~57%, Casamance ~20%, Sénégal oriental ~10%, vallée du fleuve Sénégal ~8%, zone sylvopastorale ~4% et Niayes ~1%

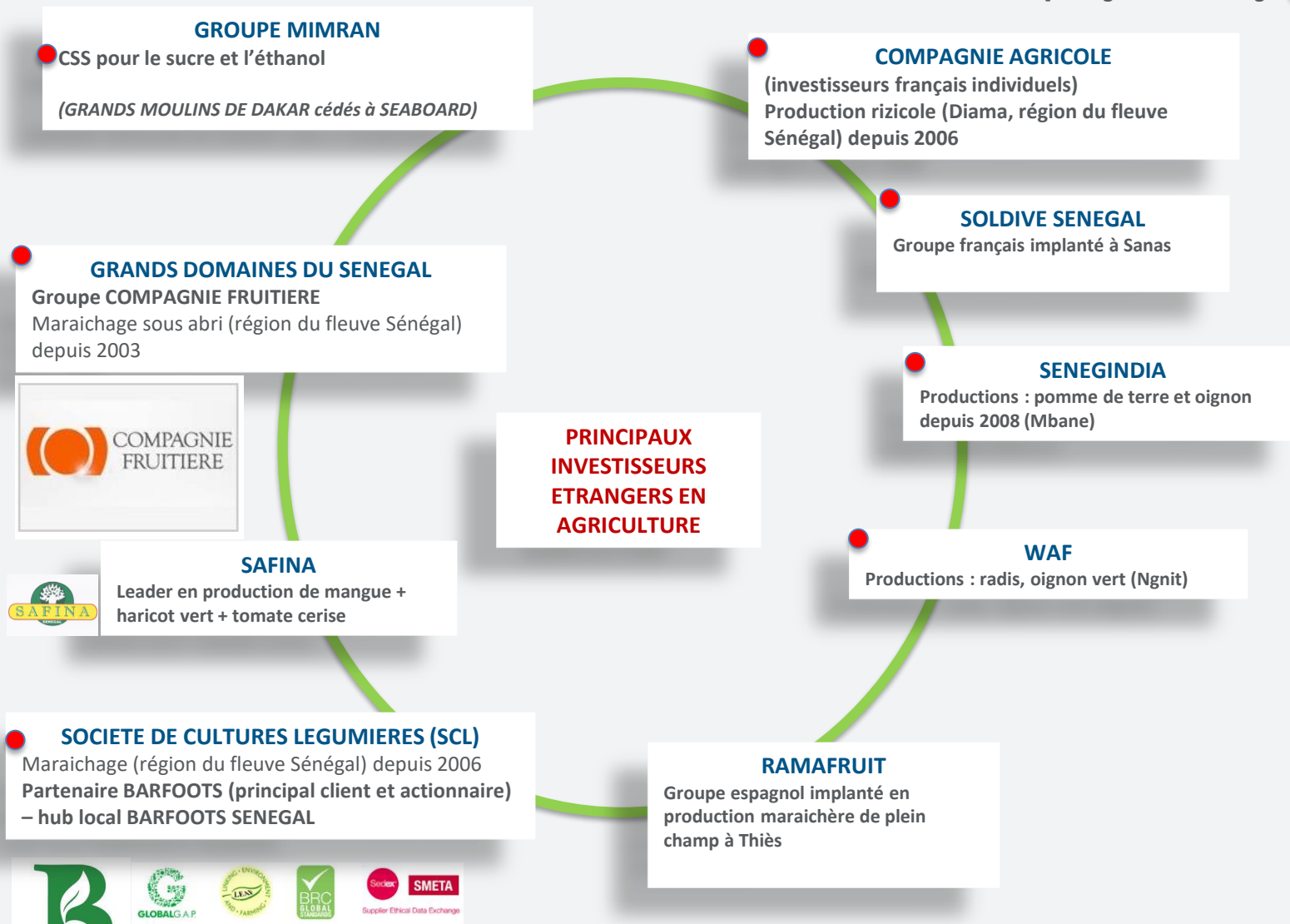
98% en pluvial
2 % en irrigué

Source : données ANDS

1.1.5 Riz, arachide et maïs au 1^{er} rang des productions agricoles



[En région fleuve Sénégal ●]



Chiffres clés

Niveau de production régional :
220 000 T (tonnage brut noix)

Taux de transformation ~ 1%

Ventes moyennes par
producteur ~1 700 kg/an

Près de 50% des ménages sur
zone n'ont pas accès à une piste
praticable en toutes saisons
pour transporter leur
production



Structure post-récolte - SFL

Appui à la Commercialisation de la Filière Anacarde : LIFFT* - Cashew

Bassin de production concerné SeGaBi

- Zones d'intervention : Sénégal, Gambie et Guinée Bissao ;
- Partenaires : USDA, SHELTER FOR LIFE INTERNATIONAL (ONG-Minnesota), CONNEXUS CORPORATION (assistance technique et formations aux projets du gouvernement américain et aux sociétés privées de l'agrobusiness ;
- Echancier Projet : 2018-2023.

Domaines d'intervention

- Organiser les groupements de producteurs en associations commerciales ;
- Améliorer les infrastructures (pistes, stockage, etc.) dans la durabilité ; aménagement et réhabilitation de pistes et routes ;
- Faciliter l'accès aux financements ;
- Améliorer la productivité : vulgarisation des bonnes pratiques agricoles, renouvellement des vergers, etc.

Impacts du projet

- Amélioration de la rentabilité de la filière, valeur ajoutée, compétitivité régionale de la filière anacarde ;
- Amélioration du pouvoir de négociation des producteurs (3 Etats) ;
- Création d'emplois, notamment femmes et jeunes ;
- Accès à l'investissement étranger.

(*) Linking Infrastructure, Finance, and Farms to Cashew



AIDA SENEGAL EN CASAMANCE

Lieu et acteur

- ONG espagnole AIDA
- Bailleurs de fonds : Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement, Junta de Castilla y Leon, Generalitat Valenciana, Xunta de Galicia, Ayuntamiento de Segovia, " de Santander, ainsi que la CEDEAO
- Parmi les partenaires locaux : Agence Régionale de Développement de Kolda et ANA (Agence Nationale d'Aquaculture)



Domaines d'intervention

- Depuis 2008, projets œuvrant pour la sécurité alimentaire dans les régions frontalières Sénégal (Kolda)/Guinée Bissao (Oïo, Countubel et Bafata)
- Projet visité : projet intégré agriculture/élevage avec puits (eau pour les villageois et l'irrigation), pompage solaire, atelier de transformation des céréales
 - Cultures maraîchères sur lopins communautaires : amélioration du sol par compost et eau riche en matière organique de la pisciculture
 - Compostage : déchets végétaux, déchets d'élevage
 - Essais de cultures en aquaponie (salades, ...)
 - Pisciculture intégrée



Impacts du projet visité

- Un millier de villageois sur site bénéficient directement du projet

1.1.6 Riziculture priorité des pouvoirs publics

Riz et mil dominant le secteur céréalier au Sénégal.

Faute de statistiques fiables, il faut se contenter d'estimations approximatives.

Selon les données officielles, la production de riz est passée de 400 000 T en 2014 à près de 1 M T (campagne 2017). Ce tonnage n'est toutefois pas en mesure de couvrir les besoins.

Il est bon de rappeler le contexte : les Sénégalais consomment du riz brisé d'importation et ont tendance à boudier le riz local, à l'image de qualité inférieure.

En 2016, le Sénégal a importé plus de 860 000 tonnes de riz et en 2017 ses importations frôlent le M T, soit plus de 70 % de la consommation du pays (riz blanc).

- ➡ Avec près de 90kg/hab./an, le Sénégal figure parmi les gros consommateurs de riz en Afrique ;
- ➡ Facture à l'importation de riz : 313 M EUR en 2017 pour un tonnage proche de 1 M T (tonnage relativement stable depuis 6 ans) ;
- ➡ Inde (50%), Thaïlande (25%), Brésil (10%).

En réaction, les Pouvoirs Publics se sont fixé une priorité : l'autosuffisance en riz. Le développement de la riziculture figure en place d'honneur dans le Plan Sénégal Emergent..

- ➡ Programme national pour l'autosuffisance en riz (PNAR) lancé en 2010 ;
- ➡ Zone de prédilection pour la riziculture intensive sous irrigation : la Vallée du fleuve Sénégal avec objectif de plus de 875 000 T de production à l'horizon 2020 contre 450 000 T en 2017 (de source SAED) ; à noter que la Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) a élaboré un plan directeur de développement de la riziculture sur 2018-2027, avec objectif de 875 000 T à l'horizon 2020 ;
- ➡ Autre zone phare : la Casamance pour le riz pluvial ;
- ➡ Au bénéfice des riziculteurs : équipements agricoles importés par l'Etat et vendus très fortement subventionnés, et subventions sur les engrais ;
- ➡ Par ailleurs, il est prévu de leur octroyer des lignes de crédit spécifiques à la CNCAS.

Le post-récolte est une phase critique au Sénégal : la récolte manuelle engendre en effet des pertes importantes évaluées à plus de 15%, soit un manque à gagner de 100 000 F CFA/ha (~150 EUR).

1.1.6 Riziculture priorité des pouvoirs publics

Globalement, la commercialisation reste le maillon faible de la filière : stockage déficient, unités vétustes, image du riz local à restaurer, etc.

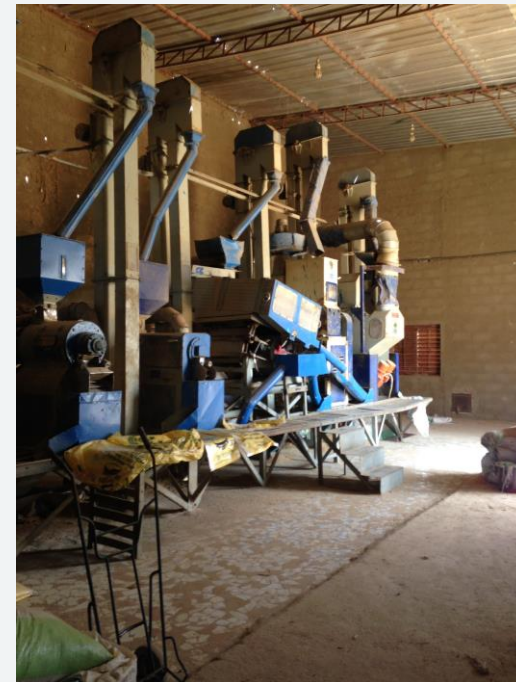
- Les besoins en équipements de séchage du grain et de stockage sont importants.

Une success story pour le Sénégal et pour le savoir-faire français au Sénégal : la Compagnie Agricole de Saint-Louis (CASL) fondée par des entrepreneurs français.

Se reporter à la synthèse ci-après.

De plus petites sociétés s'illustrent également : en guise d'exemple KORKA RICE, la société de madame Korka Diaw (à la tête par ailleurs d'un GIE de 70 rizicultrices/maraichères sur 150 ha de terres cultivées) dans la région de Richard Toll/St-Louis.

- Unité de traitement du riz de 30 000 sacs paddy/campagne, soit environ 1 500 T de riz blanc ; projet de doublement de la capacité (ligne de production devant ainsi passer de 2,5 à 5 T/h ; partenariat technique et industriel recherché) ;
- Grande capacité fédérative et appui à la mécanisation collective ;
- Rendements de 5 à 8 T/ha selon cultivars et cycle (2 cycles/an) ;
- Essais de culture en bio.



KORKA RICE

Acteur majeur de développement de la riziculture sénégalaise



Jeune société créée en 2013 par des entrepreneurs français, en zone de delta du fleuve Sénégal

- Assiette foncière de 5 300 ha, soit 4 600 ha de terres irrigables ;
- Mise en place d'une ferme pilote avec chaîne de valeur intégrée : modèle agronomique (2 récoltes/an), essais variétaux, production de riz paddy, transformation, marketing sous marque « *Royal Sénégal* » ;
- Mise en place de contrats de culture, diffusion de nouvelles techniques ;
- Programme environnemental et social, appui à l'agriculture familiale ;
- Objectif de 45 000 T de production annuelle de riz blanc, stockage de 30 000 T de capacité, rizerie aux standards internationaux, de capacité de 8 T/h.
- Outil industriel équipé par BUEHLER

Campagne 2018/19

- 3 200 ha : 2 100 ha en culture d'hivernage (juin-décembre), aménagement de 2 700 ha en culture de contre-saison (janvier-juillet) 2019
- Irrigation gravitaire dominante ~80% et drainage non gravitaire (rabattement de nappes)

Défis

- Accès parfois problématique au foncier ;
- Fiscalité complexe et délais administratifs ; TVA en charge ;
- Salinité des sols (nécessité d'utiliser des cultivars tolérants au sel) ;
- Prédateurs des récoltes : invasion d'oiseaux granivores.

L'arachide est une production traditionnelle importante au Sénégal ~20% de la surface cultivée, sa filière est en difficulté et le bassin arachidier en voie de paupérisation.

De rôle socio-économique majeur, cette culture ne peut échapper à l'attention des Pouvoirs Publics qui l'ont inscrite au rang des priorités du PSE.

Le secteur de l'huilerie d'arachide est en crise. Les quantités d'arachide triturées sont tombées depuis plusieurs années sous la barre des 250 000 T/an pour une capacité industrielle estimée à 600 000 T.

Les Pouvoirs Publics viennent d'accorder à la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal un financement important (montant nc ; intégré à 2 accords de financement pour un montant global de 35,6 milliards F CFA)

Le potentiel de production de maïs et de sorgho est par ailleurs loin d'être valorisé.

Le niveau de production est d'ordre de 300-400 000 T/an selon l'Agence des Statistiques, loin derrière le mil.

Selon une étude récente de FEED THE FUTURE/USAID (2017), la consommation annuelle moyenne de céréales est, au Sénégal, de 119 kg/tête (~ 158 kg en zone rurale et ~ 107 kg en zone urbaine)

- ➡ Le riz prédomine avec une part de consommation de 59% en zone rurale et de 77% en zone urbaine ;
- ➡ Le mil arrive en seconde position avec 28% en zone rurale et 19% en zone urbaine ;
- ➡ Le maïs seulement en 3^{ème} position avec 11 et 5% ;
- ➡ Le sorgho reste marginal (2% en zone rurale).

A noter que la banque sénégalaise BNDE entend à présent professionnaliser la filière « maïs » (ainsi que le mil) après s'être attelée aux filières « riz » et « arachide ».

Il est question de « *renforcer les structures et la gouvernance de la chaîne de valeur* » par la création d'une interprofession.

Fait notable : le projet de culture du maïs en irrigué de NMA SANDERS

- ➡ Création d'une société agricole dans la vallée du fleuve Sénégal par NMA SANDERS avec les groupes AVRIL et ZALAR (Maroc) ~1 000 ha (zone du lac de Guiers) ;
- ➡ Partenariat Public Privé de 6 M EUR (*sous toutes réserves*) ; fonds souverain FONSIS au capital ;
- ➡ Entre autres objectifs : la production de maïs pour le groupe NMA ; il est question également de produire du soja bio pour le groupe AVRIL et de l'arachide semence, etc.

1.1.8 Filière sucre sous monopole de la CSS

La filière sucre fait l'objet du monopole de la COMPAGNIE SUCRIERE SENEGALAISE (CSS)

La société affiche une production record à l'issue de la campagne 2018 ~ 144 000 T de sucre.

- ➔ Amélioration du rendement à l'ha par réaménagement des surfaces consacrées ;
- ➔ Basses températures enregistrées en faveur de la teneur en sucre de la canne.

Le groupe récolte les fruits de ses investissements : 130 milliards F CFA sur 8 ans avec l'objectif de 150 000 T de sucre. Son nouvel objectif est fixé à 200 000 T (2020-23) avec la mise en culture de 3 000 ha supplémentaires.

C'est une filière exposée aux importations frauduleuses de sucre, notamment via fausses déclarations d'importation de produits alimentaires (DIPA)

Il convient de souligner que les importations de sucre sont soumises à des droits et taxes d'un montant cumulé de 44,48%.



Source : CSS

L'horticulture fruitière et légumière est un des principaux atouts de l'agriculture sénégalaise.

Le pays produit une large gamme de fruits et légumes et son climat lui confère des atouts de production de contre-saison ~ décembre à mai.

Elle est aujourd'hui considérée comme l'activité agricole N°1 en termes de création d'emplois et de revenu. C'est un élément majeur du PSE et de la politique nationale de lutte contre la pauvreté.

Le potentiel maraîcher dans la région de fleuve est jugée « gigantesque ».

La tendance observée est à l'intensification des productions maraîchères. Ceci implique : technologies culturales adaptées avec maîtrise des intrants et gestion de l'eau, et investissements en équipements post-récolte, y compris stockage-conservation.

Niveau de compétitivité ?

- ➔ Banane : concurrence de la Côte d'Ivoire, voire du Mali ;
- ➔ Noix de cajou : concurrence de la Côte d'Ivoire et de la Guinée Bissao ;
- ➔ Oignon ; concurrence du Niger ;
- ➔ Pastèque : grande expérience des paysans sénégalais et atout de précocité ;
- ➔ Melon : le melon sénégalais se positionne en Espagne en substitution au melon importé du Brésil ;
- ➔ Mangue : concurrence du Mali et de la Côte d'Ivoire (sur 4 mois, de mars à juin) ; la campagne sénégalaise s'échelonne quant à elle sur 9 mois, principalement de mai à août (absence de disponibilités de septembre à novembre).



Création d'une Interprofession banane en 2018. Production ~ 30 000 T/an

Il convient de noter la forte progression des exportations sénégalaises des produits de l'horticulture au cours des 15 dernières années.

La gamme de production s'est diversifiée (haricot vert monoproduction à l'origine), incluant à présent des spécialités telles que la tomate cerise, le maïs doux frais, l'oignon vert, la pastèque, etc.

Le tonnage global exporté par le Sénégal est passé de moins de 10 000 T au début des années 2000 à près de 90 000 T en 2017 (45 000 T de légumes, hors légumes secs, et 43 000 T de fruits frais).

- ➔ CA export fruits et légumes ~ 93 M EUR en 2017 (de source douanes sénégalaises)

Le Sénégal possède un potentiel de productions maraîchères bio mais sans circuits spécifiques et sans cadre réglementaire ad hoc et motivation étatique (la priorité étant l'autosuffisance alimentaire), le « bio » peine à se développer. Quelques cas ont été néanmoins identifiés :

- SENAF sur 200 ha en productions de plein champ avec pépinières sous abris dans les Niayes (maïs doux, haricot vert, tomate, avocat, etc.)
- Producteur de salades bio
- Producteur de bananes bio pour l'export

Il y aurait, au Sénégal 26 000 hectares certifiés « bio » (certIFICATEURS strictement nationaux) selon la FENAB

ESTACIONALIDAD

PRODUCTO	ÁREA	ENE	FEB	MAR	ABR	MAY	JUN	JUL	AGO	SEP	OCT	NOV	DIC
MELÓN PIEL DE SAPO	SENEGAL												
	ALMERIA												
	LA MANCHA												
	CANARIAS												
MELÓN GALIA	ALMERIA												



ESTACIONALIDAD

PRODUCTO	ÁREA	ENE	FEB	MAR	ABR	MAY	JUN	JUL	AGO	SEP	OCT	NOV	DIC
SANDÍA	SENEGAL												
	ALMERIA												
	MURCIA												
	SEVILLA												
	VALENCIA												
	TARRAGONA												
	LA MANCHA												
	CANARIAS												

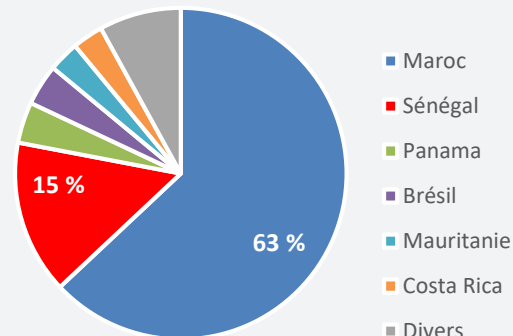


(Source : RAMAFRUT)

Place du Sénégal dans les importations espagnoles de pastèques (en 2016, en T)

PRINCIPALES SPECIALITES EXPORT

Pastèque et melon
Courge butternut
Maïs doux
Tomate cerise
Haricot vert sans fil



Plusieurs productions se sont développées pour l'exportation à destination de l'UE.

Tomate cerise: activité de longue date au Sénégal mais affectée depuis les années 2000 par le virus TYLC

- ➔ Acteur de loin leader : GDS, sous abri filet type canarien
- ➔ Production exclusivement sous abri, à partir de novembre
- ➔ Export ! Le marché local et sous-régional très peu rémunérateur

Pastèque : grande expérience des paysans sénégalais pour cette production hivernale ; régions de production « intensive » : Kaolak, Thies, Kaffrine

Précocité de 2 semaines par rapport à la production d'Almería

Qualité , très bonne acceptation des consommateurs espagnols

SANDIAS FASHION marque détenue par grupo AGF (une quinzaine d'entreprises membres)

GREEN GROCER SENEGAL

RAMAFRUT à Thies

GRUPO FERNANDEZ

Nombreux acteurs espagnols produisant ou achetant au Sénégal

Melon : se positionne en Espagne en substitution au melon importé du Brésil
→ Variétés en production au Sénégal : Charentais lisse et brodé, ainsi que les Galia, Piel de sapo

Exemple de sociétés étrangères implantées en production propre : SOLDIVE, la société espagnole RAMFRUT et FRUTAS BOLLO

Murcie puis Sénégal

melon cantaloup o piel de sapo, plein champ ou sous abri

Mangue : l'une des 2 « filières vertes à l'exportation » pour le Sénégal, avec la noix de cajou

- ➔ concurrence du Mali et de la Côte d'Ivoire (sur 4 mois, mars à juin) ; au Sénégal principalement de mai à oct sur 9 mois de l'année (absence de disponibilités de sept à nov)

Les exportations en l'état sont de l'ordre de 17 000 T/an

Acteur leader : SAFINA avec environ 1/3 du tonnage export ; autres AGRO NEGOCE et CADA

- ➔ Toujours à l'actif de GDS, nouvelle plantation de manguiers, non encore en production export

Sur les 120-150 000 T environ de production (sous toutes réserves), 5-10% approximativement seraient exportées en l'état, et 1-2% transformées..

Soutien de la CNUCED (renforcement de compétitivité), IFC (protocole d'accord signé avec l'APIX en mai 2018, conseils aux acteurs de la filière, appui à la commercialisation, etc.), ...

Maïs doux

- ➔ Pour SCL dont c'est la spécialité ... également haricots verts, courge butternut, patate douce (variétés US) et piments chiliens, avec en rotation, arachide, oignon et niebe pour la consommation locale.

Le succès de telles opérations impose une intégration totale de toutes les étapes de la chaîne

Au rang des contraintes récurrentes :

- ➔ L'approvisionnement en intrants adaptés et homologués par les marchés clients, les matériels et équipements + service après vente et pièces détachées
- ➔ La formation technique qui doit être totalement pris en charge
- ➔ La sécurisation des installations et productions
- ➔ Les coûts du transport routier au Sénégal et frais relatifs à l'expédition de conteneurs relativement élevés

Des rumeurs courent quant aux projets de délocalisation de certains (Côte d'Ivoire notamment), compte tenu des obstacles rencontrés et de la lenteur à la diversification des productions pour l'export.

Les aptitudes existent pourtant (avocat, goyave, etc.) mais faute de réactivité (cas d'AGROFRUIT)

Echéancier du projet

- Phase 1 : centre de collecte/tri de la mangue (année 1)
- Phase 2 : extension à d'autres fruits : madd, toll, ditakh, papaye, bananes, agrumes (année 1)
- Phase 3 : certification export (Global Gap) et bio (Ecocert) (année 2)
- Phase 4 : lancement campagne export mangue 2019
- Phase 5 : démarrage de l'activité industrielle - fruits séchés (année 2)

Chiffres clés

- Production sénégalaise de mangues ~ 130 000 T (2016)
- Valorisation à l'export (fruit frais) ~ 10% du tonnage
- Taux de perte : plus de 70% de la production en Casamance
- Transformation : moins de 10%

CASAMANGO

Acteur et zones d'intervention

- Société CASAMANGO (création 2018) ; entrepreneurs français ;
- Site outil : plate-forme existante Bignonia de 400 m², en flux tendu, sans froid ; 2 camions /semaine sur Dakar et 2 bateaux/semaine ;
- Zone : Ziguinchor - Casamance (900 km de Dakar ; à court terme 450 km avec le désenclavement permis par le nouveau pont de Marsassoum), région dotée d'un remarquable potentiel fruitier.



Objectif

- Valoriser les productions agricoles de la Casamance avec accent sur la mangue ;
- Développer une agriculture contractuelle auprès de 2 000 exploitants locaux ; « tisser la confiance » ; 5 interlocuteurs répartis par zone ;
- Créer une chaîne de valeur : mangue séchée dans une 1^{ère} phase ; besoins en équipements de déshydratation des fruits (site de 2 ha) ;
- certification des produits « bio » et « commerce équitable ».

Impacts du projet

- Réduire les pertes post-récolte ;
- Contribuer à la valorisation locale des productions de la Casamance : 130-140 T de mangues commercialisées en 1^{ère} année (AUCHAN, KIRENE, etc.) ;
- Contribuer à la réduction de la pauvreté par création d'emplois et de revenus ;
- Contribuer au développement des exportations de produits agricoles à valeur ajoutée (dès 2019 en partenariat AUCHAN – France).

La culture de l'oignon à classer au rang des réussites

Mais même cette production qui a pu se développer grâce aux restrictions imposées aux importations, souffre d'un déficit en formation.

- ➔ Il n'existe pas encore de gros faiseurs en culture de l'oignon mais des opérateurs étrangers s'intéressent à la production au Sénégal pour l'export (en système de contractualisation de petits producteurs) ;
- ➔ La moyenne est de l'ordre de 5-10 ha/producteur ; les plus gros produisent sur 15-20 ha et davantage (60 ha) ;
- ➔ Professionnalisation à venir : des besoins à venir en matière d'équipements : semoirs adaptés, arracheuses, trieuses, jusqu'à la mise en sac.

La production de pommes de terre ~125 000 T au niveau national

- ➔ Des besoins en semences : la France figure au 2^{ème} rang des fournisseurs en 2017 en tonnage juste après l'Inde, avec quelque 4 000 T (variétés « *Safrane* », « *Alaska* », « *Spunta* », « *Universa* », ...) ;
- ➔ C'est une culture plus exigeante que l'oignon et des besoins importants en expertise agronomique se font jour ;
- ➔ Le handicap majeur de la filière pomme de terre est le stockage ;
- ➔ S'il existe de petits producteurs de grande compétence : 5-10-20 ha, un spécialiste s'est imposé : SENEGINDIA, pionnier et à présent gros faiseur dans la région de Mbane (nord Sénégal, à proximité de Richard-Toll), avec une production estimée à 55-60 000 T en 2018, contre 45 000 T en 2017.

L'expansion de SENEGINDIA depuis 2008 ne se fait pas sans susciter des tensions, les horticulteurs des Niayes accusant le groupe d'avoir accaparé des terres fertiles de Mbane et de transformer les producteurs locaux en simple main d'œuvre salariée.

- ➔ Concession de 5 000 ha de terres agricoles : 1 500 ha sont exploités en propre, 3 500 ha sont exploités par les collectivités locales ;
- ➔ De nouvelles installations de stockage, d'une capacité de 30 000 T, ont été inaugurées en 2017 par le Président Macky Sall ;
- ➔ Plus de 1 000 employés avec mise en place d'un programme social

PRIX A LA PRODUCTION Pour référence, selon enquête

Pomme de terre : 200 – 350 F CFA/kg, bord champ

~0,30 – 0,55 EUR /kg

Oignon : 250 – 300 FCFA/kg

~ 0,40 – 0,45 EUR /kg

Tomate industrielle : 52 FCFA/kg bord champ ~ 0,08 EUR/kg

56 F CFA/kg marchandise livrée usine

~ 0,085 EUR/kg



Parcelle de Senegindia

Frein majeur à l'expansion des cultures légumières (pomme de terre, carotte, etc.) : l'absence de logistique stockage/froid (hors SENEGINDIA) et de transformation (conserverie, ...)

Hormis les filières conçues par ou pour des sociétés étrangères et destinées à l'export en l'état (melon pastèque, etc.), l'horticulture fruitière et légumière sénégalaise souffre du manque de « chaîne de valeur », selon le terme consacré localement.

La mise en marché est rudimentaire. La transformation reste embryonnaire.

La commercialisation :

- ➔ En règle générale, aucun outil de régularisation n'est en place pour permettre au secteur d'échapper au cycle classique saturation – pénurie ;
- ➔ Commercialisation en large part informelle ; pertes post-récolte considérables ;
- ➔ En ce qui concerne spécifiquement l'oignon, la pomme de terre et à présent la carotte : mesures de limitation des importations (hors acte réglementaire qui irait en violation des accords OMC) de manière à permettre le développement de ces productions essentielles pour la population.

La transformation ?

- ➔ En ce qui concerne la tomate industrielle (environ 3 000 ha), l'acteur industriel historique, la SOCAS, se heurte à la faible rentabilité de sa filière trop fragile face à l'importation de triple concentré de tomate de Chine. Ses achats aux producteurs sous-contrat ont chuté (11 500 T seulement en 2016) et la SOCAS s'est désengagée de la production de tomate industrielle et de haricots verts depuis 2015 ;
- ➔ A l'opposé, un acteur japonais majeur, le groupe KAGOME, a monté sa filiale sénégalaise fin 2017 dans la région de Saint-Louis avec l'objectif de mettre en place une culture intégrée de la tomate pour la fabrication de purées, concentrés et ketchup pour l'exportation sur zone (Nigéria, etc.) ; l'étude de faisabilité a été réalisée par la JICA ;
- ➔ La transformation de l'oignon offre des perspectives aux producteurs ;
- ➔ Confitures : de rares entreprises ont saisi l'opportunité ; citons les PME ZENIA et DOMAINES DE NEMA.

Eléments notables du contexte général

- ➔ Des subventions existent sur les intrants en cultures pluviales (riz et arachide), mais peu d'appui pour les autres productions ; A l'exception des semences de pomme de terre et d'oignon théoriquement subventionnées à hauteur de 50% (versement des subventions aléatoire) et les engrais ternaires (engrais NPK) ;
- ➔ Il est déploré l'absence de financement BNDE en horticulture, uniquement riziculture et filière arachide.

MESURES DE LIMITATION DES IMPORTATIONS pour permettre à la production locale de s'organiser et se développer

Pomme de terre : gel des importations sur une période de 6 mois de l'année.

2018 : gel des importations à compter du 25 janvier

Carotte : idem .

2018 : levée du gel des importations décidée par l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) à compter du 10 août

2019 : gel des importations décidé par l'ARM à compter du 1^{er} janvier

Oignon : idem .

2018 : levée du gel des importations consentie du 10 septembre au 31 décembre 2018, selon quota

BESOINS MANIFESTES

Accès à financements de campagnes

Appui à la mise en place de chambres d'agriculture à même de porter notamment des schémas de financement

Encadrement formation

Formation des petits agriculteurs aux bonnes pratiques (résidus, ...) pour leur permettre de prétendre à d'éventuels contrats d'apporteurs pour les groupes d'exportation.

Création de pépinières en plants maraichers

Point crucial : des investissements en logistique (chambres froides) et en transformation (conserverie) boosteraient la production sénégalaise de légumes.

FRUITS

Il n'y a guère que la mangue qui soit transformée industriellement au Sénégal

Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Niayes Sud (Dakar)	***												
Niayes Sud (Thiès)	**												
Bassin Arachidier (Fatick)	*												
Casamance (Ziguinchor)	**												
Principales variétés													
Kent, Keitt et plusieurs variétés locales													

LEGUMES

Tomate : échec de la filière de transformation de la tomate industrielle locale par la SOCAS ; installation en cours de KAGOME-Japon
Tomate : séchage (projets)
Oignon : potentiel important de séchage (activité existante et projets)

OIGNON *Allium cepa* var. *cepa*

Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vallée du Fleuve Sénégal (Podor)	***												
Niayes Nord (Potou, Rao, Gandiol)	**												
Niayes Centre & Sud (Thiès, Dakar)	**												
Autres (Kaolack, Tambacounda, Kolda)	*												
Principales variétés													
Violet de Galmi, Orient, Noflaye, Yaakar, Jaune espagnol, Rouge d'Ampost, F1 Gandiol													

Groupe KIRENE (SIAGRO) via sa filiale AGROFRUIT

Production de pulpe de mangue (dont une partie destinée à la fabrication des jus « Pressea » du groupe KIRENE.

Plus de 3 200 T de mangue – 2 000 T de produits finis
Plus de 200 producteurs

ZENA EXOTIC FRUITS

Production de confitures : ananas, mangue, fruit du baobab, bissap, fraise, ...

DOMAINE DE NEMA

Export mangues fraîches
Production de vinaigre et purée de mangue + mangues séchées

CASAMANGO

Export mangues fraîches
En phase de démarrage de production de fruits séchés : mangue, banane, papaye, ...

PLANTES MEDICINALES + BISSAP

Fruit du baobab, moringa, ...
Unités artisanales : tisanes, poudres et extraits



Fruits et légumes frais

CALENDRIER DE DISPONIBILITÉ



BANANE *Musa spp.*

Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vallée du Fleuve Sénégal (Podor)	+												
Tambacounda	+++												
Casamance (Kaolack, Ziguinchor)	++												
Principales variétés													
Williams, Robusta, Grande rousse													

TOMATE *Solanum lycopersicum*

Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
SPS (Saint-Louis, Fatick)	+++												
Niayes (Dakar, Thiès)	++												
Savanes et riches, Casamance (Ziguinchor)	+												
Principales variétés													
Arcata et autres variétés résistantes au virus. Kilo (général d'usage)													

Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Niayes Sud (Dakar, Thiès)	++												
Casamance (Ziguinchor)	++												
Principales variétés													
Lime du Tadjik													

LIME VERTE *Citrus aurantifolia*



OIGNON *Allium cepa var. cepa*

Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vallée du Fleuve Sénégal (Podor)	+++												
Niayes Nord (Pikoris, Fatick, Gambia)	++												
Niayes Centre & Sud (Thiès, Dakar)	++												
Adras (Kaolack, Tambacounda, Kolda)	+												
Principales variétés													
Violet du Gambia, Océan, Nulaye, Nulaye, Jaune-empire, Rouge d'Argence, F1 Grandif													



MAÏS DOUX *Zea mays saccharata*

Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Delta du Fleuve Sénégal (Saint-Louis)	+++												
Niayes Sud (Dakar, Mbour)	+												
Principales variétés													
Différentes variétés hybrides													

PIMENT *Capsicum spp.*

Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vallée du Fleuve Sénégal	++												
Niayes (Dakar, Thiès)	++												
Principales variétés types													
Spice et Sol (Hydromex), Piment, Piment Normal, Capsicum, Petit Chili													



POIVRON *Capsicum annum*

Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Delta du Fleuve Sénégal (Saint-Louis)	+												
Niayes (Dakar)	++												
Principales variétés													
Variétés colorées (rouge) et vertes													

MELON *Cucumis melo*

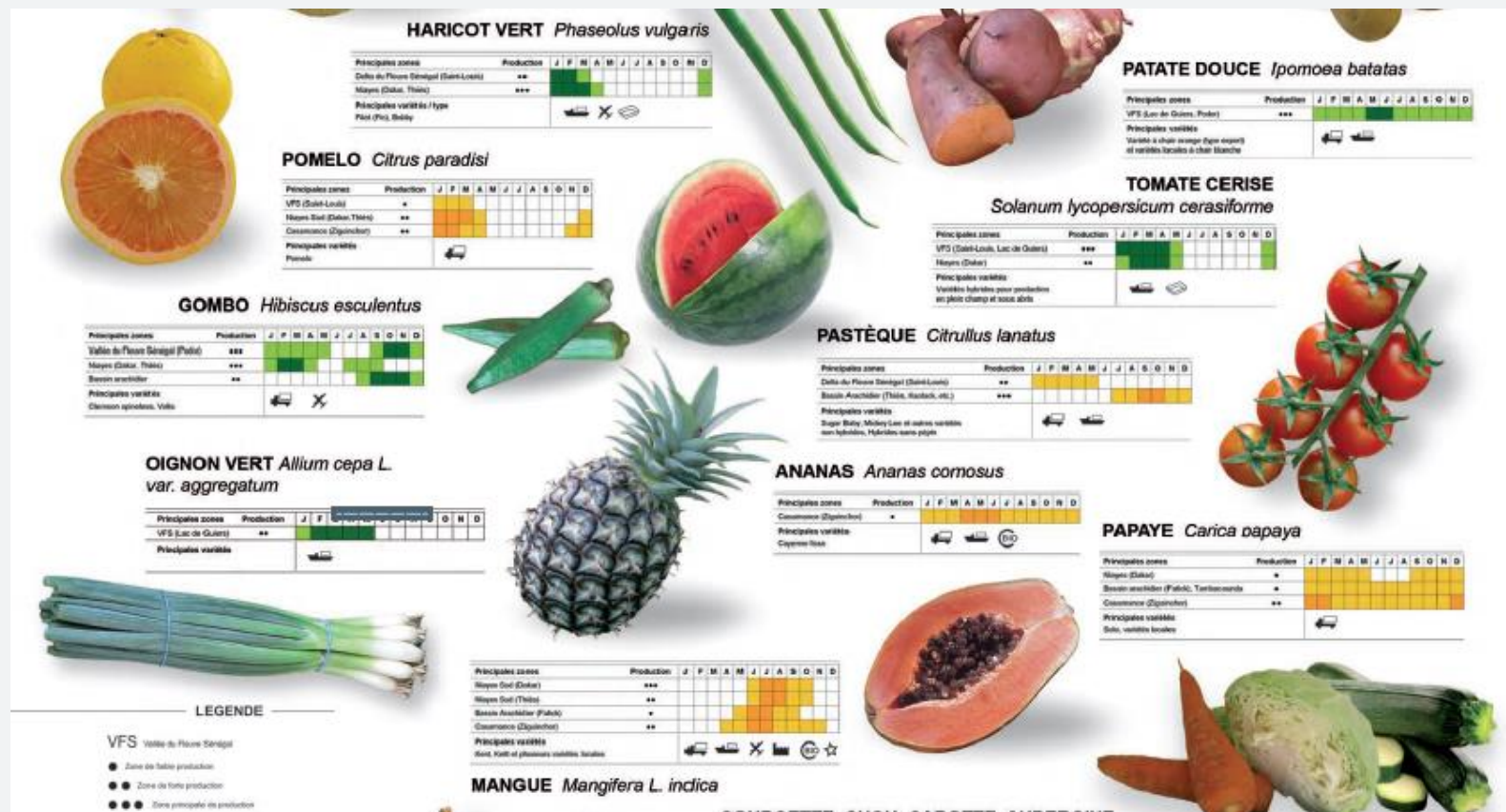
Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Delta du Fleuve Sénégal (Saint-Louis)	+												
Niayes Sud (Dakar, Fatick)	++												
Niayes Sud (Thiès, Mbour)	+++												
Principales variétés													
Type Charentais (classé et semi-tendre), Petit de Niayes, Gambia, Cantaloup et Jalousie Cantal en quantités limitées.													

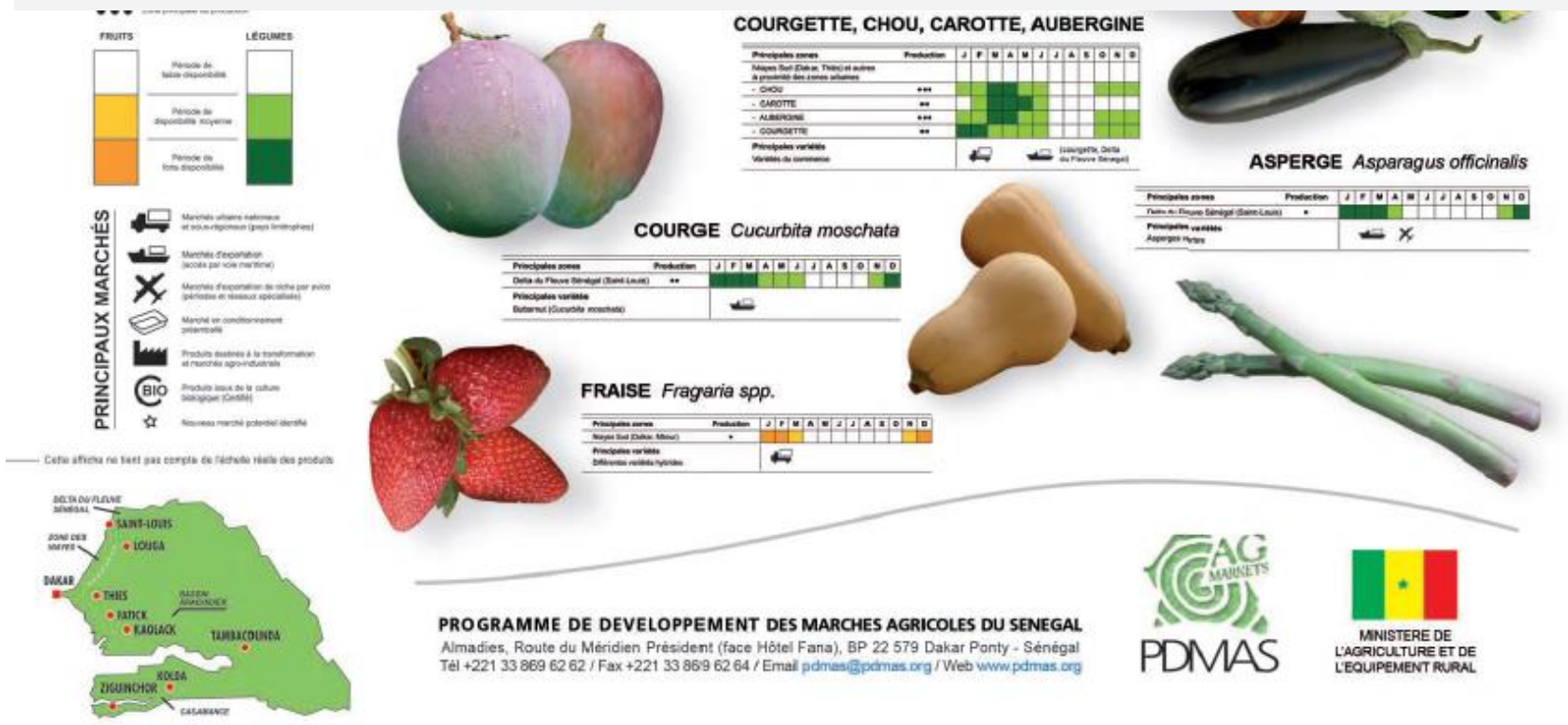


Principales zones	Production	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Niayes (Dakar)	+												
Principales variétés													
Champion, Spence, Tadjik													

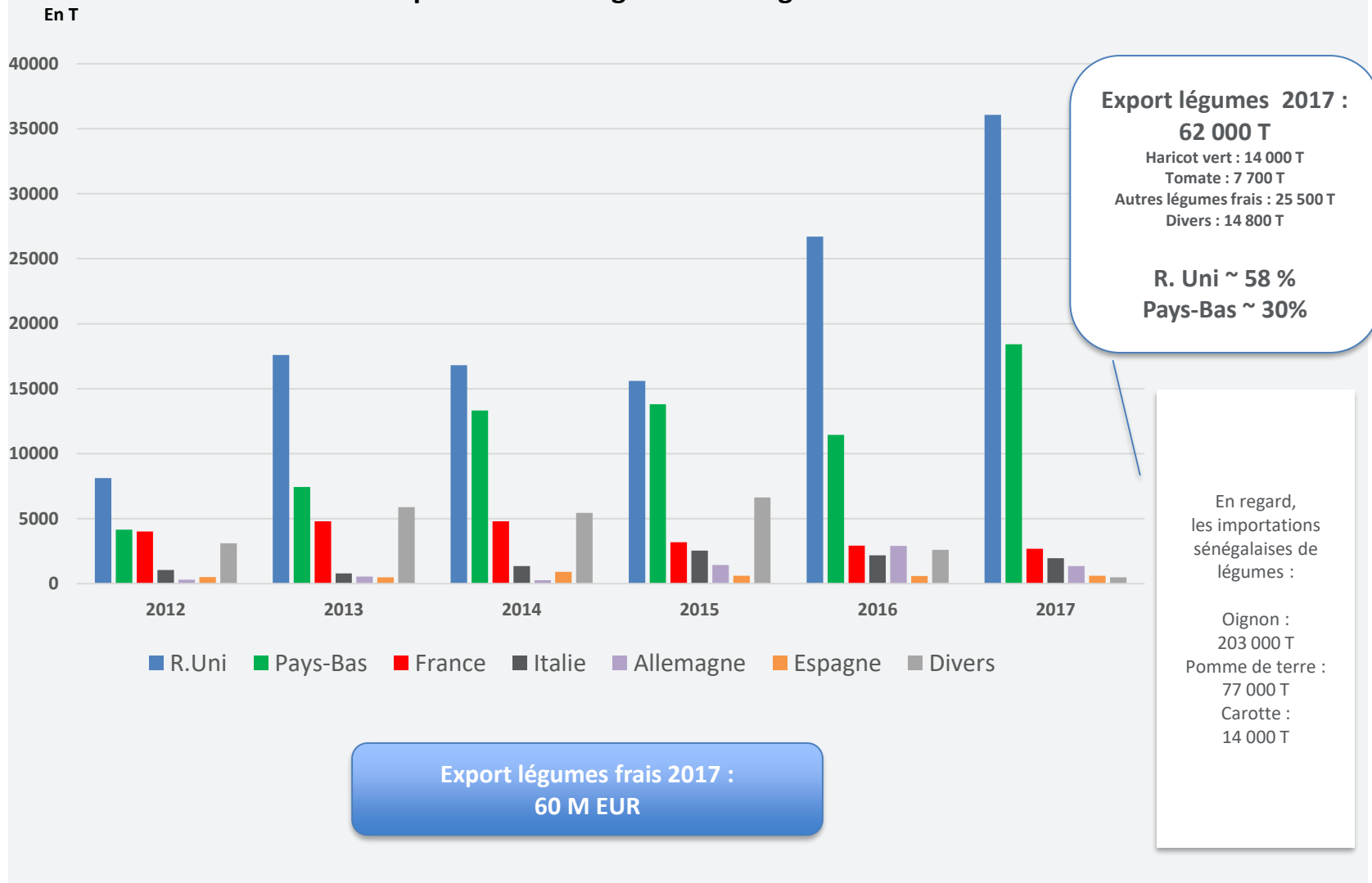
POMME DE TERRE *Solanum tuberosum*



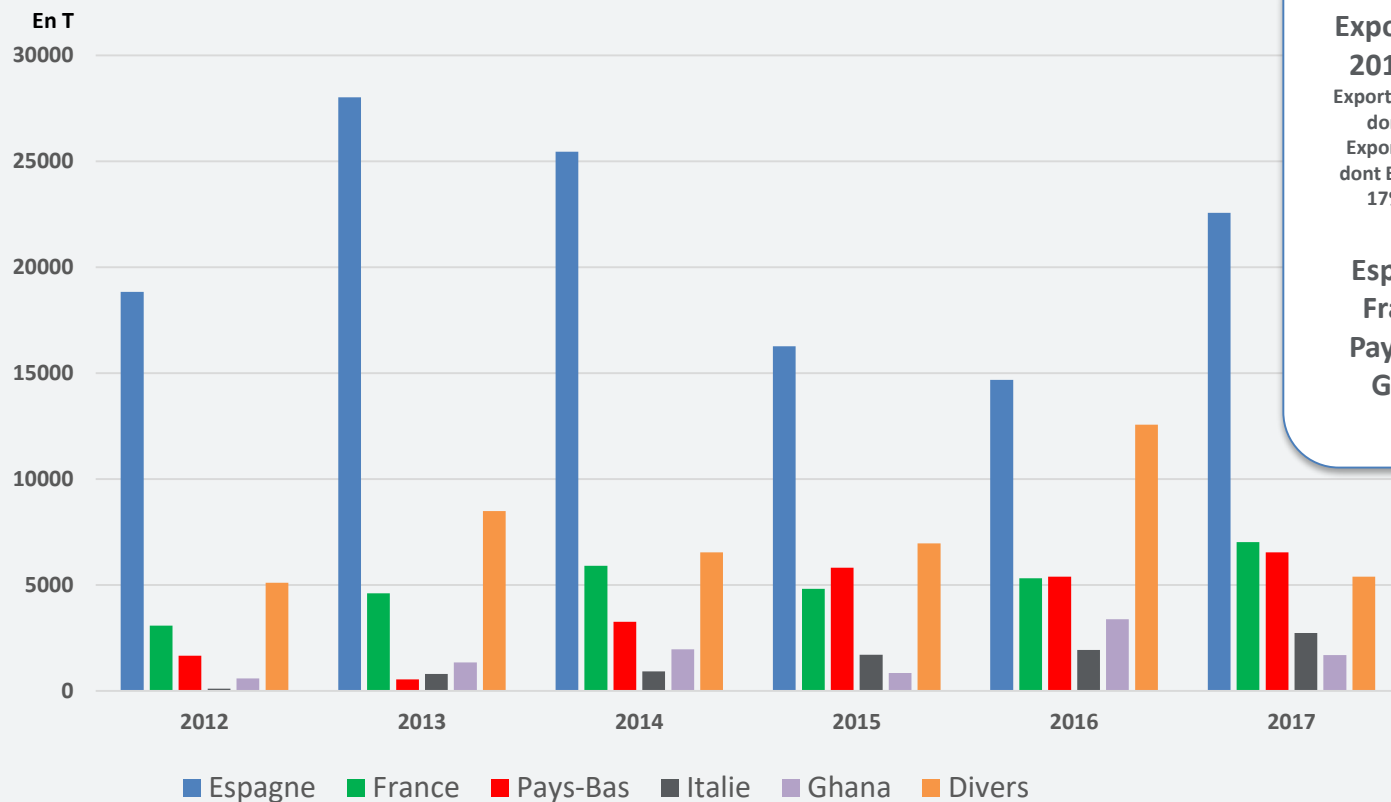




Evolution des exportations sénégalaises de légumes



Evolution des exportations sénégalaises de fruits frais



Export fruits frais

2017 : 46 000 T

Export pastèque : 15 000 T

dont Espagne 87%

Export melon : 12 000 T

dont Espagne 66%, Italie 17% et France 17%

Espagne : 49 %

France ~ 15%

Pays-Bas ~ 14%

Ghana ~ 6%

**Export fruits frais 2017 :
33 M EUR**

GRANDS DOMAINES DU SENEGAL

Filiale de la **COMPAGNIE FRUITIERE** (France) depuis 2003
Spécialité : tomate cerise pour l'export ; production et exportation de produits maraichers frais : outre la tomate cerise, le maïs doux, la patate douce, la mangue,
100 ha sous serre + productions de plein champ (surface nc)



SOLDIVE SENEGAL

Groupe français spécialiste du melon implanté de longue date à Sanas.
Se lancerait dans d'autres productions.

Acteurs espagnols : quelques exemples

GRUPO AGF

actif au Sénégal via certains de ses membres
Pastèque tout particulièrement (marque « Sandias Fashion »)

SCL

Productions : spécialité du maïs doux pour l'export, + patate douce, poivrons, courge butternut, ...
+ productions pour le marché domestique : carotte, etc.



Grand groupe britannique : près de 3 000 ha de maraichage au R. Uni.
Présent au Sénégal depuis 2007 en partenariat avec la société sénégalaise SCL (~2-3 000 employés en pic de saison ; environ 2 500 ha de terres octroyés ; 1 200 ha en production).



PRODUCTIONS EXPORT DE L'HORTICULTURE SENEGALAISE

RAMAFRUIT

Groupe implanté en production à Thies avec SENFRUIT et TOUBA FRUIT (globalement environ 600 ha en production de melons, pastèques et courges)

PRODUMEL

Melon et pastèque (Kaolack)

GRUPO FERNANDEZ

Important négociant espagnol
Entre autres produits, le groupe commercialise des pastèques collectées au Costa Rica, au Panama et au Sénégal

WAF

Société anglo-sud-africaine
Productions : radis, oignon vert (Ngnit)
Export vers le R. Uni

DOMAINES DE NEMA

Société sénégalaise spécialiste de la mangue

A titre indicatif

Intéressant parallèle contexte
climatique et calendrier comparé
St-Louis-Sénégal/Agadir-Maroc

De source AgriSénégal

St. Louis, Sénégal

Moyenne sur 22 ans

Elévation: 3 mètres

Latitude: 16 03N

Longitude: 016 27W

	An	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Températures moyennes °C	26	22	23	25	24	24	26	27	28	28	28	26	23
Moyenne des T° maxi °C	30	28	30	30	29	28	29	30	31	31	32	32	30
Moyenne des T° mini °C	21	17	17	18	18	20	23	25	25	26	24	20	17
Nbre moyen de jours > 35 °C J	46	1	4	8	5	3	2	1		2	8	8	3
Nbre moyen de jours < 18 °C J	105	24	20	17	14	7						5	19
Moyenne H. R. le matin %	79	58	67	74	83	84	88	89	90	90	86	71	61
Moyenne H.R. le soir %	50	30	32	39	47	55	64	68	70	67	54	37	29
Précipitation moyenne cm	37						1	5	15	11	2		
Vitesse moyenne du vent Km/h	17	14	16	17	20	19	17	19	17	16	16	14	12

Agadir, Maroc

Moyenne sur 19 ans

Elévation: 75 mètres

Latitude: 30 23N

Longitude: 009 34W

	An	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Jun.	Jul.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Températures moyennes °C	18	14	15	17	17	18	20	22	22	22	20	18	15
Moyenne des T° maxi °C	23	20	20	22	21	22	23	25	26	26	24	23	20
Moyenne des T° mini °C	13	8	10	11	12	15	16	18	18	18	15	12	9
Nbre moyen de jours > 32 °C J	18			2	1	1		2	3	4	3	1	
Nbre moyen de jours > 21 °C J	262	10	10	16	17	26	29	31	31	30	28	22	14
Moyenne H. R. le matin %	85	82	83	83	86	88	89	90	89	86	85	81	81
Moyenne H.R. le soir %	63	56	60	58	61	65	69	72	71	67	64	59	57
Précipitation moyenne cm	39	5	5	5	4	2	1	1	1	2	4	4	5
Vitesse moyenne du vent Km/h	14	9	12	16	17	17	17	12	12	14	14	12	12

Mission : développement de la chaîne de valeur de l'horticulture sénégalaise



- 18 Organisations professionnelles des différentes filières
- 34 Entreprises de producteurs et exportateurs
- 3 Organisations professionnelles de transformation
- 9 Entreprises de producteurs
- 8 Entreprises de fournisseurs d'intrants et de matériels agricoles
- 2 Entreprises importateurs- distributeurs
- 2 Entreprises de transit et logistique
- 3 Entreprises d'expertise et de services

Choix Organisationnel : société coopérative (date de création : octobre 2010)

Ancrage institutionnel ; entre autres :

- CFAHS membre des comités de pilotage suivants : Programme de Développement des Clusters Locaux – SCA / Primature, PDMAS et PDIDAS, Accords de Gel des importations d'Oignons, Processus de mise en place des Chambres d'Agriculture
- CFAHS agence exécutive du PDIDAS dans sa composante "Appui aux acteurs de la Filière"
- CFAHS membre du Conseil Présidentiel de l'Investissement – CPI
- CFAHS membre du Comité de l'Initiative "Trade Africa" USAID
- CFAHS membre du comité technique de suivi du Projet d'Amélioration de la Compétitivité de la Mangue Sénégalaise PACMS
- Président du Comité National de Lutte Contre les Mouches de Fruits sur la Mangue (Projet CEDEAO)

Domaines d'intervention:

- ✓ **Renforcement de la compétitivité des produits agricoles;**
- ✓ **Structuration des organisations en chaînes de valeur;**
- ✓ **Meilleure pénétration des marchés;**
- ✓ **Facilitation de l'accès au financement adapté**
- ✓ **Sécurisation des conditions sociales et sanitaires des acteurs**

Principales données Filières en 2016 De source CFAHS	Production en T	CA en M EUR
Exportation de la mangue en contre saison	102 000	152
Association des unions Maraichers des Niayes	205 000	60
Union Nationale des Acteurs de la filière Banane	35 000	8
Comité National de la Patate Douce	90 000	20
Interprofession filière Pomme de terre	70 000	20
Producteur Maraicher de Fass Boye/ Filière Carotte	13 000	04
Comité National de la Tomate Industrielle	50 000	04

Pionnier et acteur majeur de développement de la culture de la pomme de terre

Groupe à capitaux indiens

- Cœur de métier : l'immobilier
- Au Sénégal depuis 2008

Ferme de Mbane (Saint-Louis, nord ouest)

- Concession de 5 000 ha ;
- Surface exploitée en propre: 1 500 ha ;
- Nombre de pivots : 28 ;
- Production annuelle ~ 60 000 T dont 50 000 T de pommes de terre, 5 000 T de semence de pomme de terre,
- Capacité de stockage en chambres froides : 40 000 T.



Source : SENEGINDIA

Ferme de Diokoul (Louga, nord-ouest)

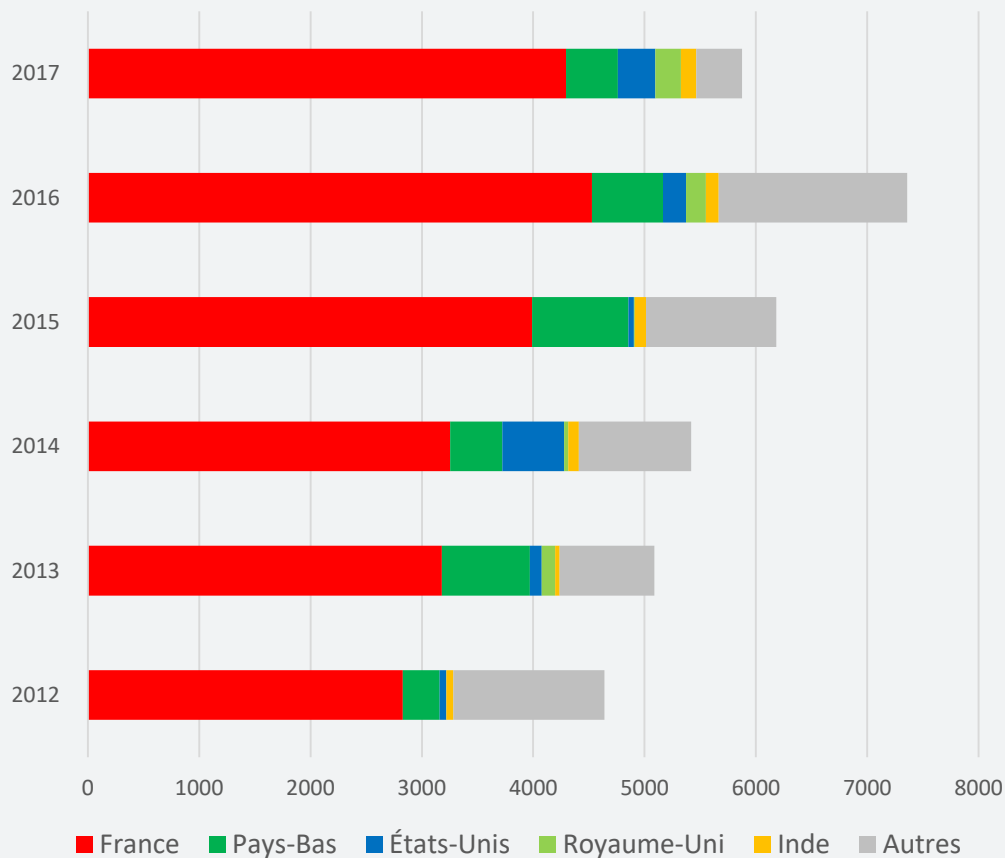
- Surface exploitée : 1 000 ha ;
- Objectif de 45 000 T de production annuelle de pommes de terre.

Projets

- Projet en cours : la production de bananes (1^{ère} campagne fin 2018) à Mbane pour le marché local, en substitution aux importations ; Besoins en expertise plate-forme de traitement et de conditionnement ;
- A court terme, production d'ail : un partenariat technique est recherché ;
- A moyen/long terme : investissement dans la transformation de la pomme de terre, frites surgelées et chips ; avec perspectives pour des transferts de technologies et des équipements.

Evolution des importations sénégalaises de semences potagères

(Source : COMTRADE, selon douanes sénégalaises)



Montant total 2017 : 5,9 M EUR

Pays fournisseurs leaders :

- ➔ France : 4,3 M EUR
- ➔ Pays-Bas : 0,5 M EUR
- ➔ États-Unis : 0,3 M EUR
- ➔ R. Uni : 0,2 M EUR



Attention : les flux informels et le « commerce de valise » sont importants dans cette catégorie de produits.

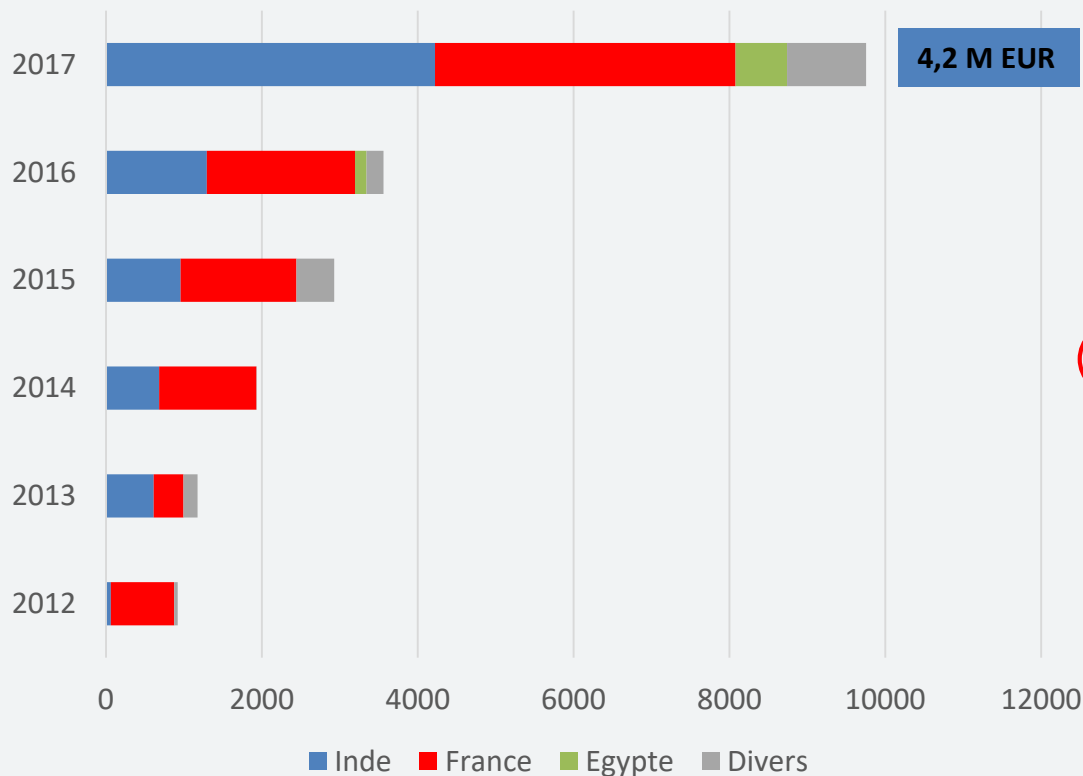


A noter la présence d'un semencier français, **TECHNISEM**, implanté de longue date et producteur local de semences maraichères, avec R&D, leader en Afrique de l'ouest.
« Créer des variétés en Afrique pour l'Afrique ».

1 000 EUR

Evolution des importations sénégalaises de semences de pomme de terre

(Source : COMTRADE, selon douanes sénégalaises)



Total 2017 : 9 800 T

Pays fournisseurs leaders :

- ➔ Inde : 4 200 T
- ➔ France : 3 900 T
- ➔ Egypte : 700 T



France au 1^{er} rang en valeur devant l'Inde

1 000 EUR

1.1.10 Marché du machinisme agricole contrasté

Le marché du machinisme agricole est de nature contrastée et dynamique.

Les petits agriculteurs sont faiblement mécanisés et leur demande ou celle que tentent de développer les Pouvoirs Publics (efforts importants dans le cadre du PSE) s'oriente vers des équipements simples – motoculteurs pour le travail du sol par ex. – mini moulins à céréales par ex. en ce qui concerne le post-récolte, tracteurs et outils de travail du sol pour les groupements.

Les Pouvoirs Publics subventionnent fortement les équipements importés par le biais de l'agence publique ANIDA (appels d'offres) jusqu'à hauteur de 60-70%.

Les Pouvoirs Publics (agence ANIDA) et les agences liées aux bailleurs de fonds lancent régulièrement des appels d'offres pour des machines et équipements destinés généralement aux petits exploitants et groupements ou coopératives agricoles. Plus de 5 000 tracteurs auraient été importés par l'Etat sénégalais au cours des 3 dernières années.

Cf page suivante.

Les équipementiers asiatiques sont particulièrement bien placés pour répondre à une demande montante de petits équipements et machinisme d'entrée de gamme. Les constructeurs indiens affichent un « *bon rapport qualité/prix* » et bénéficient de dispositifs de financement export du gouvernement indien.

Par ailleurs, les achats publics ne sont pas sans susciter nombre de critiques : « *machines non adaptées à la demande* » (souvent un seul modèle, une seule puissance, sans parfois le SAV, ni la formation). Il semblerait qu'un certain nombre de tracteurs importés récemment via appels d'offres soient actuellement stockés non distribués.

Les agents et négociants en machinisme agricole d'importation insistent sur l'opportunité de développer l'assemblage local, pour de petits équipements.

C'est déjà le cas pour des motopompes par exemple (cas relaté de motopompes assemblées à partir de moteurs allemands, de pompes italiennes et divers composants locaux).

Ils mettent par ailleurs en avant leur offre de prestations : par exemple aménagements hydrauliques et irrigation.

Les acteurs de l'agrobusiness en place savent ce dont ils ont besoin et en connaissent les fournisseurs potentiels. Mais les investisseurs sans expérience agricole (personnalités politiques, fonctionnaires, etc.) ont quant à eux besoin d'un véritable accompagnement avec prestations.

L'accompagnement et un SAV de qualité sont des atouts importants.

Certains dénoncent la lenteur des Européens à « *financer leurs équipementiers* » et la complexité des dispositifs de financement (français notamment) : un « *handicap face à l'Inde* ».



**Programme d'Accélération de la
Cadence de l'Agriculture
Sénégalaise (PRACAS)**

=

Volet agricole du PSE



FILIERES D'ELEVAGE PRIORITAIRES

Filière bétail, viandes et peaux

Filière lait

Filière avicole

« Infrastructures de transformation,
conservation et commercialisation »

FILIERES VEGETALES PRIORITAIRES

**RIZ : objectif d'autosuffisance en riz via riziculture
irriguée (nord) et pluviale (sud)**

Infrastructures et équipements de bassins irrigués

Mécanisation partielle (travail du sol, moisson) via groupements

Transformation : création et modernisation de rizeries

**ARACHIDE : relance de la production et transformation
avec objectif de réduire la facture des importations
d'huiles alimentaires à hauteur de 20-30%**

Amélioration du post-récolte

Mise à niveau de l'outil industriel

**MARAICHAGE : objectif de développement des
productions à valeur ajoutée pour l'export**

Concept de « fermes agricoles intégrées » et « d'agropoles »

Concept des « Entreprises Franches d'Exportation » (EFE)

HORTICULTURE FRUITERE : idem



ANIDA

L'Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole lance des appels d'offres du Ministère de l'agriculture MAER Sur financements divers (UE, ...)
Cf Portail des Marchés Publics du Sénégal
(www.marchespublics.sn)

Gamme variée :

Intrants agricoles : semences, plants forestiers, engrais, etc.
Intrants d'élevage : vaches laitières, semence, ...
Travaux et équipements : forages et poses d'équipements,
Machinisme agricole : équipements pour le maraichage, équipements en irrigation solaire, etc.
Prestations intellectuelles : Formation en techniques d'irrigation (utilisation durable des ressources agricoles, etc.)



Exemple d'appels d'offres

1 400 tracteurs : 1 000 tracteurs brésiliens et 400 tracteurs belges en 2015 et 2016 d'une valeur de 67,5 milliards F CFA + 20 500 outils tractés pour une valeur de 5 milliards F CFA

2018 : 520 tracteurs indiens
Tracteurs mis sur le marché à prix subventionnés à hauteur de 60%



PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC)

Programme lancé par le Sénégal en 2015 avec l'appui technique du PNUD et le soutien, notamment, de la Banque Islamique de Développement, du Fonds Saoudien pour le Développement et de la Banque Africaine de Développement.

1^{ère} phase clôturée, dotée d'un budget de 166 M EUR

2^{ème} phase à compter de 2019 sur 4 ans : 300 milliards CFA
Entre autres cibles : Ziguinchor, Kolda (Casamance), Kaolack (région fleuve Saloum), Thiès (70 km de Dakar) et Kaffrine (centre ouest).

Objet : développer l'agriculture tout particulièrement dans les zones les plus reculées et offrir aux populations défavorisées un accès aux services sociaux de base.



Exemple d'appels d'offres

Appel d'offres 2017 (en consultation restreinte) pour 300 équipements post-récolte : batteuses et broyeurs à riz, ... (~ 1 M EUR)

Appui de la BAD au PUDC sénégalais



2^{ème} PHASE DU PROGRAMME D'URGENCE DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (PUDC)

Montant BAD de 38 milliards F CFA (~60 M EUR)

Impact escompté sur 3 M habitants dont 1,5 M de bénéficiaires directs.



« Mise en place de 109 entreprises agricoles rurales
Création de 109 périmètres horticoles irrigués
Réalisation de 105 forages
Réalisation de 710 km de pistes rurales
Installation de 76 centrales solaires
Pose de 1 023 km de réseaux électriques de moyenne et
basse tension
Construction de 70 postes de santé équipés »

(de source BAD)

1.1.10 Marché du machinisme agricole contrasté

Le machinisme agricole de qualité européenne ou américaine trouve des débouchés directs auprès des grandes sociétés agricoles, encore peu nombreuses au Sénégal. Leur marché est au final étroit.

La concurrence est vive, les constructeurs aux taquets ; tous les entretiens témoignent de l'éminence de nouveaux projets agricoles d'envergure commerciale mais les investisseurs se montrent très discrets et entretiennent l'opacité du marché.

- ➔ Les grands projets agricoles réalisés aujourd'hui dans la vallée du fleuve Sénégal représentent un budget « machinisme agricole » important, estimé à plus de 300 M EUR en 3 ans ;
- ➔ Ces acteurs se disent « saturés de sollicitations de fournisseurs » ;
- ➔ De nouveaux projets à venir.

Principaux fournisseurs de tracteurs présents :

CASE	NEW HOLLAND	VALTRA
CLAAS	MASSEY FERGUSON	Constructeurs chinois (peu présents)
JOHN DEERE	Constructeurs indiens très présents (FARMTRAC notamment)	Constructeurs turcs (peu présents)

Points particuliers mentionnés :

- ➔ Intensification agricole en zone irrigable : des besoins en maîtrise de l'eau. En matière d'irrigation goutte à goutte : marché jugé « *problématique* » car installations très souvent mal utilisées ;
- ➔ Nouvelles technologies : potentiel pour la géolocalisation, pour le survol des cultures par drones (lutte contre les oiseaux granivores responsables de pertes considérables, localisation d'éventuelles zones en stress hydrique ou exposées à un problème sanitaire) ; les TIC en information climatique pour une meilleure maîtrise des périodes de semis, etc., gestion de l'irrigation
- ➔ Energie solaire : besoins considérables et multiples applications ;
- ➔ Valorisation de la biomasse : besoins considérables (traitement des déchets des grandes unités d'agro-business) ;
- ➔ Post-récolte : besoins diversifiés en équipements de rizeries (unités d'1 T/h notamment), en équipements de tri et nettoyage des grains, séchage des grains – riz et maïs notamment (niveau de capacité des séchoirs demandés : de 500 kg à 2 T), déshydratation des fruits et légumes
- ➔ Besoins particuliers en remorques de 5 à 10 T : exemple d'appel d'offres récent portant sur 50 unités destinées à la Casamance

Éléments positifs

- ➔ Marché dynamique, segment haut de gamme (investisseurs, agro-business, ...) qui cohabite avec l'entrée de gamme sur les coopératives ;
- ➔ Politique publique en faveur de l'agriculture ;
- ➔ Cadres politique, économique, social, juridique, relativement stables ;
- ➔ Perspectives positives à moyen et long terme.

Points négatifs

- ➔ Marché limité en taille
- ➔ Pas suffisamment de projets au regard du potentiel de marché
- ➔ Casamance délaissée
- ➔ Problème des appels d'offres publiques qui ont tendance à déformer le marché

Groupe sénégalais aux activités diversifiées

Groupe de plus de 100 M EUR de CA



- PDG du groupe et parmi les grandes fortunes du Sénégal, Cheikh Amar croit dans la « révolution verte » au Sénégal et affiche son appui au PSE ;
- A la tête de la Nouvelle Minoterie Africaine (NMA), NMA SANDERS + modernisation des ex-Moulins SENTENAC rachetés en 2015 (plus de 18 M EUR d'investissements). Le groupe est ainsi N°3 de la meunerie, N°2 des pâtes alimentaires et leader des aliments pour volaille.
- Co-promoteur du projet agricole BIOSOY, en alliance avec le fonds souverain FONSI et en partenariat avec le groupe marocain ZALAR et le groupe français AVRIL/groupe ROVIC. Projet d'exploitation de 1 000 ha sur un total de 6 000 ha mis à disposition de ROVIC GROUP par la communauté rurale de Syer (bordure du lac de Guiers).



TSE : Machinisme agricole et intrants agricoles

- SA spécialisée dans l'importation, assemblage, montage et distribution de matériels agricoles, avec service après-vente et formation de machinistes agricoles
- Tous équipements y compris irrigation, post-récolte, bâtiments d'élevage, etc.

Mines et exploitation des phosphates

BTP et promotion immobilière

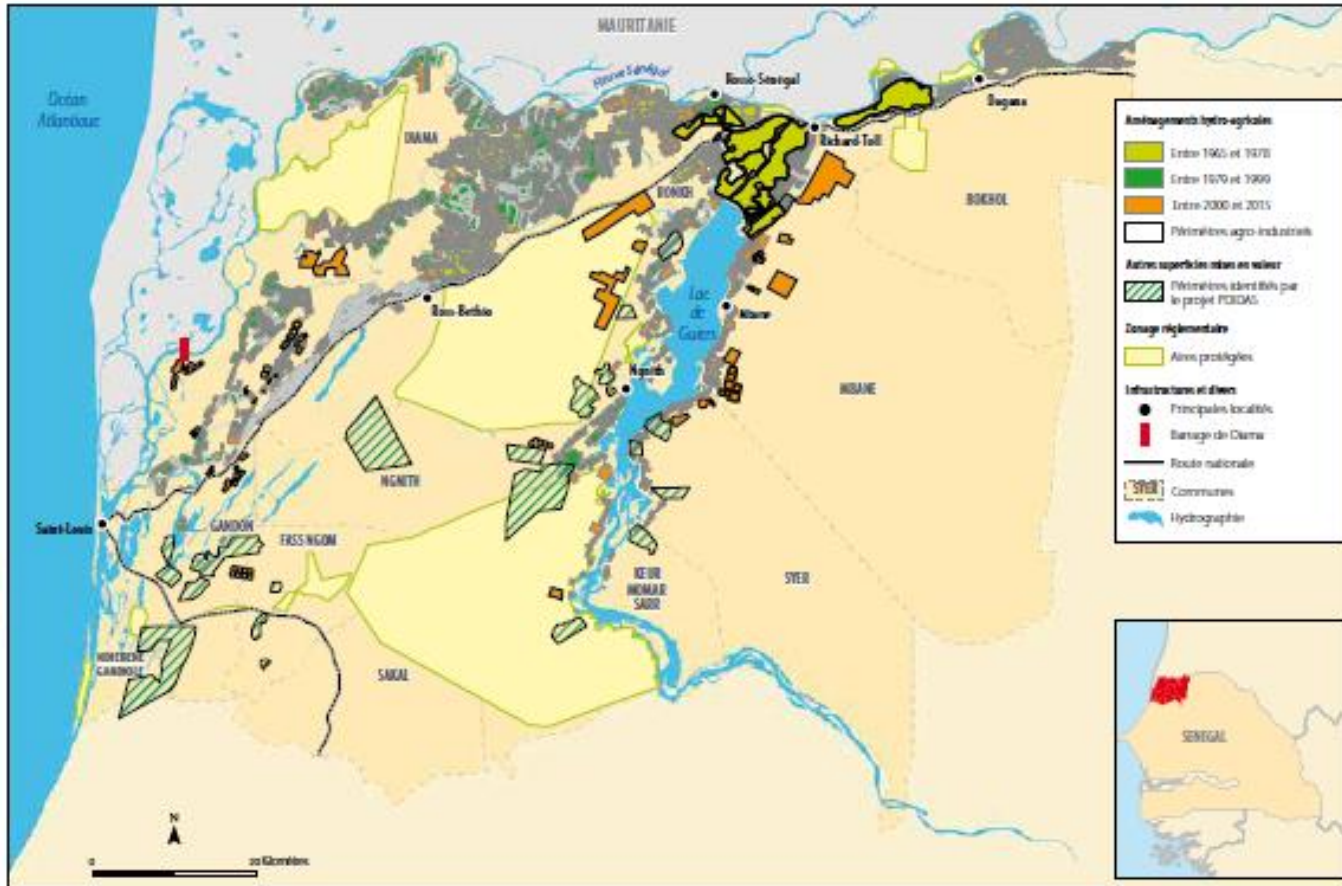
Sécurité

Logistique : stockage distribution

Electroménager

Presse

Dynamique des espaces agricoles dans le delta du fleuve Sénégal (CIRAD de source SAED)



Potentiel en zone du delta du fleuve et lac de Guiers

Atouts

Des aménagements hydroagricoles qui se poursuivent.
Un potentiel de terres irrigables ~240 000 ha.
Des aptitudes diverses en premier lieu riz, productions légumières, canne à sucre.
Avec des possibilités de 2 cycles/an, voire 3.

Menaces

Développement d'une agriculture irriguée sur territoire traditionnellement pastoral/agropastoral : source potentielle de conflits.

Il importe par ailleurs de soutenir les petits agriculteurs sur site, en intégration ou parallèlement aux projets commerciaux.

Potentiel riziculture et maraîchage



Potentiel Casamance

Eau

Sols fertiles et espace agricole vierge.

Climat de type soudanien, avec alternance de saison humide juin-octobre et saison sèche.

Pluviométrie moyenne annuelle de l'ordre de 1 000 mm

Atouts

Potentiel agricole important avec des spéculations spécifiques compte tenu de sa situation méridionale. Remarquable potentiel touristique.

Faiblesses

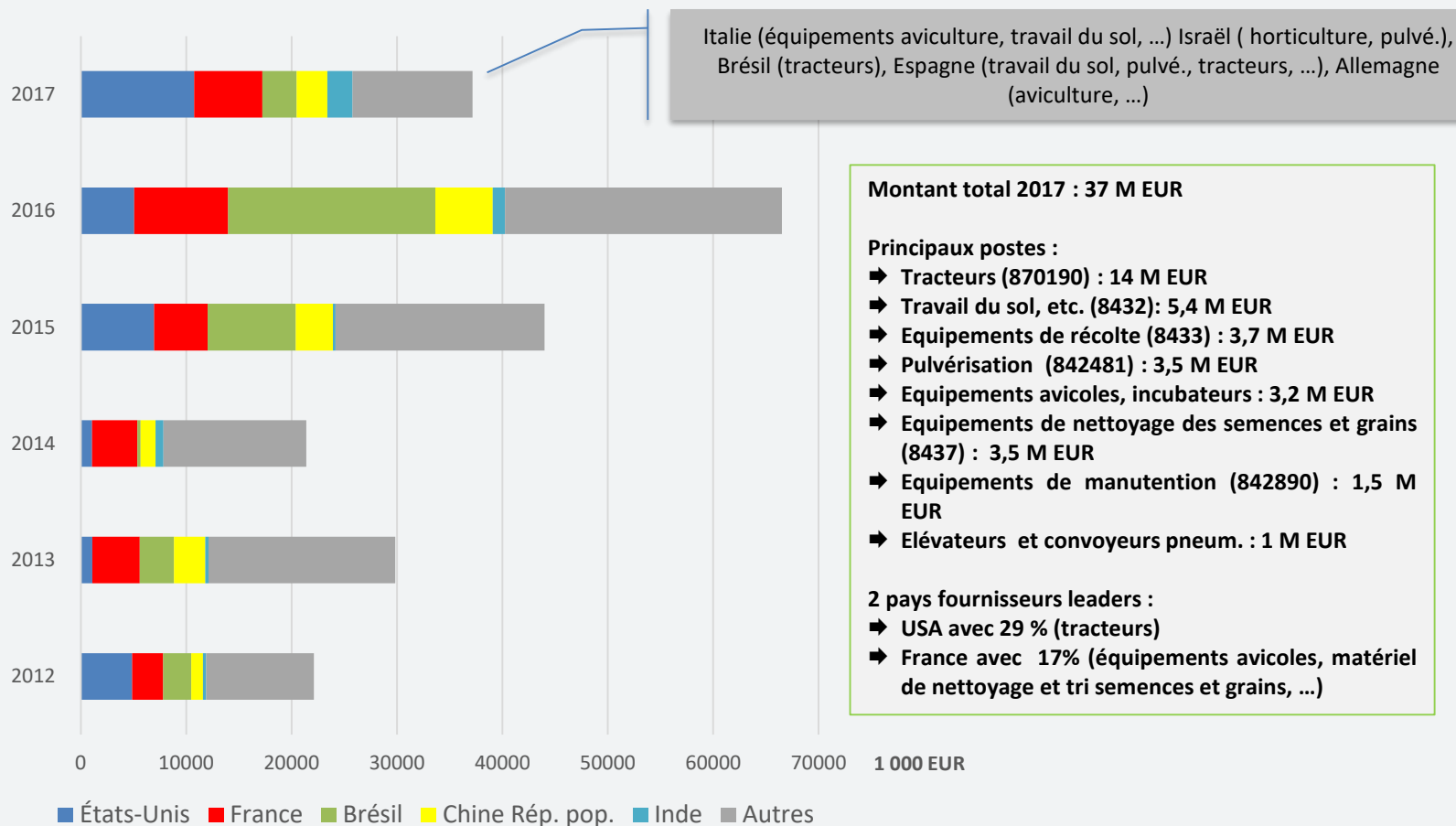
Zone excentrée, coincée entre la Gambie et la Guinée Bissao.

Des décennies de rébellion avec conflits armés en ont freiné le développement.

Potentiel fruits (mangue, anacarde, banane, ...), riz et autres céréales

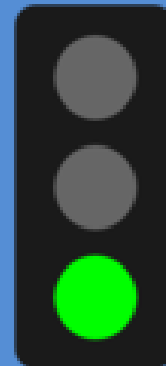
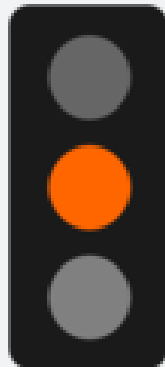
Evolution des importations sénégalaises de machinisme agricole

(Source : COMTRADE, selon douanes sénégalaises)

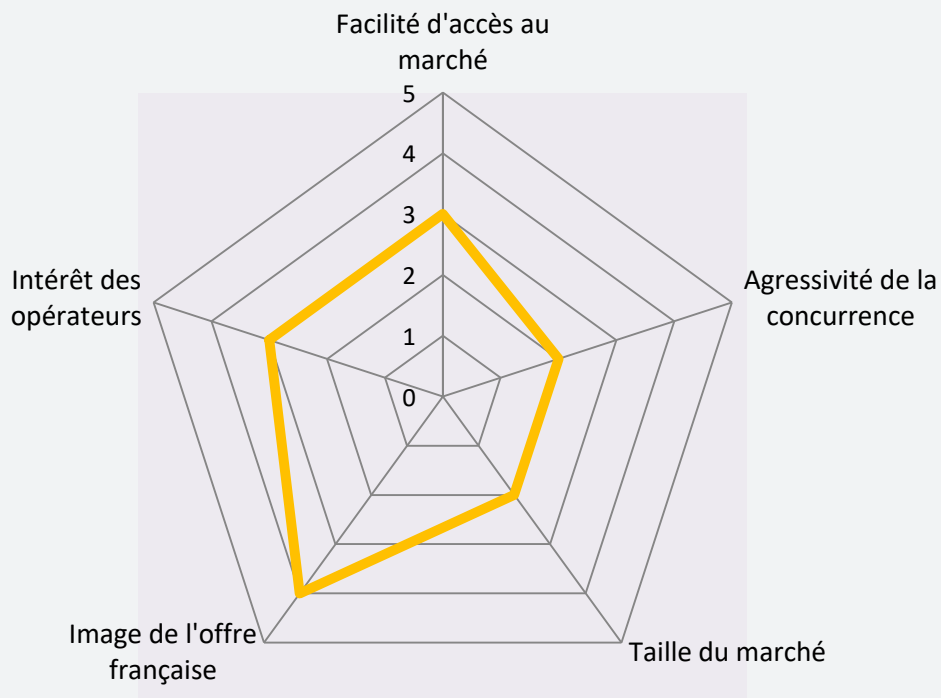


1.2 Productions animales

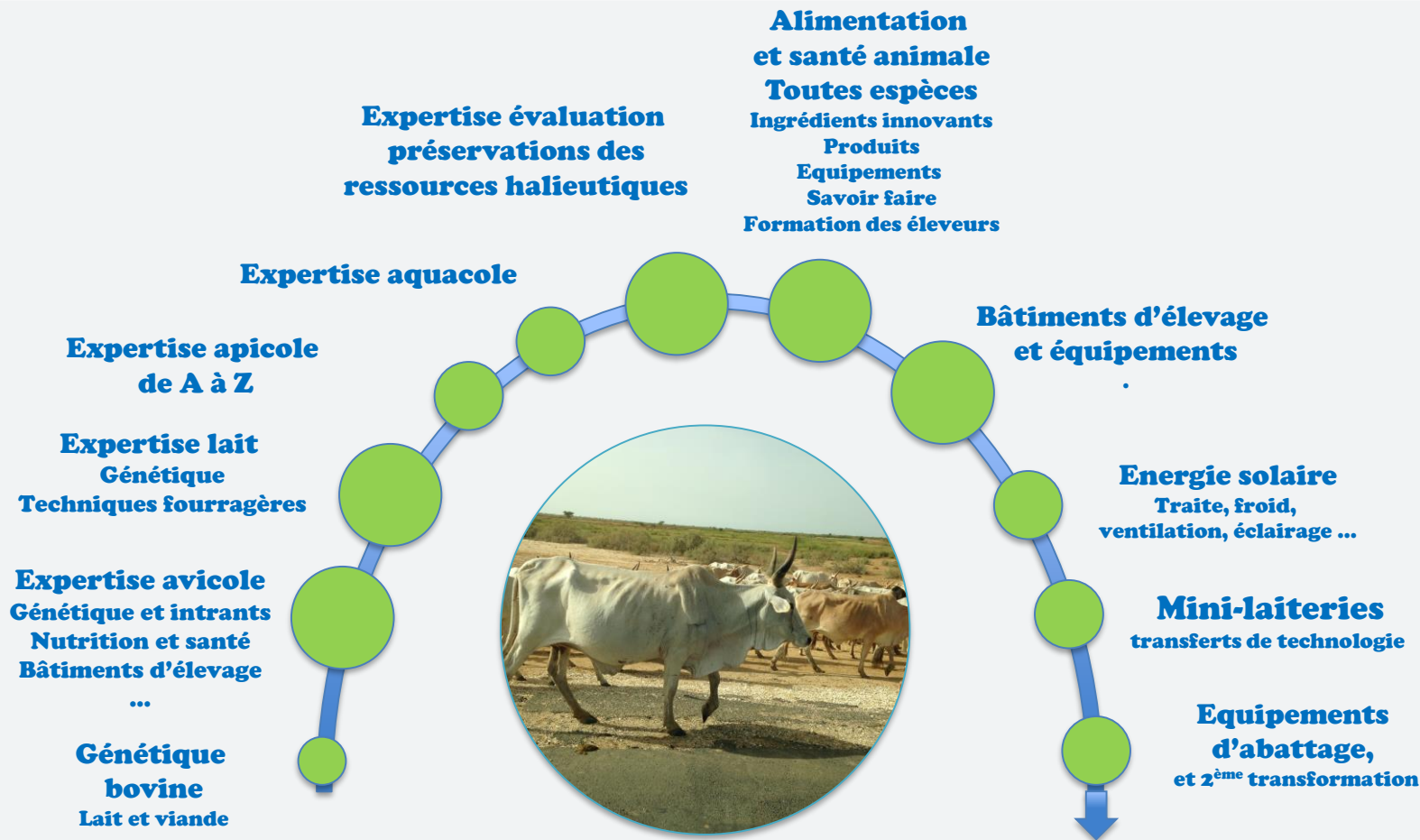
Opportunités
Intrants, équipements et
transferts de technologies



Filières animales



Synthèse des opportunités dans le secteur des filières animales



Principales opportunités, avec échelle d'opportunité pour les entreprises françaises

Moyenne | forte | très forte



1.2.1. Elevage globalement très déficient

L'élevage est une activité traditionnelle, au poids relativement faible (3-4% PIB selon les Pouvoirs Publics).

C'est un secteur délaissé de longue date. Les avis divergent quant aux stratégies de relance à mettre en œuvre.

L'accompagnement financier des éleveurs est problématique.

Un manque crucial de formation des éleveurs se fait sentir, dans tous les secteurs y compris en aviculture.

D'autre part, la pression sanitaire est inquiétante :

- Menace permanente de la grippe aviaire, bien que le Sénégal n'ait détecté aucun cas d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène et ait mis en place un « Plan de contingence », avec comités nationaux pluridisciplinaires (surveillance, exercices de simulation, campagnes de sensibilisation, mesures de restriction des importations) ;
- Elevage bovin particulièrement exposé compte tenu des flux d'animaux sur pieds non contrôlés ;
- Peu de données concernant l'élevage porcin et les risques sanitaires qui l'affectent (Peste porcine africaine et autres).



Priorités des Pouvoirs Publics

➤ Elevage bovin

« Poursuite des importations de reproducteurs avec accompagnement »

En 2019 efforts particuliers sur la promotion de l'IA

« Génétique française bien connue ainsi que savoir faire et technologies »

Partenariats recherchés avec financement du secteur

➤ Equins

« Bonne coopération avec la France »

➤ Caprins lait

Amélioration de la filière caprine en cours avec partenaires français (depuis plus de 10 ans)

➤ Aviculture

➤ Elevage porcin

➤ Aquaculture

1.2.1. Elevage globalement très déficient

L'élevage est, à l'instar des productions végétales, à plusieurs vitesses.

Cohabitent :

- ➡ Dans le cas de l'élevage bovine, l'agropastoralisme au rang des fondamentaux culturels mais dont les détracteurs mettent en avant ses effets destructeurs sur le couvert végétal et la situation conflictuelle éleveurs transhumants/agriculteurs ;
- ➡ Petits élevages familiaux destinés principalement à l'autoconsommation ;
- ➡ Petits élevages commerciaux ;
- ➡ Elevages intégrés dans le cas de l'aviculture ;
- ➡ Elevages privés de grande taille (aviculture, élevage laitier et embouche).

La région des Niayes, à proximité de Dakar, est très clairement la 1^{ère} zone d'intensification de l'élevage au Sénégal.

- ➡ De rares ateliers d'embouche à grande échelle (bovins et ovins)
- ➡ Plusieurs exploitations laitières intensive « péri-urbaines » ;
- ➡ Aviculture intensive.

Exploitations familiales

Leurs bâtiments et équipements sont généralement très vétustes

- ➡ Besoins en matériels/installations simples d'utilisation et de maintenance peu coûteuse
- ➡ Les services publics auxquels ils ont accès restent parcellaires, sans prise en compte de la chaîne de valeur dans sa globalité d'où des résultats mitigés (distribution de génisses d'importation subventionnées, aide à l'IA)
- ➡ L'exploitation familiale fait l'objet d'appui de nombreuses ONG.

Ateliers d'élevage commerciaux

- ➡ Fréquemment à l'initiative de hauts fonctionnaires, etc., sans expérience de l'élevage.
- ➡ Secteur concentré en termes de structures, hétérogène en nature.

Cheptel mal connu : données très peu fiables



- 3,5 M têtes de bovins et zébus
- Production de 73 000 T de viande
- **Importations ~ 8 000 T (2017) : viandes et surtout abats**



- 6,4 M ovins
- 5,5 M caprins
- Production de 30 000 T de viande ovine et 17 000 T de viande caprine



- 400 000 porcs
- Production de 13 000 T de viande



- 550 000 équins
- 470 000 asins
- 5 000 camélidés
- Production laitière : 227 M L (dont 61% en système extensif)
 - 61,5% lait de vache
 - 15,2 % lait de chèvre
 - 23,3 % lait de brebis



- Cheptel avicole : 60 M têtes
 - 26 M « volaille traditionnelle »
 - 34 M « volaille industrielle »
- Cheptel poules pondeuses ~ 4 M têtes
- Viande : 81 000 T (2/3 « industrielle »)
- Œufs : environ 600 M unités



- Tilapia : nd

Source : Agence des Statistiques ANSD 2018 avec données 2015 de la Direction de l'Elevage

En 2015, le marché des viandes serait couvert à 94% par les viandes locales (en volume)

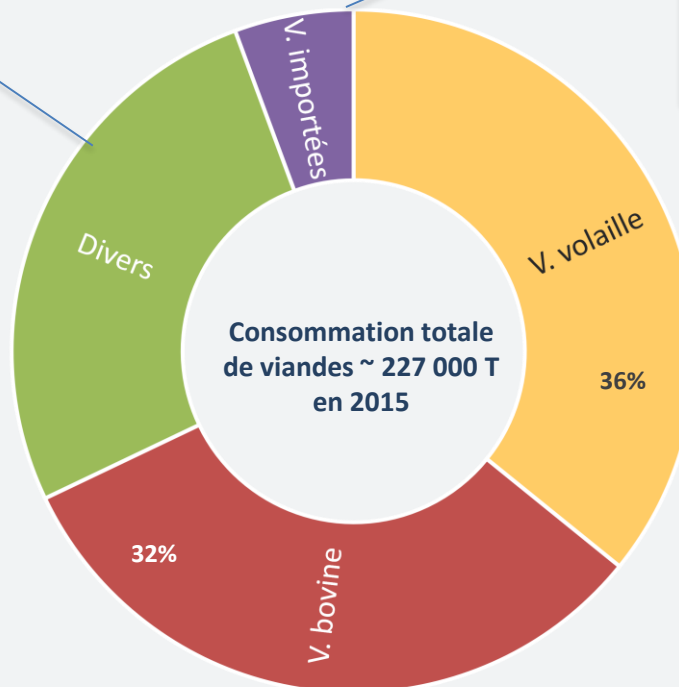
Import

Mouton de Tabaski	~ 37%
Viande de buffle	~ 30%
Abats	~ 23%
Divers	~ 10%

Note : volaille interdite à l'importation

Divers (viandes locales)

Viande porcine
Viandes ovine/caprine
Abats



Source : selon données officielles les plus récentes

Il existe un gros potentiel d'embouche au Sénégal

Mais peu de projets se sont réalisés.

- ➔ Elevages d'engraissement de cadres dirigeants de l'abattoir SOGAS de Dakar ;
- ➔ Plusieurs petites unités d'engraissement dont une adossée à un laboratoire de boucherie dans la région de Saint-Louis ;
- ➔ Parmi les projets relatés, celui d'un fermier sud-africain installé en maraîchage dans la région de Saint-Louis (il pourrait s'agir, sous toutes réserves, de West Africa Farms) : projet d'embouche en bovin, zébu et ovin.

A noter qu'en matière d'embouche, les éleveurs Peuls qui devraient en être les principaux acteurs ne cherchent pas encore à développer l'engraissement, leur cheptel reste fondamentalement à vocation de capital.

Faute de statistiques fiables, il est difficile de mesurer l'amplitude de l'élevage au Sénégal. Le chiffre de 15 M de têtes pour 15 M d'habitants est généralement avancé.

La filière laitière sénégalaise se heurte à de multiples difficultés.

Faute de statistiques fiables, il est bien difficile d'estimer la production laitière nationale, diffuse (officiellement de 140 M L à 200 M L selon les agences publiques).

Au cœur de cette filière, une multitude de petits éleveurs et un secteur relativement dynamique qui tente de s'organiser avec un fort besoin exprimé de mini-laiteries (20 à 1 000 L/j) et de solutions adaptées de conditionnement des laits liquides (demande en partie solvable avec l'appui d'ONG). Mais ce secteur se caractérise par l'absence de conduite alimentaire raisonnée : pailles diverses (arachide, etc.) + résidus de toutes sortes, pas de complémentation concentrée spécifique vaches laitières, les éleveurs n'en ont pas les moyens (sac « d'aliments du bétail » de 50kg ~14-16 000 F CFA, prix jugé « *prohibitif* » au moment de l'enquête).

Le développement de la filière laitière ne peut se concrétiser sans soutien public effectif.

Il convient de rappeler que le PSE affiche au rang de ses priorités le renforcement des structures de transformation et de commercialisation des produits animaux ; l'accompagnement de l'Etat peut notamment intervenir dans le cadre de Partenariat Public Privé (PPP).

La production est diffuse, fortement saisonnalisée au gré des disponibilités en fourrages et de l'accès à l'eau. Le contexte de marché est hétérogène, le prix du lait local varie du simple au double selon les régions (prix le plus élevé à Dakar).

Rappelons que pour les Peuls, le bovin a une valeur symbolique qui contribue à leur construction ethnique. Et le lait appartient au patrimoine / patrimoine de ce peuple de pasteurs. Les produits laitiers constituent pour ces communautés une source majeure de revenu (laits caillés, ghee) mais la productivité des bovins de races locales est extrêmement faible (0,5-3 L/jour et la durée de lactation limitée).

En ce qui concerne la production laitière intensive, limitée à quelques rares unités intégrées à proximité de Dakar (races exotiques Holstein, montbéliardes, ...), le déficit en fourrages est la question primordiale à résoudre.

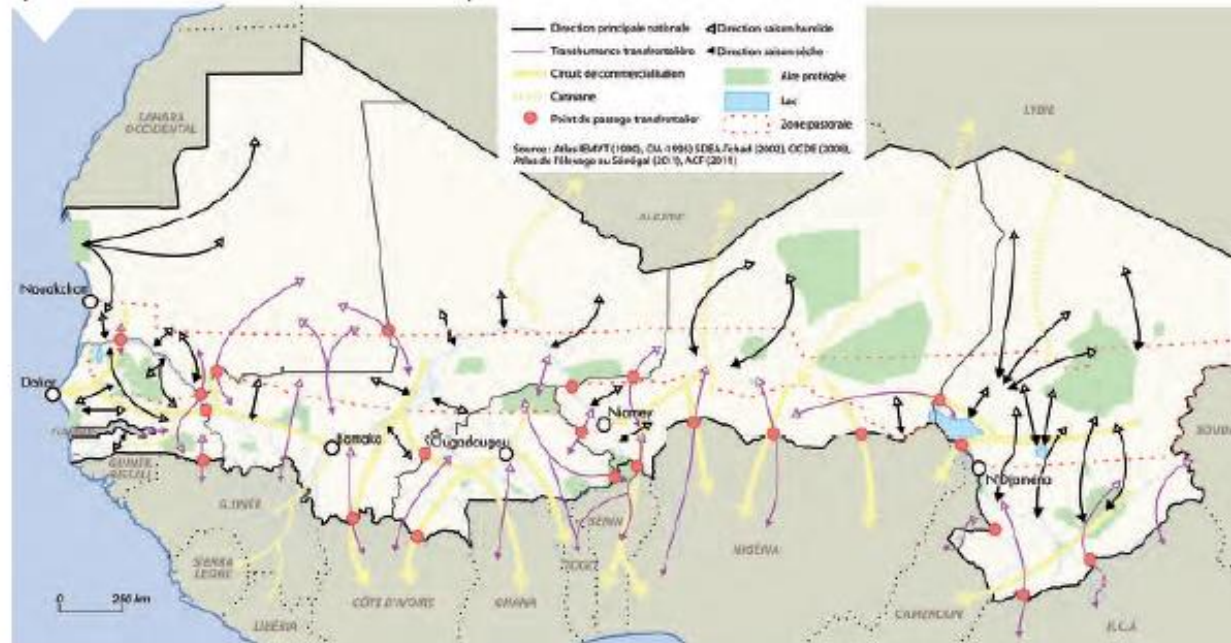
Systèmes pastoraux

- Valorisation des ressources naturelles avec transhumance du cheptel.
- Vulnérabilité aux facteurs environnementaux, climatiques, politiques.
- Rapports de plus en plus conflictuels entre éleveurs et agriculteurs (extension des espaces cultivés).
- Existence de « corridors » : transhumance transfrontalière.



Axe central : Mali – Burkina-Niger → Côte d'Ivoire, Ghana, Togo
 Axe est : Mali-Burkina-Niger → Bénin, Nigéria
 Axe ouest : Mali-Mauritanie → Sénégal, Guinée

Synthèse des mouvements récents nationaux et transfrontaliers et des circuits commerciaux du bétail



Source : FAO/CIRAD Pastoralisme au Sahel

Au final, ce potentiel d'élevage ne peut s'exprimer, les raisons en sont multiples.

- ➔ Comme indiqué précédemment, l'inadéquation du soutien de l'Etat (fiscalité décourageante, etc.) semble traduire l'absence de véritable politique laitière ;
- ➔ La pénurie en fourrages ; les grandes fermes intensives existantes souffrent de l'inadéquation entre la localisation de ces fermes (en zone proche du pôle de consommation de Dakar) et les régions de potentiel fourrager (nord du pays, fleuve Sénégal) ;
- ➔ La réticence des Peulhs à la sédentarisation : l'idéal étant la constitution d'ateliers laitiers en stabulation, sous abri avec affouragement ;
- ➔ L'attractivité de la poudre de lait d'importation pour les transformateurs, matière première de sourcing facile et régulier toute l'année, peu chère, faiblement taxée à l'importation (5% sur les poudres vrac) ; à titre de référence, la poudre de lait est l'un des premiers postes des importations agroalimentaires sénégalaises en valeur (21,5 M EUR pour la seule WMP en 2017) et la première vente des supermarchés AUCHAN, devant les biscuits et l'huile alimentaire ;
- ➔ Une mise en marché problématique du lait local sous toutes ses formes (savoir faire, éloignement des pôles de consommation, absence de chaîne du froid, etc.) ;
- ➔ Si le prix moyen du lait local rendu usine est de 350-400 F CFA/L, le lait reconstitué reviendrait aux industriels à environ 200 – 250 F CFA/L (de source GRET 2016).

La filière laitière caprine sénégalaise a du potentiel.

L'élevage caprin est une ressource importante pour certaines communautés villageoises vulnérables.

C'est le cas dans la région de Fatick où un projet soutenu par la Fédération Régionale des Syndicats Caprins de Poitou Charentes Vendée dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Région (transferts de technologies en amélioration génétique du cheptel, conduite d'élevage et structuration de la filière) et AVSF (Agronomes et Vétérinaires sans Frontières) va de l'avant depuis une dizaine d'années et fait référence en la matière.

Plusieurs ONG sont également parties prenantes, notamment le GRET et WORLD VISION.

- ➔ 1^{ère} phase 2006 - 2009 : constitution d'élevages pilotes et de chèvreries villageoises ;
- ➔ Création de l' Association Régionale des Eleveurs Caprins de Fatick (ARECAF) en 2010 ;
- ➔ Création de 3 laiteries/fromageries : fromagerie pilote de Djilor (environ 3 000 L/campagne), laiterie fromagerie de Sapp et celle de Colobane.

Ces infrastructures seraient « *très avancées* » avec recours à l'énergie solaire.

Un noyau de boucs améliorateurs est constitué ; il est envisagé de même la création d'un cheptel de femelles reproductrices.

Toutes catégories confondues, l'abattage clandestin représente plus de 60% de la production nationale de viandes et hors Dakar la quasi totalité.

Dans un tel contexte, la demande est considérable pour des structures d'abattage modernes, des ateliers de découpe et de transformation, de l'expertise en techniques de découpe.

Les abattoirs existants se concentrent à Dakar

- ➔ Pour mémoire, abattoirs de volaille, dont certains dits « insalubres »
- ➔ Abattoir de bovins SOCAS : vétuste
 - Capacité de 60 bovins/h et 3 000 petits ruminants/jour ;
 - Activité en novembre 2018 : 250 bovins et 1 500 ovins/jour ;
 - Besoin exprimé : partenaire pour relancer l'unité de biogaz, formation des ouvriers.

Les pouvoirs publics préconisent la constitution d'ateliers semi-artisanaux d'abattage découpe adossés à des groupements ou coopératives et se disent prêts à accompagner les investisseurs.

La classe moyenne émergente aspire effectivement à consommer des viandes de meilleure qualité sanitaire.

Les initiatives existantes visent les classes aisées et expatriés, telles que :

- ➔ BELLE VIANDE à Dakar
- ➔ BOUCHERIE NOUVELLE à Dakar

...

Comparatif des races laitières Echelle d'adaptation (selon enquête auprès d'éleveurs)

Jersiaise +++

Brune suisse et Brune des Alpes +++

Holstein + (s'adapterait mieux que la Montbéliarde selon les spécialistes rencontrés)

Girolando +
Montbéliarde +

Normande



1.2.3 Défi de l'aviculture : construire sa compétitivité

Protégée par une interdiction d'importation de viande de volailles depuis 2005, la filière avicole sénégalaise a connu un important développement.

C'est une filière à fort potentiel ; elle doit toutefois améliorer sa compétitivité à tous niveaux dans l'éventualité d'une ouverture des frontières.

Elle est considérée comme relativement avancée en Afrique de l'ouest mais elle doit affronter un certain nombre de handicaps, au rang desquels :

- ➔ Son approvisionnement en maïs reposant sur les importations (*se reporter au graphique en chapitre consacré à l'alimentation animale*) ; l'aliment coûte cher au Sénégal : intrants en large part d'importation et oligopole industriel (SEDIMA et NMA) ;
- ➔ Le déficit en formation des éleveurs (lancement de programmes de formation en cours avec, comme principaux partenaires financiers, l'AFD et la Banque Mondiale) ;
- ➔ La question de biosécurité en aviculture tropicale ;
- ➔ La qualité des souches, notamment face à la chaleur : même avec l'hypothèse d'une ration idéale, il ne semble pas possible de mettre sur le marché des poulets de chair d'un poids vif de 1,8- 2 kg en 40 jours d'engraissement en saison de fortes chaleurs.

la filière avicole sénégalaise est passée d'une production de 6 M têtes en 2005 à 60 M en 2018 (*de source IPAS*)

- ➔ Soit environ 80 000 T de viande de volaille.

De même la production d'œufs de consommation serait passée de 324 millions d'œufs en 2005 à un peu plus de 600 millions en 2016.

Les structures avicoles évoluent avec de plus en plus d'ateliers de 20-50 000 places (voire 100 000), mais les petits aviculteurs (500 – 5 000 places) génèrent toujours 90% de la production de chair et posent la question de leur intégration (acceptation de contrats d'intégration et respect de cahiers des charges).

2 intégrateurs majeurs :

- ➔ SEDIMA leader
- ➔ PRODAS

Structures d'élevage

Elevages intensifs concentrés en zones péri-urbaines (principalement Dakar, Thiès, St-Louis).

Echelle d'un gros élevage en ponte
~ 50 000 places

Echelle d'un gros élevage en chair
~ 10 000 /semaine

Leader de l'intégration : SEDIMA

CA~50 M EUR

20% de la production nationale de poussins d'1 jour

Abattoir moderne (2017) d'une capacité de 6 000 poulets de chair/h
Meunerie (cap de 70 000 T farine/an) et alimentation animale

Partenaire KFC au Sénégal

Également engagé dans l'immobilier institutionnel, l'activité bancaire
Groupe en voie d'implantation à l'étranger (Mali, Congo B., Guinée Equatoriale)

1.2.3 Défi de l'aviculture : construire sa compétitivité

Les petits éleveurs s'inquiètent de la montée en puissance de grands groupes d'intégration ; sont cités la SEDIMA et le groupe marocain ZALAR.

Ils dénoncent les avantages consentis par les Pouvoirs Publics aux gros faiseurs (« exemptions de taxes »), les risques de surproduction (« expansion non raisonnée ») et la tension à la baisse des cours (voire « risque d'effondrement du marché »).

La consommation de volaille (~5 kg/hab./an dont 4,3 kg de poulet de chair issu de l'aviculture moderne) est freinée par le prix du poulet de chair au regard du revenu moyen.

Caractéristique du marché sénégalais des produits alimentaires, la demande en viande de volaille connaît des pics de consommation coïncidant avec les fêtes religieuses (rappel : 95% de la population est musulmane). En guise d'illustration, la fête de la Korité représente à elle seule un pic de consommation de près de 10 M de poulet de chair.

80% des œufs à couvrir sont actuellement importés (70% chair 30% ponte).

D'une part il n'y a pas de fermes de grands parentaux au Sénégal (le groupe SEDIMA ne s'y est pas encore engagé) et d'autre part les fermes de reproduction ne peuvent fournir l'intégralité du marché en œufs à couvrir. L'interprofession avicole ne peut que souhaiter l'autonomie en la matière.

- ➔ Principales sociétés engagées dans la reproduction avicole : SEDIMA (environ 100 000 reproductrices, souches Cobb, Hy-Line et Novo), et EMAP (100 000 reproductrices ; souche Cobb 500 pour la chair, souches NOVOGEN pour la ponte) ;
- ➔ Production sénégalaise ~65 M poussins d'1 jour, ponte et chair ; une douzaine de couvoirs .



Petit élevage ponte individuel (Région de Kaolack)

1.2.3 Défi de l'aviculture : construire sa compétitivité

Fait notable : le groupe ZALAR, leader avicole marocain s'implante au Sénégal.

- ➔ Groupe à chaîne de valeur totalement intégrée verticalement, des céréales aux produits transformés de volaille ;
- ➔ A noter l'entrée de MITSUI à son capital en 2018 ;
- ➔ Rapprochement en 2015 avec SEABORD et création de ZALAR AFRICA ;
- ➔ Pays test pour la première phase d'investissements : le Sénégal ;
- ➔ Constitution de ZALAR SENEGAL par GRANDS MOULINS DE DAKAR (GMD), filiale de SEABORD depuis 2018 : projet de groupe avicole à Sandiara, incluant l'abattage (projet d'un montant de l'ordre de 10 milliards FCFA)



Autre fait à signaler : l'implantation récente de KFC au Sénégal

- ➔ Accord d'exploitation de franchise avec le groupe avicole sénégalais SEDIMA, accord signé en 2018.

Tandis que le groupe sénégalais SEDIMA investit au Mali

- ➔ Montant de l'investissement de 7 milliards de F CFA (près de 10,7 millions d'euros) ;
- ➔ SEDIMA MALI au capital de 500 M FCFA (aviculture, immobilier, agrobusiness) ; en phase de démarrage, capacité de production de 8 M poussins ponte et chair/an.

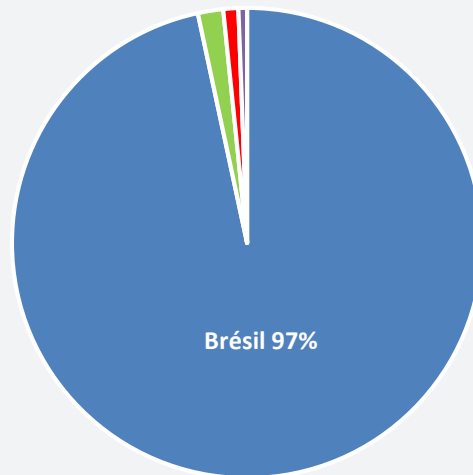
Le savoir faire français est présent, via fournisseurs d'intrants, prémix, génétique aviaire y compris dinde et pintade, équipements et bâtiments d'élevage, via plusieurs groupes implantés (groupe AVRIL notamment, OLMIX, ...).

Un frein à souligner concernant l'exportation d'œufs à couver : le fret aérien relativement onéreux au départ de France, face aux offres Lufthansa par exemple.

**Importations sénégalaises d'œufs à couver
10,5 M EUR en 2017**

2016 : 7,1 M EUR

Importations nulles les années antérieures



■ Brésil ■ Pays-Bas ■ France ■ Divers

Objectif : compétitivité à tous niveaux de la filière

Choix Organisationnel : interprofession (2013)

Ancrage institutionnel ; entre autres :

- IPAS



- Membres : fournisseurs d'œufs à couvrir, couvoirs, industriels de l'alimentation animale, éleveurs et groupements,

Domaines d'intervention :

- ✓ Rôle d'interface, représentation auprès des Pouvoirs Publics ;
- ✓ Organisation des acteurs ;
- ✓ Développement des compétences ; appui aux projets ; services aux éleveurs ;
- ✓ Recherche de financements ;

Besoins prioritaires de la filière :

- ✓ Formation technique avicole : ouvriers et techniciens
- ✓ Intrants, équipements et bâtiments d'élevage (automatisation, sécurité hygiène, ...)
- ✓ Co-investissements sur projets avicoles, fermes de reproduction
- ✓ Structures d'abattage, ateliers de transformation

Partenariats à signaler

- ✓ Soutien financier AFD et Banque Mondiale en ce qui concerne les programmes de formation
- ✓ Partenariat IPAS/ADEPTA reconduit en mars 2018
- ✓ Diverses autres coopérations : avec le Ghana (CERSA), etc.

1.2.4 Ressources halieutiques à préserver

Le poisson constitue près de 70% de l'apport protéique de l'alimentation au Sénégal ! Pour référence, le plat national, le « tiep bou dienne » est à base de riz et poisson.

Consommation approximative de poissons : moyenne de près de 21 kg selon la Commission Sous-régionale de pêche :

- ➔ A Dakar : 43 kg/hab./an, en equiv. frais
- ➔ A l'intérieur du pays : 17 kg/hab./an

Officiellement 1^{er} poste des exportations agroalimentaires sénégalaises avec près de 350 M EUR et 225 000 T en 2017 (entre 410 et 450 M EUR selon les pays importateurs pour cette même année), l'activité halieutique fait couler beaucoup d'encre.

Les informations les plus contradictoires circulent la concernant : pour certains, l'activité est sinistrée, pour d'autres, elle reste un « pilier de l'économie dans les eaux les plus poissonneuses au monde ».

Aucune donnée statistique fiable dans ce domaine !

La pêche serait à 70% artisanale : une unité de pêche étant constituée par un nombre variable de pirogues (Total ~20 000 pirogues, pirogues bois en majorité). Ces excellents pêcheurs sont souvent sous la coupe de sociétés à capitaux étrangers ;

La pêche commerciale est le fait de chalutiers battant pavillon sénégalais et surtout étrangers ~150-200 navires industriels (pavillons chinois, sud-coréens, etc.).

Selon la Direction de la Prévision et des Etudes économiques qui se base sur des données 2016, le Sénégal est le « 2^{ème} pays producteur de la sous-région, derrière le Nigéria (~ 530 000 T), et le Ghana (~ 340 000 t) ».

Il convient de rajouter au rang des leaders régionaux : la Mauritanie avec près de 600 000 T.

Secteur de la pêche :

Les pouvoirs publics se sont dotés d'un arsenal de mesures réglementaires pour réguler le secteur de la pêche maritime (Code maritime de 2015).

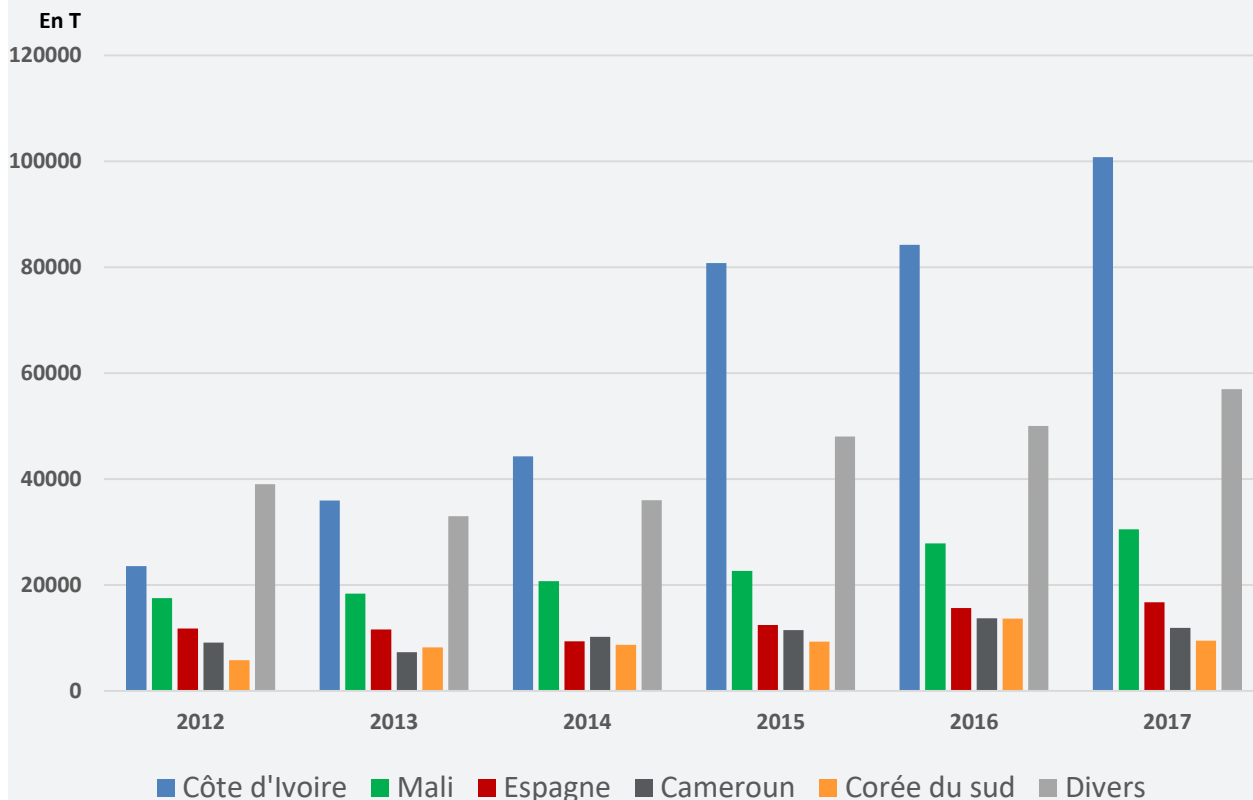
Ils imposent des licences aux chalutiers industriels dans la zone économique sénégalaise exclusive, en fonction de la taille des équipements et de la nature des prises ; il y aurait également contrôle des mailles des filets.

- ➔ Les pratiques illégales sont malheureusement fort nombreuses : pêches frauduleuses, intrusions de navires industriels en zone exclusive, transbordements, etc.
- ➔ Les moyens mis en œuvre sont insuffisants pour contrôler efficacement les côtes ;
- ➔ Et les sanctions de faible impact sur les navires industriels à pavillon étranger ;
- ➔ Les repos biologiques sont totalement ignorés.

A cela s'ajouterait un réchauffement très intense des eaux de surface provoquant la migration d'espèces vers le nord ainsi que les effets de la pollution, phénomène non exclusivement confiné à la baie de Hann (baie de Dakar).

Au final, on ne peut que constater que la pêche s'est intensifiée depuis les années 70, au risque d'hypothéquer l'avenir, faute de gestion des ressources. Il s'agit pour l'essentiel de prélèvements pour l'exportation, sans valeur ajoutée ou presque pour le Sénégal.

Evolution des exportations sénégalaises de produits de la mer (SH 03 de source douanes sénégalaises)



Export 2017 :
226 000 T

Export poissons congelés 200 000 T
Export mollusques 13 000 T
Export poissons frais 6 000 T

Côte d'Ivoire : 45%
Mali : 13%
Espagne : 8%
Cameroun : 5%
Corée du sud : 4%

Europe : espèces nobles
(dorade, touf, brochet de mer, ...) et crustacés

Afrique : espèces pélagiques
(export brut)

Asie : poissons congelés
NDA, thon, poulpes, calamars, etc.

Export 2017 :
350 M EUR (+ 8% 2017/2016)

1.2.4 Ressources halieutiques à préserver

Conformément au PSE, des efforts sont en cours pour réguler cette filière.

Les points suivants ont été signalés :

- ➡ Partenaire français en construction réparation navale : conception de pirogues (et chalutiers), vente avec kit navigation, communication et sauvetage ;
- ➡ Acquisition d'équipements pour marins : partenaire norvégien ;
- ➡ Acquisition de simulateurs radars, simulateurs de GMDSS, SMDSM, etc., tant pour la marine nationale que la marine civile ; installation par société française.

En guise de synthèse des besoins (marine nationale, marine marchande) :

- ➡ Expertise en évaluation / préservation des ressources, formation ;
 - ✓ Ressources pélagiques hauturières (filière thon notamment) ;
 - ✓ Ressources pélagiques côtières (en Zone Economique Exclusive Sénégalaises) ;
 - ✓ Ressources démersales côtières : céphalopodes, crustacés, la plupart des espèces nobles capturées (dorade, mérrou, rouget, sole, ...)
- ➡ Protection et surveillance : surveillance par avion, patrouilleur de surveillance « Fouladou » (navire français); besoins accrus à terme avec l'exploitation offshore d'hydrocarbures ;
- ➡ Gestion des prélèvement et des accords de pêche.

Les spécialistes sénégalais insistent sur les pertes importantes et l'absence de « chaîne de valeurs ».

- ➡ Pertes considérables (mise à terre/captures) ; les captures accessoires peuvent être en effet importantes (cas de la pêche à la dorade par ex.) et atteindre les 70% de rejet en mer ; intérêt pour des bateaux collecteurs et transformation en huiles, farines, préparations et conserves ;
- ➡ Absence de valeur ajoutée : exportation de marchandises en brut ; besoins exprimés pour des unités légères en cuisson , conditionnement sous-vide, etc.



- 720 km de côtes sénégalaises
- le fleuve Sénégal : 1700 km, avec cinq principaux affluents
- le fleuve Gambie : 1150 km dont 477 km en territoire sénégalais
- le fleuve Casamance : 350 km
- le fleuve Siné Saloum : 130 Km

Secteur de l'aquaculture :

Si les témoignages concordent pour dire que l'aquaculture doit être une priorité logique, tout reste à faire dans ce domaine totalement négligé.

- ➡ Elevage aquacole : une activité incontournable pour l'avenir du Sénégal ;
- ➡ Un marché de consommation qui n'est pas (plus) couvert par la production halieutique locale ;
- ➡ Tilapia comme espèces en eau de mer.

La production aquacole serait passée de 300 T environ en 2011 à 1 100 T en 2014 : tilapia, clarias, moules et huîtres, Elle figure au rang des 6 secteurs prioritaires et dans les 27 projets phares du Plan Sénégal Emergent (PSE),

Il ressort des entretiens :

- ➡ L'absence, sur le terrain, d'appui public ;
- ➡ Et, malheureusement, l'absence d'intérêt des investisseurs sénégalais pour ce secteur d'activité à potentiel de rentabilité.

Evolution de l'aquaculture sénégalaise

Filières de production	Production (Tonnes)			
	2011	2012	2013	2014
Production (tonnes)				
1. Poissons de consommation	193,3	176,1	495	761
·Etangs	11	80	237	393
·Cages	8,5	40,9	98	8
·Bassins en béton	0,6	3	21	8
·Enclos	0,1	3	9	12
·Stations	2,7	27	62	86
·Bassins de rétention	170,4	22,2	68	254
2. Poissons ornementaux	23	27	20	2
3. Huîtres	118,2	168,2	161,6	232
4. Moules			28	14
5. Algue macro avec des cordes				67
Micro algue en bassins				3
6. Crocodile bassins				16
Total	334,5	371,3	704,6	1 095

Source : FAO rapport Fishery-Senegal 2016



Quelques exemples

Dorade rose	~ 4,80 EUR/kg
Sompate	~ 3,55 EUR/kg
Thiof	~ 7,20 EUR/kg
Ndianet	~ 6,45 EUR/kg

1 EUR ~ 656 XOF

L'amélioration de la nutrition animale est une préoccupation majeure. C'est un secteur à fort potentiel de développement.

Les besoins exprimés lors de l'enquête :

- ➔ Expertise en nutrition des bovins, viande comme lait ;
- ➔ Mise en place de normes en aliments du bétail ;
- ➔ Transferts de technologies en productions fourragères.

Un projet FAO a été mentionné dans la région de Saint-Louis et de Louga. Il comprendrait :

- ➔ 20 unités pilotes de productions fourragères, avec sécurisation des parcelles, accès à l'eau d'irrigation, ...

Le CA de l'industrie des aliments du bétail est généré essentiellement par l'aliment volaille dont le marché est porteur et en voie de sophistication.

Au Sénégal, le marché de la volaille a généré, en 2016, plus de 160 milliards de francs CFA (de source Direction de l'Elevage).

La concurrence est vive sur le marché des aliments pour ateliers avicoles et devrait se traduire par une amélioration de l'aliment et de l'indice de transformation (de 2,2-2,4 à 1,8)

L'utilisation d'aliments industriels étant naturellement liée à la notion de « ration » et de « prix de revient », le marché des aliments pour ruminants est encore peu mature (spécialité de GMD).

Trois autres segments à signaler : le secteur porcin offrant un marché de niche, celui des aliments pour chevaux encore plus restreint et, en devenir, celui des aliments pour poissons.

A groupes majeurs se partagent le segment

- ➔ NMA SANDERS
- ➔ SEDIMA (leader de l'intégration avicole)
- ➔ FKS (capitiaux turcs, famille Basturk)
- ➔ GMD/SEABOARD (investissement dans le secteur avicole)

Alimentation animale

Ordre de grandeur des prix des fourrages et concentrés

Paille de riz ~ 188 FCFA/kg ~0,30 EUR

Paille d'arachide : 4 000- 6 000 FCFA min./sac d'environ 100 kg ~ 6-9 EUR

Paille de brousse (prisée) ~12 000 F CFA/sac d'environ 100 kg ~ 18 EUR

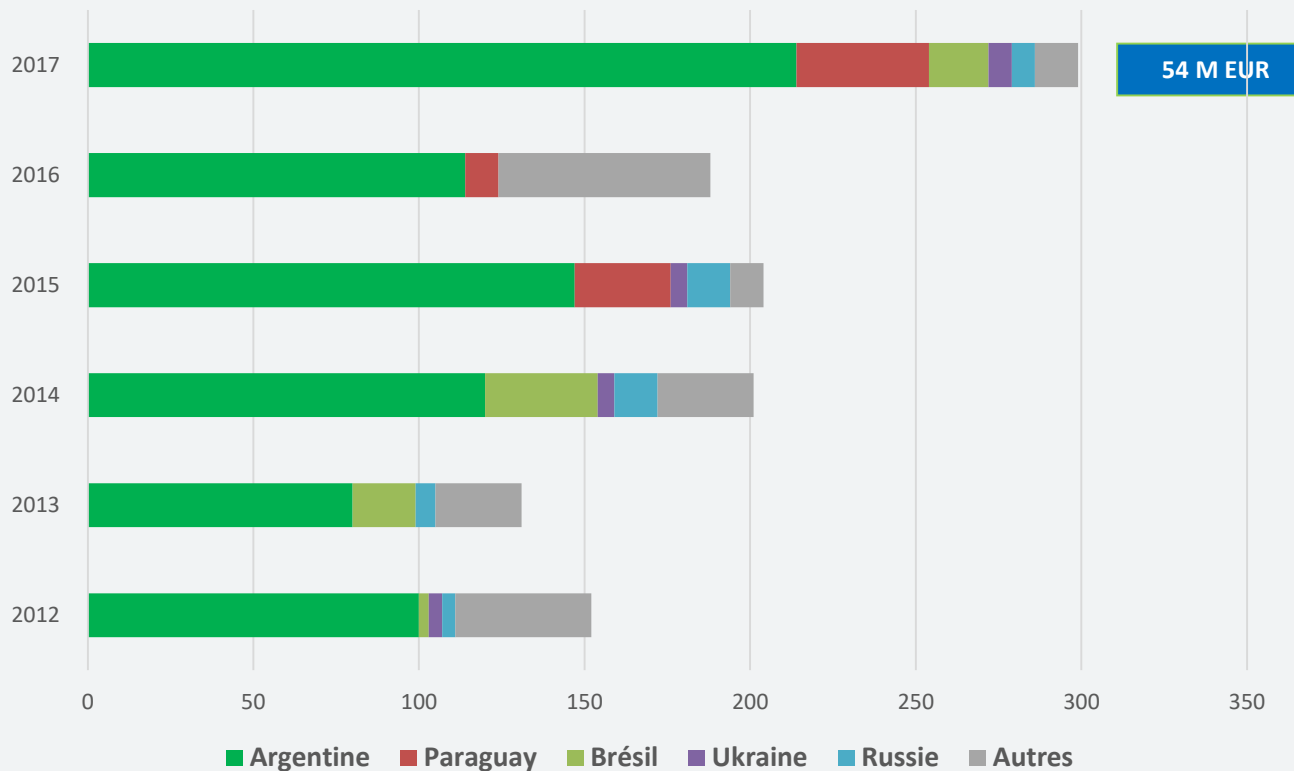
Foin ~6 000 FCFA /sac (environ 40-50kg) ~ 9 EUR

Tourteau d'arachide ~ 6 000 FCFA/sac de 50 kg ~9 EUR

Aliments pour bovins (farine) : 14-16 000 FCFA/sac de 50kg ~21-24 EUR (prix de détail)

Evolution des importations sénégalaises de maïs

(Source : GTA, selon douanes du Sénégal)

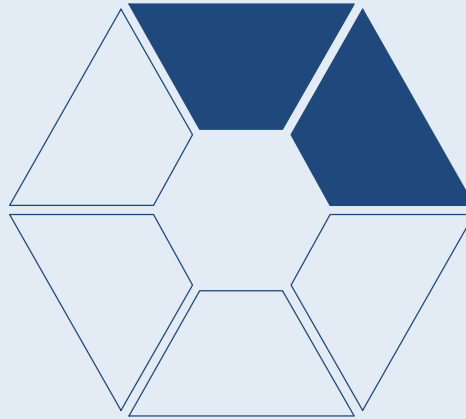


Tonnage 2017 : 300 000 T

➔ Argentine : 210 000 T



La France se place au 7^{ème} rang des fournisseurs du Sénégal avec moins de 1 M EUR et 3 500 T en 2017

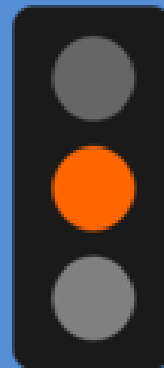


2. Envergure agro-industrielle

Opportunités intrants et équipements

2.1 Dynamique agro-industrielle

Opportunités
Intrants, équipements et
transferts de technologies





INDUSTRIE

NESTLE, COCA COLA, PEPSI, BGI CASTEL, HEINEKEN, GROUPE AVRIL (SANDERS, COPEOL), SODIAL (CANDIA), SEABOARD, OLAM, WILMAR, FKS, KAGOME, ...



DISTRIBUTION MODERNE, secteur particulièrement concentré

AUCHAN, CASINO, LEADER PRICE, CARREFOUR



FOOD SERVICE, en timide développement

KFC, MCDONALD'S, LA BRIOCHE DOREE, ERIC KAYSER, LA CROISSANTERIE

Le secteur agroindustriel souffre d'une pression fiscale importante et mouvante et, à de rares exceptions près, d'un manque d'intérêt des investisseurs locaux.

L'environnement aux affaires est difficile pour les entreprises quels qu'en soient les capitaux - sénégalais ou étrangers, la fiscalité aléatoire, les conditions d'importation des intrants mouvantes ; « *les vraies entreprises (vs secteur informel) sont étouffées* ».

C'est un sentiment d'abandon, voire même un pessimisme qui émanent des entreprises devant des règles inégalitaires et la concurrence déloyale qui en résulte.

Des importations frauduleuses sont également mentionnées (contrebande sur le sucre par exemple) : près de 700 km de côtes maritimes et 2000 km de frontières terrestres poreuses.

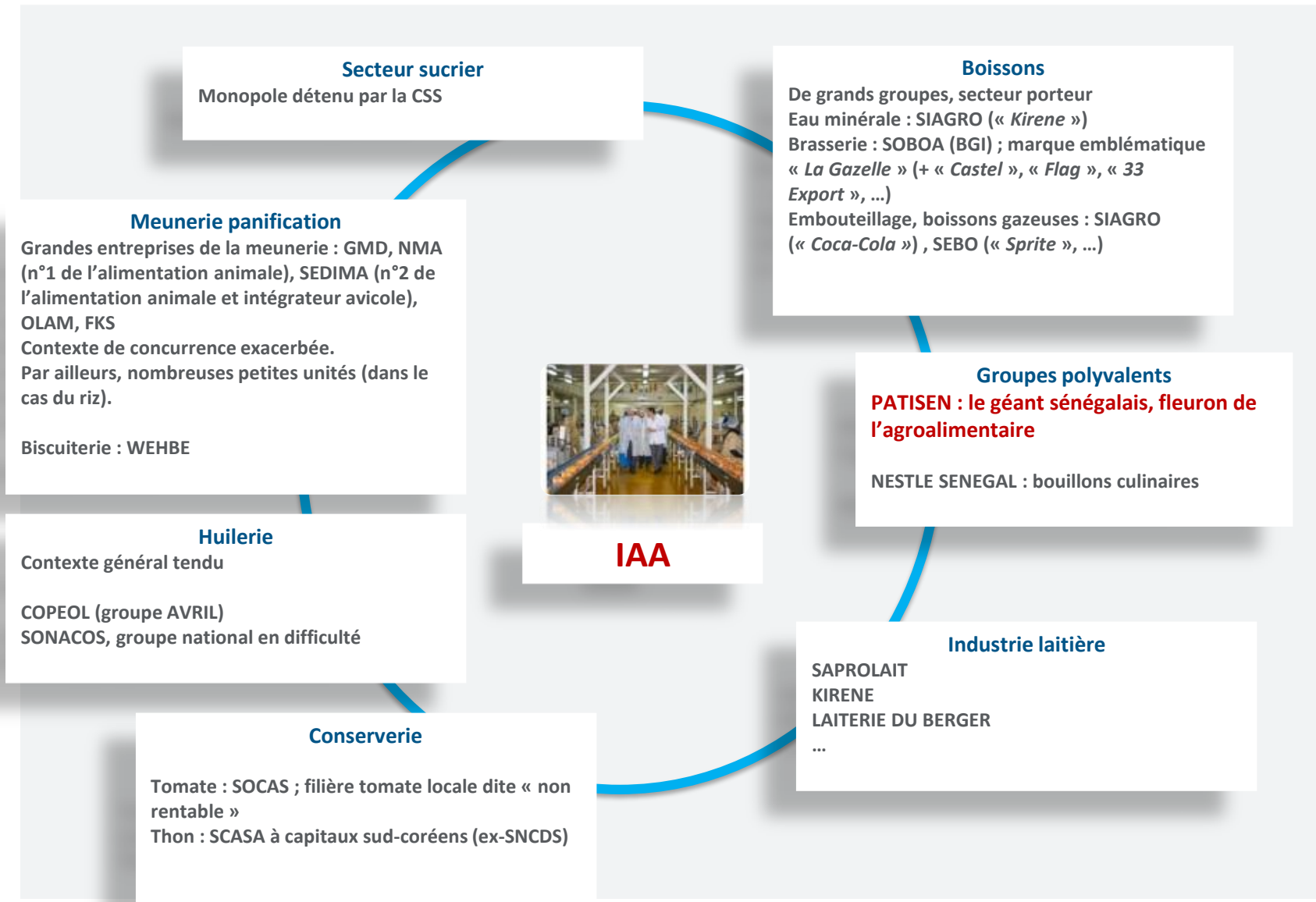
Les industriels dénoncent des coûts élevés, tels le coût de l'électricité (sans compter les coupures fréquentes) ou les coûts de transport, la taxation des équipements industriels importés, soumis à une TVA de 18% (pour référence, les industriels ivoiriens en sont quant à eux exonérés), enfin l'iniquité de la politique industrielle publique.

Selon enquête, les investisseurs expriment le besoin d'un « *code des investissements et d'une stratégie économique nationale clairs* », d'autant que les investissements ne se font plus à l'échelle d'un pays mais avec une vision régionale. L'alternative Côte d'Ivoire en termes d'IDE est souvent évoquée.

Et pourtant le PSE se veut très volontaire en la matière. Il existe de très nombreux créneaux pour de nouveaux investissements.

Les Pouvoirs publics sénégalais communiquent pour attirer les investisseurs étrangers.

- ➡ En guise d'exemple : le Forum d'investisseurs privés organisé par le Sénégal avec appui du PNUD (Groupe Consultatif pour le financement de la phase 2 du Plan Sénégal Emergent) à Paris en décembre 2018. Parmi les secteurs du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2019-2023 : l'agriculture, l'horticulture et l'agro-industrie, ainsi que le tourisme ;
- ➡ Et le Forum Partenaires multi & bilatéraux, également à Paris en décembre 2018.



2.1.2 Meunerie en situation de surcapacité

La filière meunerie est un secteur clef des IAA sénégalaises, avec une capacité installée de l'ordre de 3 400 T/j.

- ➡ 7 minoteries, prochainement 8 ;
- ➡ Capacité installée de 3 400 T/j pour une activité réelle de 1 300-1 400 T ;
- ➡ Crédits accordés aux boulangers : endettement fréquent de ces derniers à l'égard de leurs fournisseurs de farines.

La meunerie nationale repose sur des importations annuelles de 650 000 T de blé.
Se reporter au graphique ci-après.

La progression des blés de la mer Noire : fatalité ?

Dans le passé, les importations sénégalaises portaient exclusivement sur du blé français. L'enquête auprès d'acteurs de la meunerie met en avant les contraintes de cette filière :

- ➡ Prix réglementé de la baguette ;
- ➡ Taux protéique du blé considéré comme étant « primordial » et « profil du blé français de moins en moins adapté ».

Le groupe GMD affirme quant à lui « être sorti du blé français » ; le blé français ne constituait plus que 10% de l'approvisionnement en 2017 et un volume nul en 2018.

- ➡ De bonnes perspectives pour les blés de Russie, d'Ukraine et d'Argentine ;
- ➡ 650 000 T (Sénégal) et 350 000 T (Mali) qui échapperaient ainsi à la France.

D'autres affirment leur « fidélité au blé français ».

Il semble que le différentiel de prix à la tonne soit le principal facteur bloquant et non la qualité : 10 USD/T entre le blé de mer Noire et le blé français.

En ce qui concerne le marché du gluten, la Chine est leader avec un très bon rapport qualité/prix.

Sur le marché des améliorants, plusieurs sociétés françaises, en concurrence avec la société danoise NOVOZYMES.

Capacité globale de minoterie

3 400 T/jour (capacité d'écrasement de blé)

Pour des besoins évalués à 2 000 T maximum

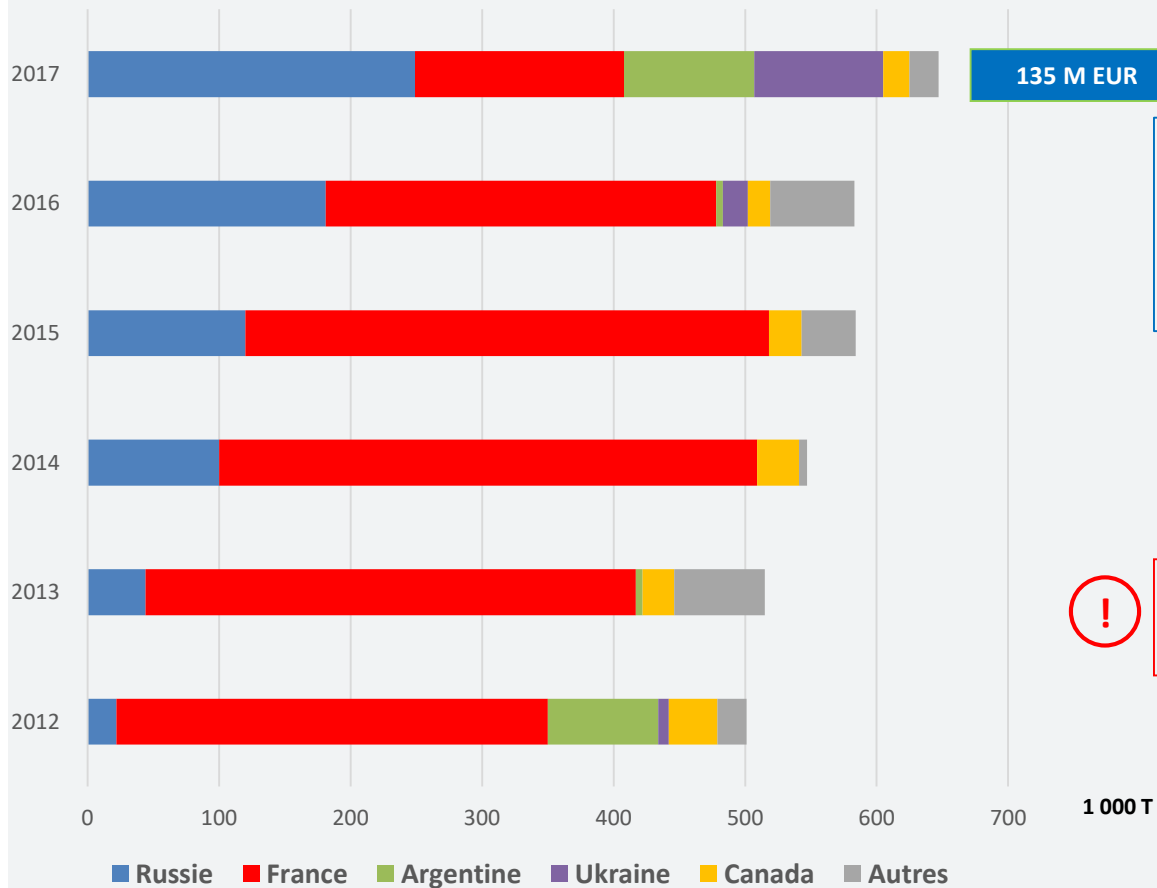
Prix de gros de la farine

Ordre de grandeur du prix de base : 16 000 F
CFA / sac de 50kg
~24 EUR/sac

14-15 000 FCFA compte tenu des ristournes.
~ 21 – 23 EUR/sac

Evolution des importations sénégalaises de blé

Source : GTA, selon douanes du Sénégal



Marché de 650 000 T en 2017

- ➡ Progression régulière des blés de la mer Noire : 250 000 T
- ➡ France : 160 000 T
- ➡ Argentine : 100 000 T



En 2017, les blés de la mer Noire chassent le blé français de la place de leader.



Grands Moulins de Dakar repris par SEABOARD

Filiale de SEABOARD depuis 2017, groupe américain déjà très implanté en Afrique anglophone et au Maroc

- Meunier leader du marché avec plus de 40% du marché sénégalais de la farine (part de marché affichée de 65%) ;
- Société historique du groupe MIMRAN, les Grands Moulins de Dakar sont passés en 2017 sous le contrôle de SEABOARD CORPORATION déjà partenaire du groupe via sa branche Commodity Trading & Milling ;
- Le groupe MIMRAN a ainsi cédé les Grands Moulins de Dakar et d'Abidjan au groupe américain pour un montant supérieur à 300 M EUR ... 207 milliards F CFA. Et d'autres sociétés de la holding : EURAFRIQUE (négoce matières premières agricoles, Monaco), CAVPA (import export, " , et SOMETRA (transport international, ")

Chiffres clefs

- Capacité de 300 000 T/an de farines ; 90% de farine boulangère et 10% de farine pâtisseries et autres ;
- Capacité de 100 000 T d'aliments du bétail/an ;
- CA de l'ordre de 80 milliards F CFA (120 M EUR).

Filière alimentation animale en expansion

- Lancement d'une gamme d'aliments volaille en 2016 et nouvelle usine à Dakar d'une capacité de 5 000 T/mois (investissements de 4,6 M EUR) ;
- Gamme pour ruminants, volaille et poissons.

Le groupe MIMRAN reste détenteur de la Compagnie sucrière CSS



SEABOARD
OVERSEAS AND TRADING GROUP



Usines SEABOARD : meunerie et trituration

2.1.2 Meunerie en situation de surcapacité

La production et la commercialisation du pain ont été réglementées par décret de 2004

- ➔ DECRET n° 2004-102 du 6 février 2004 fixant les règles de production et de distribution dans la boulangerie
- ➔ Composition, hygiène, etc.

Le régime de fixation des prix relève quant à lui d'un décret plus ancien (1995)

- ➔ Prix de la baguette standard de 190g en 2018 : 150 F CFA (prix inchangé depuis 2014), le prix des baguettes de 65g, 100g et 210g étant fixé, respectivement, à 50, 100 et 175 F CFA ;
- ➔ Prix de la farine en sac de 50kg : 18 000 F CFA.

En réalité, les meuniers, suite aux assises de décembre 2017 (*Concertation nationale sur la filière boulangère, dont les conclusions figurent en page suivante*) vendent le sac entre 14 000 et 16 000 F CFA.

Il existe des normes relatives à l'enrichissement des farines.

Mais les pratiques en boulangerie (fermentation excessive entre autres) dégradent l'apport nutritionnel final.



Normes d'enrichissement des farines

2.1.3 Secteur de la boulangerie très hétérogène

Les boulangers regroupés au sein d'une fédération : 800 membres en date d'octobre 2018 sur un total national estimé à 1 800 boulangers.

Selon enquête, la profession s'avère être à 2 vitesses, à forte concentration sur Dakar (~75% de la consommation de farine), pour une moyenne par artisan estimée à 10 sacs/jour, soit 15 T de farine/mois :

- ➔ 10-20% de boulangers aux normes d'hygiène satisfaisantes et relativement bien équipés ; pour ordre de grandeur :
boulangerie de taille moyenne : 4 – 5 sacs de farine/j
boulangerie de taille importante : à partir de 10-15 sacs/j
- ➔ 80-90% de boulangers travaillant dans des conditions vétustes ; certains d'entre eux peuvent être d'envergure importante (jusqu'à 100 sacs/j).

Il en va de même du secteur de la viennoiserie, contrasté lui aussi.

A noter que les pâtisseries sont peu nombreux au Sénégal.

Cette fédération œuvre en qualité d'interface et de centrale d'achat (pétrins, moulins, etc.). Ont été signalés à ce titre les fournisseurs suivants : FORNI, MOCKMILL..

Impact régional de la Fédération des Boulangers du Sénégal

Sa particularité par ailleurs est d'être une référence dans la sous-région. Elle tente de fédérer y compris les boulangers de Côte d'Ivoire.

Le savoir-faire français a incontestablement des atouts à valoriser au Sénégal :

- ➔ Les artisans boulangers ont tous en tête des noms d'équipementiers français (fours, pétrins, refroidisseurs, façonneuses, vitrines, ...) ; or, « ces fournisseurs sont peu visibles ou absents », les équipements ne sont pas aisément disponibles et les boulangers ont tendance à se tourner vers la Turquie dont les fours par ex. ne sont pas bien adaptés à la fabrication de baguettes.
- ➔ Préférence pour l'origine France au Sénégal

Pour le redéploiement des équipements français, il est nécessaire d'assurer la formation des professionnels.

En guise d'exemple la société italienne FORNI semble très agressive sur le marché (appel d'offres remporté en 2012 pour 100 pétrins, plus récemment pour 200 pétrins).

Certaines familles de boulangers détiennent un nombre importants de boulangeries ; leur intérêt serait de développer des chaînes en franchise.

Projets et besoins de la Fédération de la Boulangerie

Projet :

- ➔ Création d'une minoterie de mil et de maïs ;
- ➔ Mise en place de normes de qualité sur l'intégralité de la chaîne de valeur ;
- ➔ Production de farines mixtes type 20% maïs + mil, 6% niébé, restant blé.

Besoins :

- ➔ « Offre technique » ;
- ➔ Equipements et matériels : fours, pétrins, etc ainsi que mélangeurs d'appoint de 20 T/j , petits moulins de 1-2 T de capacité, etc.
- ➔ Besoins considérables en formation*



(*) Formation en France jugée « trop chère »
Face à propositions canadienne et belge.

Autres besoins exprimés :

- ➔ Partenariat français pour le « Concours du meilleur boulanger » ;
- ➔ Mixes adaptés et transferts de technologie en viennoiserie.

Concertation nationale sur la filière boulangère
(« CR des Assises de la boulangerie » Ministère du Commerce – janvier 2018)

Diagnostic :



Parmi les recommandations :



Mise en place de normes sur les farines
Encadrement des importations de blé
Harmoniser la pléthore de décrets et réglementations
Doter les services compétents de moyens pour faire appliquer les règles
Diversification de la gamme de pains
Eliminer les intermédiaires
Mieux contrôler l'importation de farines de la sous-région
Mise en place d'une fiscalité adaptée
*** Créer une école de boulangerie**



c) Distribution et Consommation

- ▶ faiblesse du poids et de la qualité de la baguette de référence 190grs / 150F ;
- ▶ non conformité des modes de distribution hors boulangerie en terme de transport et de salubrité ;
- ▶ coût onéreux de la prestation de distribution : 40 F par baguette
- ▶ distribution anarchique du pain ;

a) les couts de production

- ▶ guerre des prix sur le marché de la farine créant une instabilité du marché qui favorise une concurrence déloyale entre boulangers ;
- ▶ cherté des coûts de production du pain ;
- ▶ non conformité de la structure actuelle du prix du pain aux méthodes de production et de distribution ;
- ▶ détérioration progressive de la qualité du pain
- ▶ manque de compétitivité de la farine issue des céréales locales par rapport à la farine de blé qui constitue un frein aux initiatives de valorisation.
- ▶ manque de formation des boulangers à l'utilisation des céréales locales.

b) Réglementation et application

- ▶ non prise en compte dans la réglementation de l'enrichissement des autres types de farine ;
- ▶ absence de dispositions d'encadrement spécifique à la boulangerie ;
- ▶ pléthore et obsolescence des textes ;
- ▶ absence de synergies d'action au niveau des différents services techniques décentralisés ;
- ▶ absence de moyens pour rendre opérationnelles les dispositions réglementaires.

d) Rôle et responsabilités des acteurs

- ▶ défaut de fiabilité des données de la filière ;
- ▶ Pluralité de sources de données ;
- ▶ Importation illégale de farine étrangère ;
- ▶ Problème de concurrence lié au transfert de pain d'une région à une autre ;
- ▶ Problématique du transport des retours de pain ;
- ▶ Absence de Cadre de réflexion et de concertation de tous les acteurs de la filière ;
- ▶ Inexistence d'un modèle pour le Sénégal de la production à la distribution ;
- ▶ Insuffisance de la Formation des boulangers ;

2.1.3 Secteur de la boulangerie très hétérogène

BONGARD



Artisan boulanger Saint-Louis



2.1.3 Secteur de la boulangerie très hétérogène

La boulangerie occupe une position singulière au Sénégal, la baguette y est une denrée alimentaire de base.

Le pain est le 2^{ème} poste de dépenses alimentaires des ménages sénégalais, derrière le riz.

Selon des estimations récentes (2017) :

- ➡ 1 800 boulangers au Sénégal dont 700 à Dakar et 200 à Touba, soit 40 000 emplois ;
- ➡ 8 M de baguettes/jour (~ 1850 T de pâte à pain/j) ;
- ➡ Prix de vente de la baguette : 150 F CFA/unité ; ces artisans n'assurant que rarement la distribution, leur bénéfice est de l'ordre de 10-15 F CFA, une fois la marge du distributeur déduite (45 F CFA) ou celle combinée livreur/vendeur (25 + 25 F CFA) ;
- ➡ Pain industriel quasi inexistant.

La tendance ressentie : la classe moyenne émergente veut consommer du pain de qualité, de la « marque ».

Les chaînes françaises implantées (boulangeries en restauration rapide et livraison à domicile) développent leur réseau.

Cette concurrence pousse les artisans à améliorer leur technologie, intégrer la vente, voire la restauration rapide.

Mais elle a tendance à générer des tensions dans les rangs des artisans boulangers prompts à accuser les chaînes de concurrence déloyale.

Le Sénégal bénéficie comme d'autres pays africains du programme Banque mondiale d'incitation à l'incorporation de céréales locales dans le pain et la viennoiserie (fonds FNRAA).

La Fédération des boulangers du Sénégal avait reçu, dans ce cadre, 150 pétrins d'une valeur de 450 M F CFA en 2015.

Elle a par ailleurs mené, en 2016, une campagne de sensibilisation des consommateurs sur le pain « Doolé », intégrant blé et céréales locales. Le but est de substituer la farine de mil, de niébé ou de maïs à la farine de blé à hauteur de 15%.



2.1.4 Industrie de reconstitution laitière

Il convient de rappeler que le lait est consommé lors de tous les grands événements : fêtes religieuses, mariages, ..., avant tout sous forme de laits caillés et autres laits fermentés traditionnels, au petit-déjeuner (lait reconstitué à partir de poudres pour la majorité de la population) ; il est également utilisé en cuisine et pâtisserie.

Le secteur industriel (de reconstitution) est des plus concentrés

➔ SAPROLAIT domine l'industrielle laitière sénégalaise

En industrie, la volonté d'intégrer du lait local se concrétise mais au prix de grandes difficultés ; c'est le cas de KIRENE.

➔ Problématique : obtenir un lait conforme à un cahier des charges rigoureux, en quantités régulières et le collecter dans de bonnes conditions.

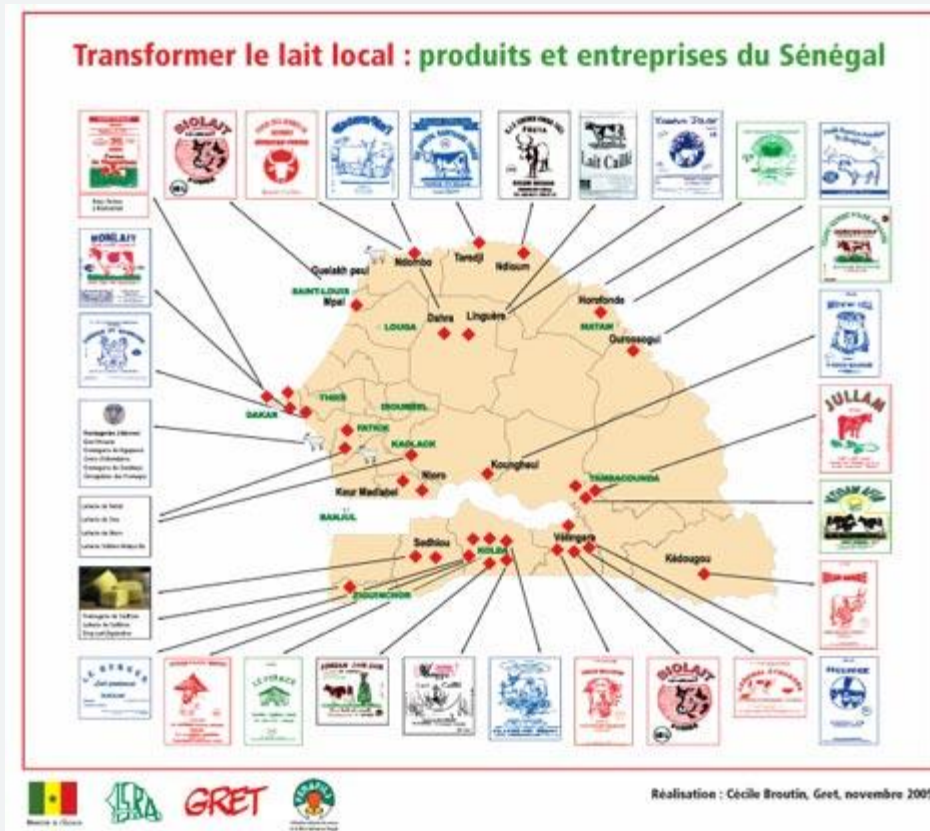
Il existe par ailleurs un tissu de PME/TPE à vocation de transformer le lait local.

La LAITERIE DU BERGER qui en est le fleuron ne peut vraisemblablement fonctionner dans la durée sans compléter son approvisionnement par des poudres de lait d'importation.

Il existe par ailleurs un très grand nombre d'ateliers artisanaux (avec bars à lait), la plupart dans des conditions d'hygiène vétustes.

L'envergure du marché des poudres de lait est décrite au chapitre suivant « ingrédients alimentaires ».

Structures de transformation du lait local



Portail agroalimentaire du Sénégal www.agroalimentaire.sn



SAPROLAIT

Leader et de loin de l'industrie laitière sénégalaise, SAPROLAIT a été fondée en 1938. Ses yaourts « Vigor », « Cremor » et « La Crémère » sont leaders sur le marché.

LA LAITERIE DU BERGER

La Laiterie du Berger a été créée en 2006 à Richard-Toll (Nord Sénégal). Elle s'appuie sur un réseau de près de 800 éleveurs et collecte en moyenne 2 500 L/jour.

L'entreprise produit principalement des yaourts nature et yaourts aromatisés sous divers formats, du lait frais pasteurisé et de la crème fraîche sous marque « Dolima ».

Elle a pu bénéficier de l'appui financier (et technique) de l'incubateur Danone Communities, du groupe DANONE, Fondation Grameen Crédit Agricole et de PhiTrust Partners.



MAMELLES JABOOT

Entreprise familiale, la société a été créée en 1997. Sa gamme comprend des laits caillés et thiakry (dégués en Mauritanie, caillés aux céréales), des yaourts brassés aromatisés, des yaourts à boire, yaourts en sachet plastique, ...

Projet d'extension avec doublement de capacité dès 2019, passant de 12 T/jour à 24 T/jour.

LAITERIE DAKAROISE (groupe TARRAF)

Gamme relativement étoffée sous marque « Daral » des laits caillés, nature ou aromatisés (vanille), des thiakris, du lait pasteurisé, des yaourts nature light ou classique, des yaourts aromatisés sucrés, du lait concentré non sucré, du labneh, ainsi que des jus de fruits et un dessert lacté de type semoule au lait.

Le groupe industriel TARRAF (plus de 50 ans d'existence) produit par ailleurs des pâtes alimentaires et des biscuits, ainsi que des emballages.





Société KIRENE (Holding SIAGRO)

Fondée en 2001, KIRENE est connue comme étant le leader de l'eau minérale au Sénégal. La société s'est diversifiée en devenant le 1^{er} fabricant de lait longue conservation au Sénégal dès 2005, sous franchise CANDIA.

Lait « *Candia GrandLait* » fabriqué à partir de lait local (environ 3 000 L/jour) et de poudre de lait d'importation : production totale de l'ordre de 10 000 L Equivalent lait liquide/jour.

La gamme comprend également du lait UHT « *Candia* » en format 500 mL (introduit en 2014) et un « *Candy'up* » en berlingot lancé en 2016.

Groupe SATREC

-la Société Africaine de Transformation et de Reconditionnement, spécialisée dans la production de lait stérilisé à partir de poudre de lait importée et le reconditionnement de poudres de lait d'importation, sous marques « *Vitalait* », « *Extralait* », « *Millac* » et « *Bestlait* ».

-la Société de Transformation de Produits Alimentaires, fabricant de yaourts et spécialités de lait caillé thiakry sous marque « *Ardo* » depuis 2005.

Stratégie de développement des importations, avec recherche de nouveaux fournisseurs.



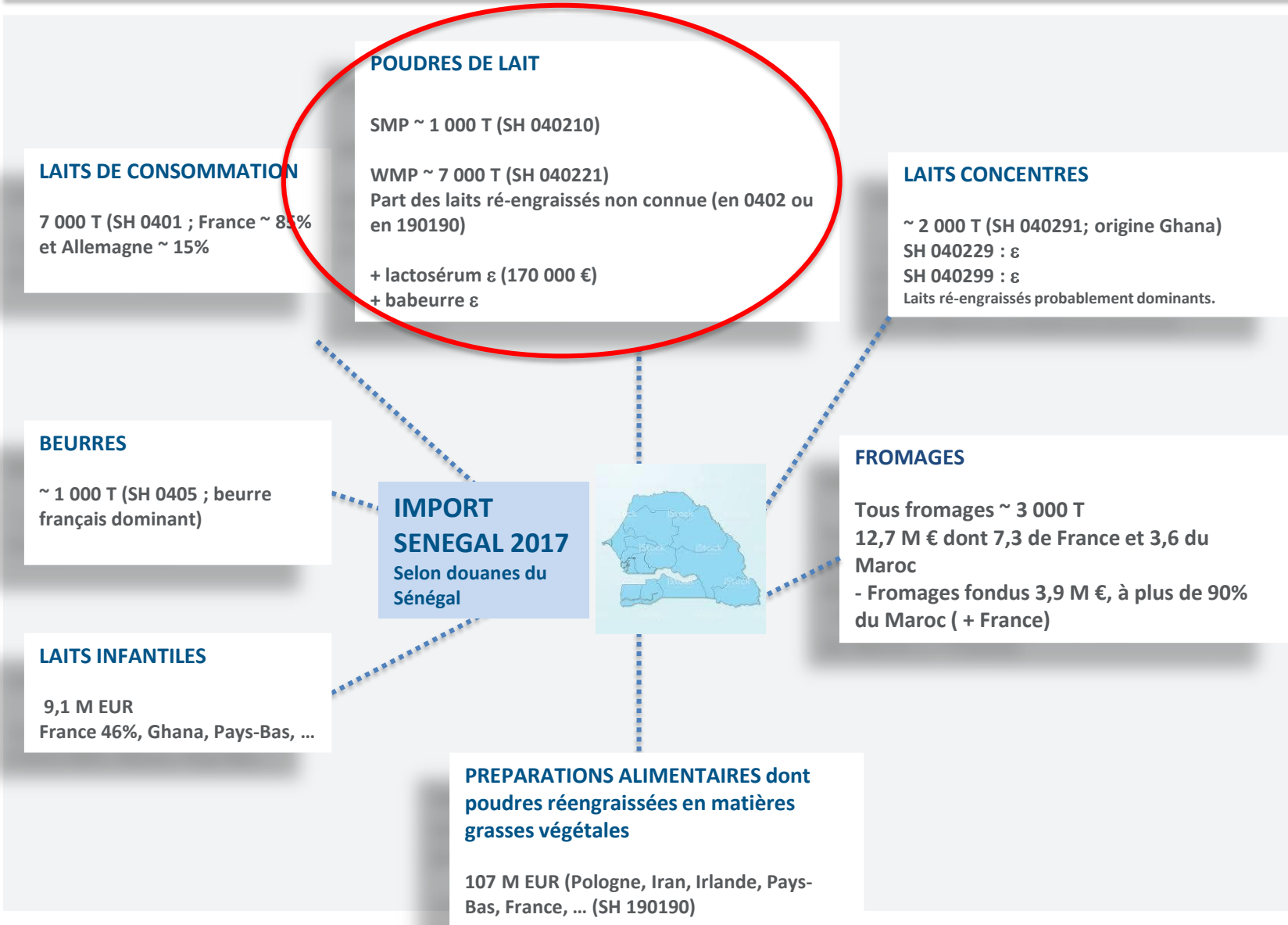
Bar à lait – Saint-Louis du Sénégal



Fromagerie -
Casamance

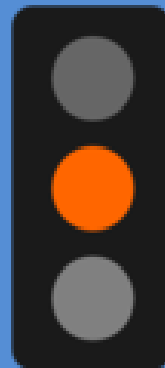


Synthèse des importations de produits laitiers au Sénégal

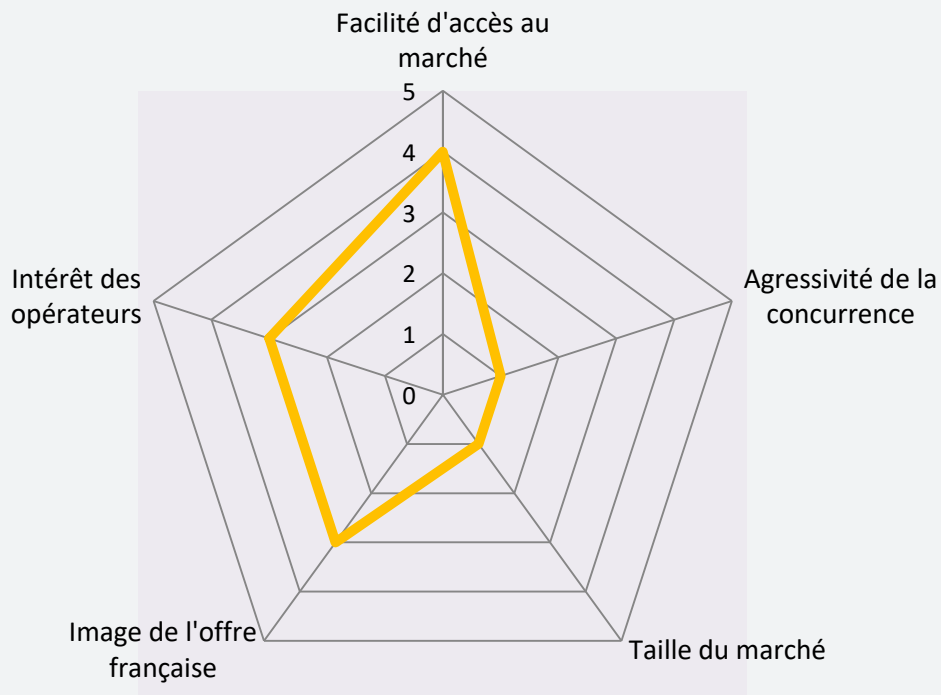


2.2 Marché d'ingrédients

Opportunités



Marché des ingrédients alimentaires



Marché certes porteur mais concurrentiel

L'industrie agroalimentaire sénégalaise est relativement peu étoffée avec, généralement, des habitudes bien établies en matière d'approvisionnement en ingrédients.

Cas des poudres de lait (industrie de reconstitution laitière)

Un poste naturellement majeur pour ce pays à industrie de reconstitution laitière mais il n'est pas possible de segmenter les quantités de poudres destinées à la transformation de celles des poudres destinées à la consommation en l'état par les ménages.

A noter qu'aux poudres de lait véritables s'ajoutent des poudres réengraissées dont l'estimation de marché est délicate.

- ➡ Le Sénégal importe officiellement près de 7 000 T de poudres grasses en 2017 pour un montant de 21,5 M EUR ; *se reporter au graphique ci-après* ;
- ➡ La poudre maigre ne représente qu'un tonnage de l'ordre de 900 T pour un montant de 1,3 M EUR (France et Malaisie pour l'essentiel) ;
- ➡ Les importations de lactosérum apparaissent marginales : environ 200 T en 2017 pour un montant de 170 000 EUR (France, Danemark, Norvège) ;
- ➡ Les importations de babeurre sont négligeables.

Pour mémoire, en ce qui concerne les laits en poudre destinés au marché du gros/détail, la distribution traditionnelle est demandeuse de :

- ➡ Lait véritable en sacs de 10 et 25 kg ; il semble que la poudre de lait d'origine Pologne soit de qualité « *instable* » ;
- ➡ Marché porteur également pour du lait réengraissé.

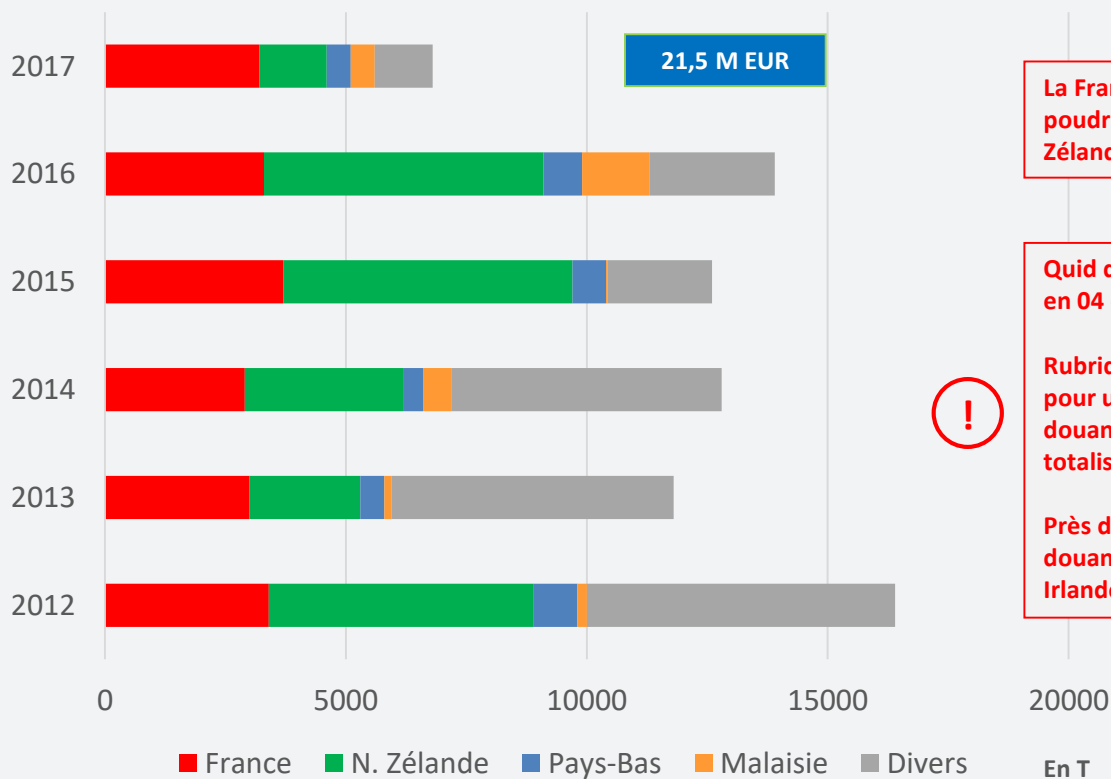
Divers ingrédients majeurs :

- ➡ Levures : marché dominé par un groupe français implanté depuis près de 30 ans ; spécificité du Sénégal, le marché est importateur de levure fraîche ; *cf graphique ci-après*.
- ➡ Améliorants de farines et de panification ;
- ➡ Gamme d'amidons : *cf graphique ci-après*.
- ➡ Malt : *cf graphique ci-après*.

Evolution des importations sénégalaises de poudres de lait grasses

(Source : GTA, selon douanes sénégalaises)

Poudres grasses : 6 800 T en 2017



La France se place au 1^{er} ou 2^{ème} rang pour la poudre grasse aux côtés de la Nouvelle Zélande.

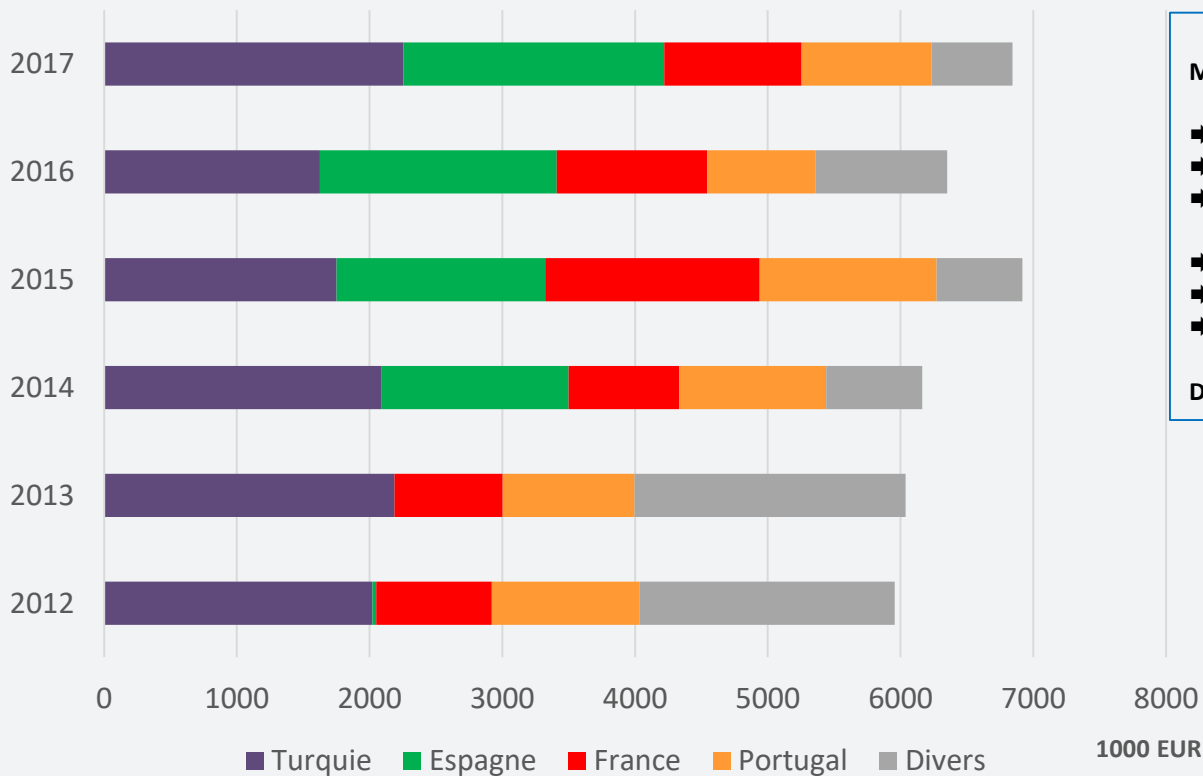
Quid des laits ré-engraissés ? Dédouanement en 04 ou sous d'autres tarifications (190190).

Rubrique 190190 : près de 65 000 T en 2017 pour un montant de 107 M EUR, selon les douanes sénégalaises (Pologne et Iran totalisant globalement près de 30 000 T).

Près de 75 000 T et 165 M EUR selon les douanes des pays exportateurs (Pologne et Irlande totalisant globalement 50 000 T)

Evolution des importations sénégalaises de levures (SH 2102)

(Source : GTA, selon douanes sénégalaises)



Montant 2017 : 6,8 M EUR

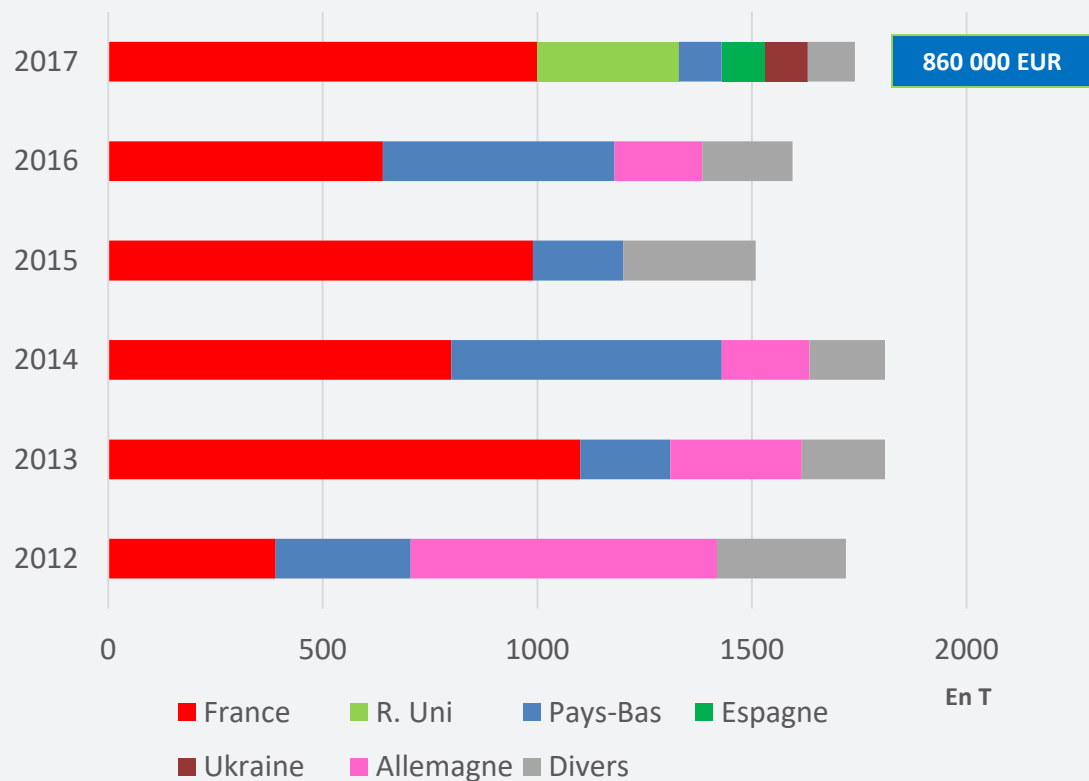
- ➡ Levures vivantes : 4 M EUR
- ➡ Levures mortes : 2,7 M EUR
- ➡ Poudres à lever : 0,1 M EUR

- ➡ Turquie : 33%
- ➡ Espagne : 29%
- ➡ France : 15%

Divers : Maroc, Chine et Tunisie

Evolution des importations sénégalaises de malt (SH 1107)

(Source : GTA, selon douanes sénégalaises)



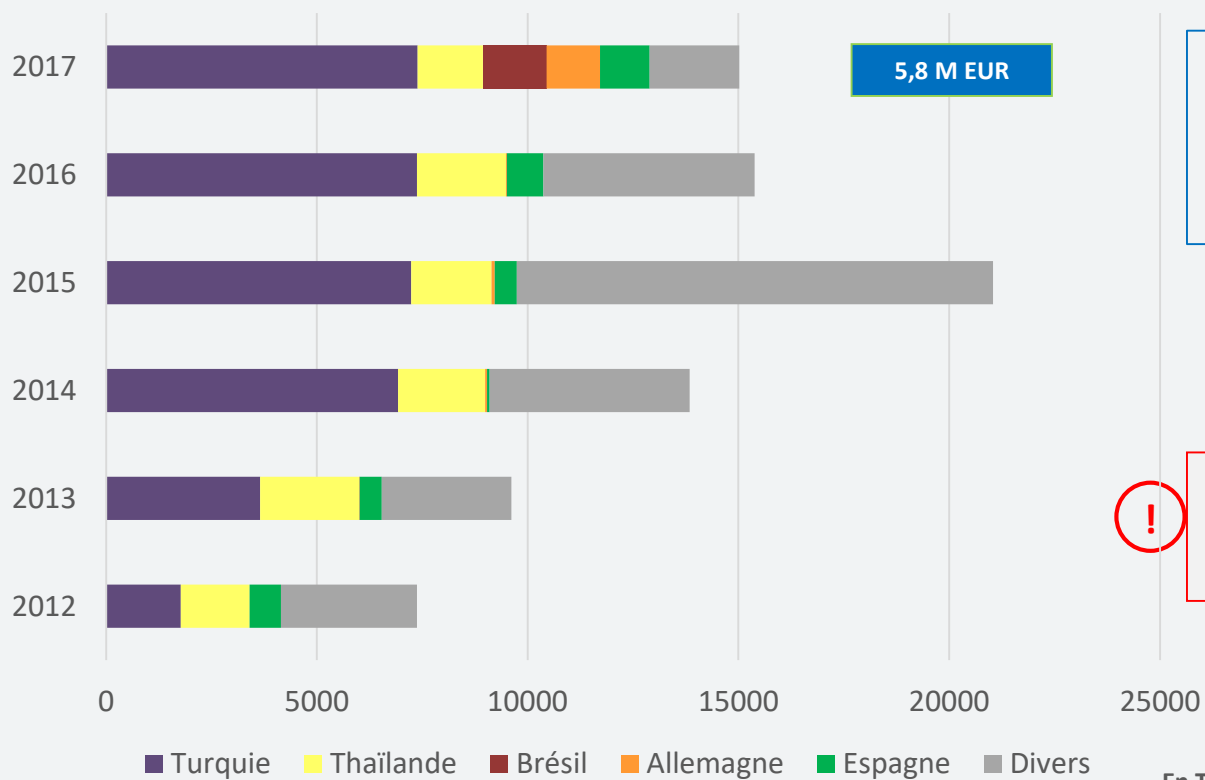
Total 2017 : 1 640 T

➡ France : 1000 T

➡ R. Uni : 330 T

Evolution des importations sénégalaises d'amidons (SH 1108)

(Source : GTA, selon douanes sénégalaises)



Total 2017 : 15 000 T

➡ Leader : la Turquie

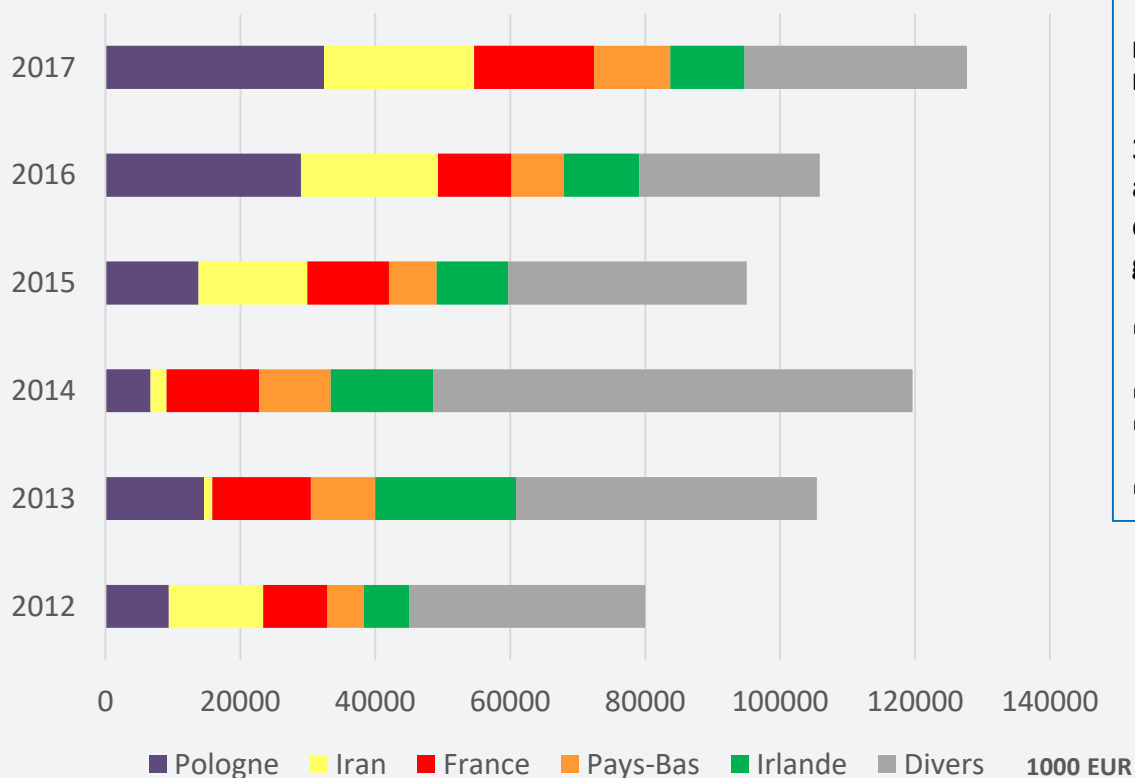
Fournisseurs diversifiés

La France a fortement régressé durant les 5 dernières années et se place en 10^{ème} position avec moins de 200 T en 2017 (114 000 EUR)

Evolution des importations sénégalaises de préparations alimentaires à base de céréales et divers (SH 19)

En 1000 EUR

(Source : GTA, selon douanes sénégalaises)



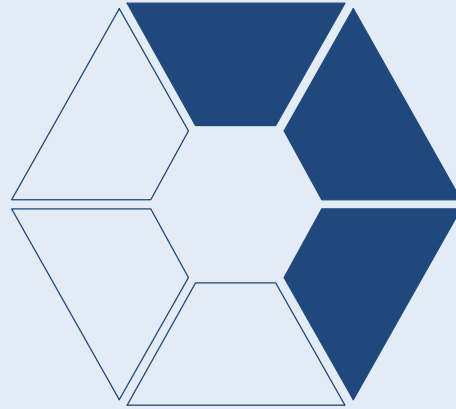
Montant 2017 : 127,7 M EUR
Position tarifaire « fourre-tout »

3^{ème} poste des importations agroalimentaires sénégalaises derrière les céréales et les huiles et graisses.

- ➔ Extraits de malt et préparations diverses : 117 M EUR
- ➔ Pâtes alimentaires : 4,9 M EUR
- ➔ Préparations boulangerie pâtisserie : 4,6 M EUR
- ➔ Céréales soufflées : 1,4 M EUR



La France au 3^{ème} rang avec 17,7 M EUR, très fortement concurrencée à présent par la Pologne, et également l'Iran.



3. Opportunités offertes par le marché des produits de consommation

3.1 Distribution alimentaire moderne oligopolistique

L'enquête montre que comparativement à d'autres marchés d'Afrique sub-saharienne, la distribution moderne est particulièrement concentrée au Sénégal et les épiceries fines étrangement rares à Dakar.

La distribution alimentaire repose largement sur les circuits traditionnels. Le Sénégal ne se distingue aucunement en cela de ses voisins ouest-africains.

Le commerce de détail traditionnel se compose de boutiques dans les centres commerciaux, de petits détaillants de proximité et dans les « zones d'échanges » et marchés.

- ➡ 99% des ménages restent fidèles à la distribution traditionnelle : épiciers de proximité et marchés ;
- ➡ Il convient de noter qu'en ce qui concerne les foyers aisés, le personnel de maison fait les achats principalement via les circuits traditionnels.

Une caractéristique fondamentale à souligner : les Sénégalais font confiance aux produits d'importation, au point de se détourner des produits locaux.

- ➡ Manque d'habitude à consommer local. Les produits importés sont a priori préférés aux produits locaux car jugés « *de meilleure qualité* » et « *sûrs* » ;
- ➡ Les Sénégalais « *aiment et veulent consommer français* ».

Comparativement aux consommateurs ivoiriens par exemple, les consommateurs sénégalais de la classe moyenne disposent de revenus moindres, leur pouvoir d'achat est nettement plus limité.

C'est un marché par ailleurs particulièrement inégalitaire.

De grandes inégalités sont observées entre zone urbaine et zone rurale, entre Dakar et le reste du pays. la famine est observée en zone centre est du pays.

50% de la population a moins de 18 ans, un caractère important à prendre en compte en termes de débouchés actuels comme de perspectives, si tant est que la croissance économique du pays s'accompagne d'une progression substantielle du pouvoir d'achat moyen.

De source AUCHAN :

- ➡ Classes fréquentant la distribution moderne : classes A, B et C ;
- ➡ Classe D : ménages commençant tout juste à venir dans les supermarchés (revenu moyen très limité ~150 000 F CFA/ménage soit 230 EUR/mois).

Le commerce d'importation distribution de gros : un secteur concentré. Parmi les acteurs leaders, il convient de citer :

- ➔ SOFIEX, société familiale créée par la famille Choubassy en 1991 et qui est présente dans tout le Sénégal, avec portefeuille étoffé de marques françaises et autres européennes, tous segments alimentaires, y compris intrants destinés à la boulangerie pâtisserie ;
- ➔ CDA, autre groupe majeur depuis 1957 (famille Filfili), présent au Sénégal et dans la sous-région, à la fois négociant et industriel (activité de production : charcuterie halal, chocolaterie (« légendaire » pâte à tartiner *Chocomousse*), confiserie.

La distribution moderne sénégalaise est curieusement peu développée. Sa marge d'expansion est importante.

Elle est cependant en profonde mutation sous l'impulsion de groupes de distribution étrangers.

Deux enseignes se distinguent :

- ➔ CASINO : acteur leader sur le segment des produits gourmet, produits frais comme produit d'épicerie sèche ; cible principale des consommateurs aisés (2-3%) et expatriés
Franchise détenue par le groupe MERCURE INTERNATIONAL – Monaco.
- ➔ AUCHAN : en forte expansion sur le segment des classes moyennes, avec la stratégie de toucher la clientèle la plus large possible avec des établissements de tailles diverses, modernes, accueillants, propres et climatisés, avec une offre de sécurité alimentaire garantie aux prix les plus affutés. Depuis 2014 au Sénégal, ex-ATAC puis rachat de CITYDIA ; Stratégie de proximité ; Recours à des sources locales de denrées de 1^{ère} nécessité.

Par ailleurs, le groupe CARREFOUR a inauguré, fin janvier 2019, son 1^{er} « CARREFOUR MARKET » au Sénégal, d'une surface de 800 m² à Dakar (quartier Point E) ; la stratégie du groupe est de se déployer également sous son enseigne lowcost « SUPECO ». A noter par ailleurs qu'un partenariat global entre CARREFOUR adossé à son partenaire en Afrique CFAO RETAIL, et le leader de l'e-commerce en Afrique JUMIA (d'origine nigériane), a été noué en novembre 2018.

Il convient de signaler également les chaînes de superettes locales telles que PRIDOUX et PETIT PRIX, l'implantation encore modeste de LEADER PRICE, le succès des boutiques dans les stations service (BONJOUR, SELECT, MY SHOP, ...).

Enfin, l'e-commerce se développe au Sénégal sous l'impulsion de JUMIA.



3.2 De bonnes perspectives en hôtellerie restauration

3.2.1 Potentiel touristique sous-exploité

L'Afrique de l'ouest constitue l'un des marchés les plus compétitifs et lucratifs au monde.

Le Sénégal est en pointe avec la Côte d'Ivoire, le secteur hôtelier y offre d'excellentes perspectives.

Le Sénégal possède des atouts, tout particulièrement sa stabilité économique sur le long terme, un atout précieux dans le contexte international. Les investisseurs de l'hôtellerie restauration sont confiants.

L'industrie touristique figure au rang des secteurs prioritaires dans le PSE dont la visée est de permettre au Sénégal d'accéder au statut de pays émergent à l'horizon 2025, et de devenir l'une des 5 destinations touristiques phares en Afrique à l'horizon 2023 (objectif de 3 M touristes/an).

Le flux de touristes est estimé à environ 1 M visiteurs/an, y compris les voyageurs d'affaires.

Le tourisme d'affaires est un segment moteur et porteur au Sénégal. Des investissements en infrastructures sont prévus.

Au PSE figure par ex. la création d'une Zone Economique Spéciale intégrée de DIASS à Dakar (ZEZID ; décret n°2017-932).

L'arrivée de MOVENPICK HOTEL à Diamniadio, la cité nouvelle à proximité du nouvel aéroport international de Dakar inauguré fin 2017 est à signaler (inauguration 2021, près de 450 chambres, 11 restaurants). Cette zone à vocation business est censée accueillir cité de la technologie, instituts de recherche, administrations, campus médical, ...

Les perspectives semblent bonnes également pour les établissements de milieu de gamme à Dakar et sur la Petite Côte, région de villégiature par excellence.

Les infrastructures s'avèrent être encore modestes.

Secteur touristique

de source publique

- **Contribution au PIB ~ 10% et environ 9% de l'emploi en 2017**
- **Sénégal destination privilégiée en Afrique de l'ouest, tourisme balnéaire notamment avec atouts de stabilité, proximité de l'Europe et décalage horaire négligeable.**
- **6 Parcs nationaux, 700 km de côtes et plages, 7 sites classés UNESCO : Cercles mégalithiques de Ségambie (2006), Delta du Saloum (2011), île de Gorée (1978), île de Saint-Louis (2000), Pays Bassari : paysages culturels Bassari, Peul et Bédik (2012).**
- **Création récente d'une Agence d'Etat spécifique avec l'objectif de 3 M touristes/an à l'horizon 2023.**

3.2.1 Potentiel touristique sous-exploité

Par ailleurs, la paix retrouvée en Casamance va donner, si le processus de paix se consolide, une nouvelle impulsion à cette belle région, à vocation touristique par excellence.

En 2015, le Quai d'Orsay a levé le statut zone rouge frappant la Casamance.

Le président sénégalais a déclaré faire de la Casamance une « Zone touristique spéciale d'intérêt national ».

Dynamique régionale à souligner

- ➡ Pour le groupe RADISSON dont 50% des transactions en Afrique se font en Afrique francophone, les projets sont ambitieux, devenir le leader dans la région avec une quarantaine d'hôtels pour plus de 9 000 chambres à l'horizon 2022
- ➡ Hyatt, Hilton, Marriott, Kempinski, ainsi que des groupes régionaux tels que Azalai, Mangalis et Onomo parmi les autres groupes hôteliers à la recherche de nouvelles opportunités de développement dans la région.

Alors que l'offre en Afrique Francophone cible surtout le moyen de gamme, des destinations telles que le Sénégal ou la Côte d'Ivoire offrent de bonnes perspectives également sur le segment du luxe.

Pour le groupe RADISSON notamment, Dakar est l'implantation test sur la région. La chaîne de prestige envisage d'y poursuivre son implantation avec ses enseignes non encore présentes, à savoir « Radisson Collection », « Radisson RED » et « Park Inn ».

Projets hôteliers majeurs

- GOLDEN TULIP, DAYS HOTEL & SUITES et HYATT CENTRIC en 2019
- MOVENPICK et un hôtel du groupe MANGALIS en 2020
- A moyen terme : AZALAI, SHERATON ALOFT, CLUB-MED
- A long terme développement hôtelier attendu avec l'exploitation gazière dans la région de Saint-Louis

3.2.2 Une Agence de développement touristique créée en 2014



Ministère du Tourisme



AGENCE SÉNÉGALAISE DE
PROMOTION TOURISTIQUE (ASPT)



Bienvenue au Sénégal

MISSIONS :

- > Assurer la promotion du tourisme ;
- > Mettre en œuvre la politique de Promotion Touristique définie par l'Etat ;
- > Renforcer l'attractivité de la Destination Sénégal ;
- > Stimuler le tourisme interne ;
- > Nouer des partenariats techniques et financiers nécessaires aux initiatives et aux promoteurs d'activités de soutien à la promotion du tourisme ;
- > Élaborer et réaliser des programmes d'actions spécifiques pour la promotion touristique ;
- > Assurer la mise à disposition permanente d'informations sur la « Destination Sénégal » ;
- > Développer les produits touristiques et participer à l'amélioration de la qualité des prestations et services auprès des professionnels ;
- > Coordonner la participation du Sénégal aux événements internationaux ;
- > Mettre en place un dispositif permanent de veille et d'analyse des marchés émetteurs ;
- > Accompagner les hôteliers et promoteurs touristiques installés au Sénégal dans le développement et la promotion de leurs offres ;
- > Mettre à disposition du public les informations générales sur la Destination et sur son offre touristique ;
- > Organiser les événements promotionnels de la destination (éductours, voyages de presse entres autres).

3.2.3 Débouchés relativement limités

Le marché de la restauration française ou internationale (grands hôtels) est relativement étroit.

Les besoins sont classiques, et les prix tirés pour toutes les denrées de base des buffets (midi et soir, toutes catégories d'établissements), menus touristiques,

Parmi les produits importés de France :

- ➔ Produits laitiers : crème UHT, fromages, ...
- ➔ Volaille hors poulet de chair interdit à l'importation : canard, chapon, ... ainsi que lapin et gibier
- ➔ Viande d'agneau
- ➔ Fruits et légumes spécialités : groseilles et autres petits fruits, salades, ...

Les restaurateurs se tournent, comme fréquemment en Afrique, vers les supermarchés distributeurs de produits « gourmet », eux-mêmes souvent importateurs.

- ➔ Dans le cas présent, la chaîne CASINO est un fournisseur privilégié des restaurateurs comme de la clientèle aisée : produits laitiers, saumon fumé, etc., ainsi que AUCHAN ;
- ➔ De rares boutiques spécialisées, en boucherie charcuterie par exemple.

En matière de produit de la mer, au moins une société de pêche industrielle basée à Dakar cible la restauration de haut de gamme avec une offre de qualité et de fraîcheur garantie, la société SOPASEN.



Supermarché AUCHAN - Dakar

3.2.3 Débouchés encore relativement limités

En matière de viandes et de charcuterie, les restaurateurs font appel à des spécialistes locaux tels que **VIANDES DU MONDE** et CDA (famille Filfili), boucher charcutier local et importateur

- ➔ Viandes locales : filet et autres découpes nobles de viande bovine « *de très bonne qualité* » ; poulet de chair et viande de porc de qualité ; charcuterie artisanale diversifiée.



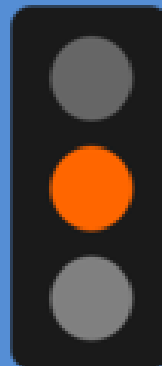
Boucherie Viandes du Monde

Les restaurateurs regrettent le « *manque de produits originaux* » et signalent un certain nombre de produits quasiment introuvables. L'étroitesse du marché est un frein à l'implantation de fournisseurs.

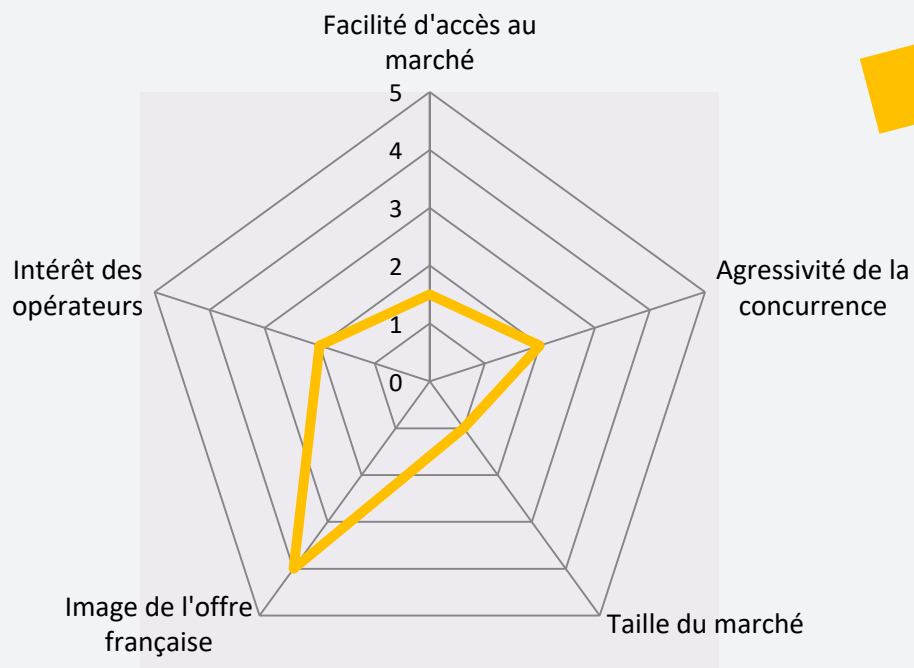
- ➔ « *Des manques* » : un marché de niche très étroit pour des épices, des préparations traiteur spécifiques, des légumes spéciaux (artichaut, asperge, ..., mini légumes), fines herbes fraîches, ... ;
- ➔ Des produits « *décevants* » : produits d'importation parfois de qualité insuffisante et « *souvent proches de la date de péremption* » : difficulté à s'approvisionner en beurre de haute qualité par exemple ;
- ➔ Des « *prix prohibitifs* » : fruits « *exotiques* » frais arrivant malheureusement excessivement chers : pêche, abricot, cerise, ... ;
- ➔ Des ruptures d'approvisionnement par ailleurs fréquentes.



3.3 Marché des produits transformés et gourmets



Marché des produits transformés, produits gourmet



Provisoire

SWOT Produits gourmet

Forces :

- Une classe aisée sénégalaise peu nombreuse mais à très fort pouvoir d'achat ~France ;
- Une classe moyenne émergente ;
- Une communauté d'expatriés étoffée plus communauté d'affaires libano-sénégalaise.
- Image France excellente en matière de produits alimentaires, produits gourmet notamment.

Opportunités :

- Des niches de marché à exploiter ; avec pour vecteurs, les deux groupes de distribution moderne : CASINO et AUCHAN.
- Consommateurs acquis aux produits français : les Sénégalais veulent consommer français !
- Les consommateurs sénégalais privilégient les produits d'importation

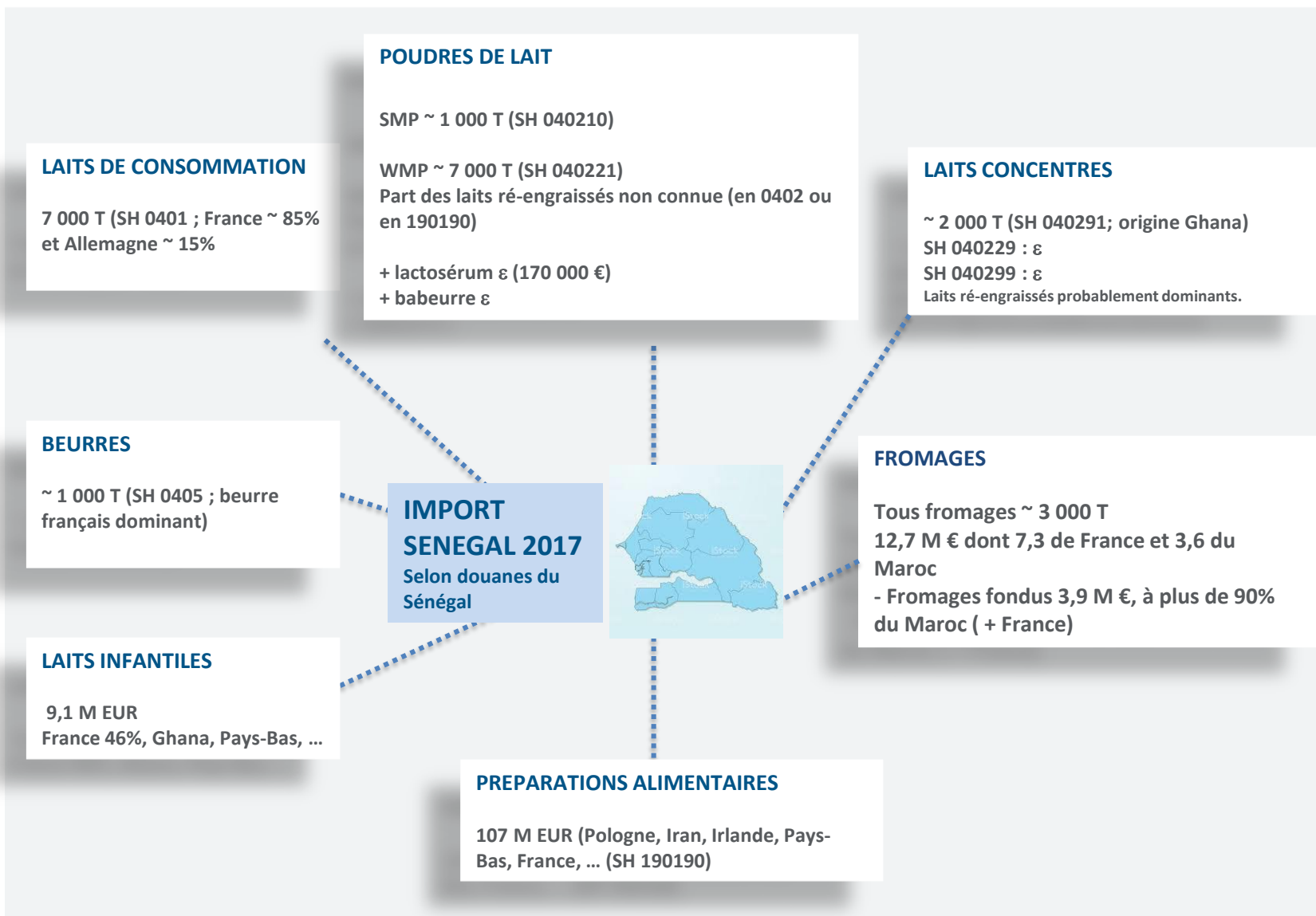
Faiblesses :

- Etroitesse du marché compte tenu du pouvoir d'achat moyen très limité ; rappel : population de 16 M hab. ;
- Circuits d'importation très concentrés ;

Menaces :

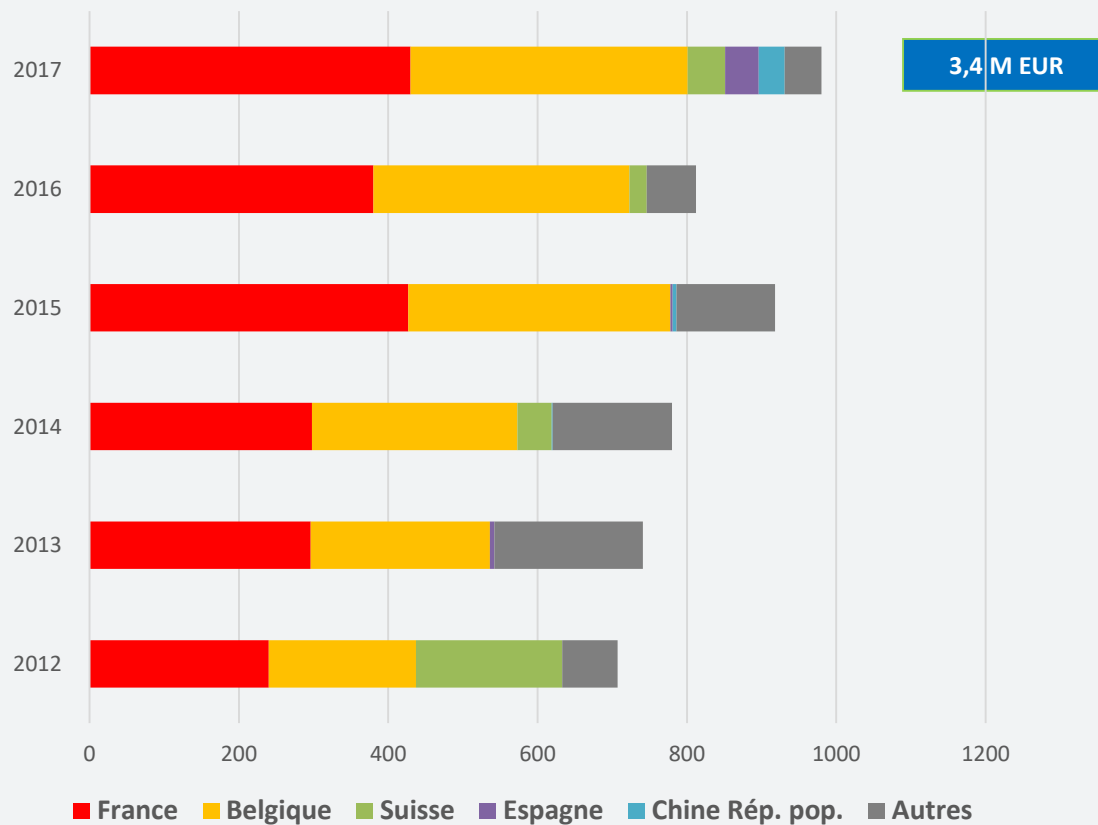
- Marché ouvert et concurrentiel ;
- Marché nécessitant de ce fait une grande souplesse commerciale des exportateurs et du relationnel étroit ;
- Présence de concurrents directs bien établis
 - Espagnols pour les vins par exemple.

3.3.1 Synthèse des importations de produits laitiers



Evolution des importations sénégalaises de beurre et autres matières grasses laitières

(Source : GTA, selon douanes du Sénégal)



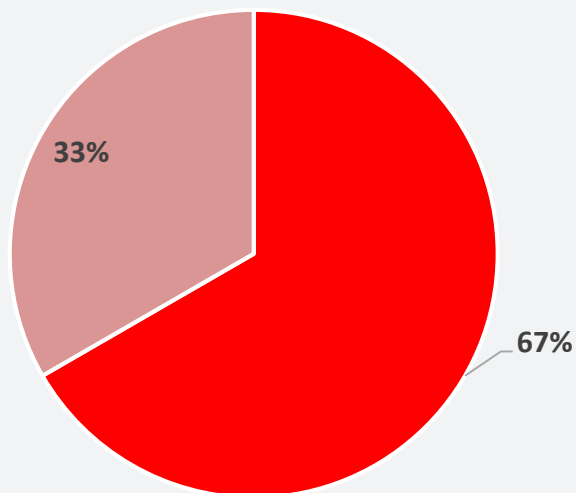
Tonnage 2017 : 1 000 T

➡ France : 430 T
➡ Belgique : 370 T

Importations sénégalaises de fromages

(Source : GTA, selon douanes du Sénégal)

12,7 M EUR



■ France ■ Maroc

Marché étroit ~3 000 T pour de l'ordre de 12,7 M EUR en 2017

Marché très fortement dominé par la France d'une part, et le Maroc d'autre part (leader en fromages fondus).

Les fondus en détiennent près de 30% (en valeur).



Relevés prix en grande distribution : les produits laitiers 1/2

Quelques exemples :

Gouda Entremont en tranches	~ 3,05 EUR/150g
Gouda Auchan en tranches	~ 2,35 EUR/200g
Maasdam Auchan en tranches	~ 2,35 EUR/200g
Emmental portion Even	~ 3,05 EUR/200g
Emmental français bloc Entremont	~ 3,20 EUR/220g
Emmental bloc Auchan	~ 2,60 EUR/250g
Mimolette portion Auchan	~ 3,95 EUR /290g
Râpé (emmental/gouda) Paysan Breton	~ 4,20 EUR/200g
Râpé pour pâtes Auchan	~ 2,75 EUR/200g

Quelques exemples :

Lactel Fruity ananas	~ 0,70 EUR/125g
Yaourt Cremy Jaouda	~ 0,50 EUR/110g
Dessert lacté Fruits Elle & Vire	~ 0,70 EUR/125g
Labneh Daral (SOOW)	~ 3,80 EUR/500g
Thiakry Daral	~ 1,00 EUR/500 ml
Yaourt Jaboot nature	~ 1,05 EUR/500g
Lait caillé sucré Sarbi	~ 1,05 EUR/500g
Lait caillé Lacta sucré (SOOW)	~ 1,95 EUR/1L
Yaourt vanille Ardo	~ 1,00 EUR/500g



Supermarché AUCHAN - Dakar



1 EUR ~ 656 XOF

Quelques exemples :

Mimolette	~ 13,70-16,65 EUR/kg
Gouda Frico	~ 13,25 EUR/kg
Cantal	~ 18,30 EUR/kg
Grana	~ 36,40 EUR/kg
Fourme d'Ambert	~ 16,00 EUR/kg
Feta Salakis	~ 29,70 EUR/kg
Cheddar	~ 10,65 EUR/kg
Maasdam Frico	~ 10,65 EUR/kg
Edam Kroon	~ 13,25 EUR/kg

Comté	~ 29,85 EUR/kg
Tomme des Pyrénées Izar	~ 18,90 EUR/kg
Roquefort Société	~ 51,80 EUR/kg
Saint-Nectaire	~ 19,05 EUR/kg
Mozzarella Kaxmeister	~ 10,20 EUR/kg
Emmental Paysan Breton	~ 10,65 EUR/kg



Supermarché AUCHAN - Dakar



1 EUR ~ 656 XOF

3.3.2 Marché import viandes de faible envergure

Avec 9 M EUR d'importations de viandes et abats en 2017, le Sénégal se classe parmi les marchés marginaux.

A noter que la viande de poulet de chair reste interdite à l'importation, en protection de la filière locale.

C'est un marché à deux segments distincts :

- Le segment de la viande « commodity », telle la viande bovine importée d'Inde (viande indo-pakistanaise) ;
- Le segment des spécialités haut de gamme pour les classes aisées et la restauration de luxe.

Cas de la viande bovine

Marché importateur limité à 3 000 T environ ;

- Les importations s'élèvent à 3 100 T en 2017, pour un montant de 4,5 M EUR (environ 5 000 T selon des douanes des pays fournisseurs) ;
- Viande désossée congelée en quasi-totalité
- Marché de prix pour une denrée « commodity ».

Cas des abats

Marché importateur de moins de 5 000 T ;

- Les importations s'élèvent à 4 700 T en 2017, pour un montant de 2,9 M EUR ;
- Pays fournisseur leader : l'Iran, selon les douanes du Sénégal ;
- Abats de bovins quasi exclusivement ;
- Marché de prix.



Boucherie Viandes du Monde – Dakar (famille Filfilli)



Poulet Teranga (poulet entier) ~ 2090 F CFA/kg ~ 3,15 EUR/kg

Poitrine de bœuf (avec os) ~ 2690 F CFA/kg ~ 4,05 EUR/kg

Bœuf bourguignon ~ 4690 F CFA/kg ~ 7,05 EUR/kg

Viande de bœuf pour brochettes ~ 5290 F CFA/kg ~ 7,95 EUR/kg

Entrecôte ~ 5290 F CFA/kg ~ 7,95 EUR/kg

Selle d'agneau ~ 5290 F CFA/kg ~ 7,95 EUR/kg



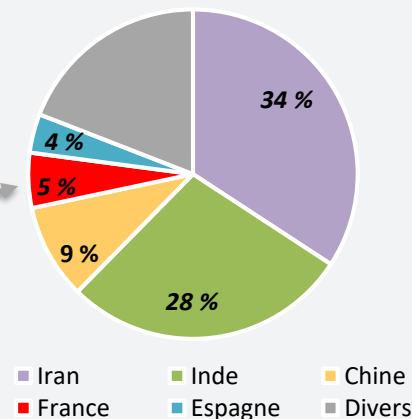
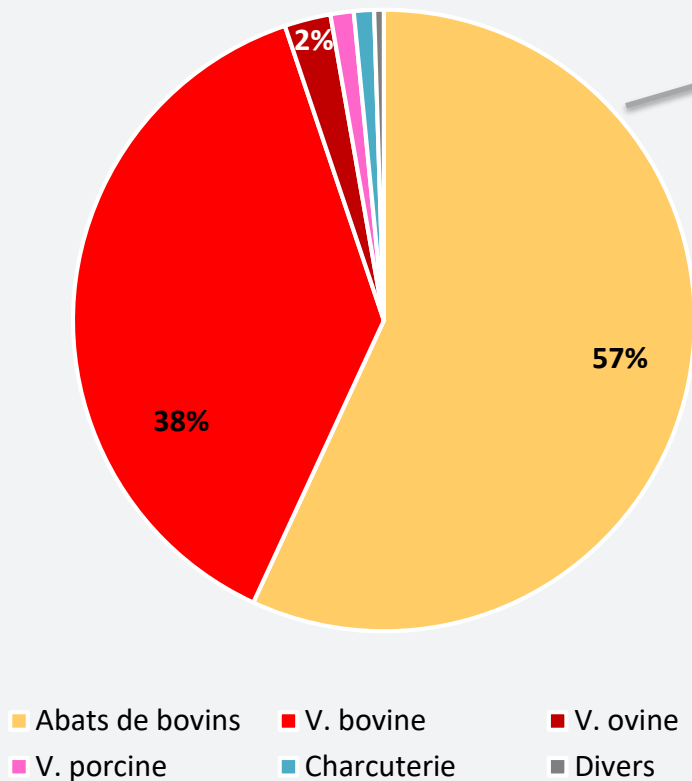
1 EUR ~ 656 XOF

Viandes bovines et abats en tête des importations de viandes

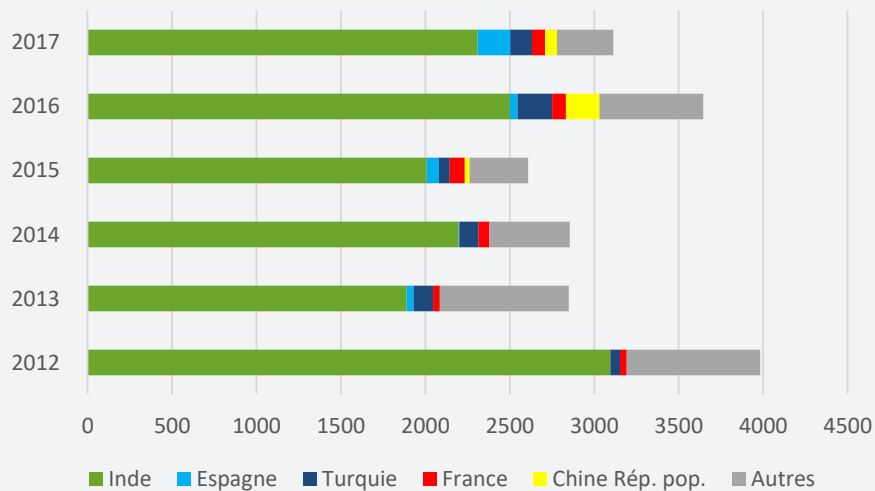
Importations sénégalaises de viandes en 2017

8 200 T (-6% 2017/2016)

(Source : GTA, douanes du Sénégal)



Evolution des importations de viande bovine - Top 5 (Tonnes)



3.3.2 Marché import viandes de faible envergure

Le marché n'est pas dénué d'intérêt pour les produits de charcuterie.

Deux segments distincts à explorer :

- ➔ Charcuterie de porc classique :
 - 5% de Sénégalais catholiques qui consomment de la charcuterie de porc
 - + expatriés et Libanais/sénégalais-libanais
- ➔ Charcuterie halal

Sur un marché diversifié : produits d'épicerie sèche et produits de charcuterie fraîche.



ZOOM CHARCUTERIE

Production locale

Produits peu onéreux type saucisson de bœuf

Produits à destination d'une clientèle expatriée : ...

Importations

Opportunités pour tous types :

- Charcuterie halal (type marchandise destinée à la Réunion)
- Charcuterie occidentale de porc : saucissons, jambons, ...

Freins mentionnés par les opérateurs :

- Dates de péremption du fait du mode de transport : maritime (fret aérien prohibitif)

Durée satisfaisante : 35 jours

12 jours de transit + 3j (délai inhérent aux produits frais) ⇒ restent 10 j de délai de vente

Préemballés Charcuterie d'importation

Chiffonnade de mortadelle « *Polette* » ~ 2390 F CFA/120g ~ 3,60 EUR
 C'' de jambon de Savoie ~ 2990 F CFA/120g ~ 4,50 EUR
 Jambon d'Auvergne ~ 1190 F CFA/80g ~ 1,80 EUR
 Jambon espagnol (*Auchan*) ~ 1790 F CFA/100g ~ 2,70 EUR
 Mortadelle « *Campofrio* » ~ 2250 F CFA/350g ~ 3,40 EUR
 Chorizo '' ~ 2290 F CFA/225g ~ 3,45 EUR
 Saucisse sèche Polette ~ 3250 F CFA/250g ~ 4,90 EUR
 Saucisson sec Auchan ~ 2590 F CFA/250g ~ 3,90 EUR
 Chorizo Auchan ~ 2290 F CFA/225g ~ 3,45 EUR



Supermarché AUCHAN - Dakar

Préemballés Charcuterie locale

Saucisse à l'ail *CDA* ~ 1850 F CFA/500g ~ 2,80 EUR
 Saucisson bœuf fumé ~ 1590 F CFA/450g ~ 2,40 EUR
 Salami hallal à l'ail ~ 1590 F CFA/kg ~ 2,40 EUR
 Jambon de dinde fumé *Nafy* ~ 990 F CFA/100g ~ 1,50 EUR

Préemballés Charcuterie hallal import Maroc

Saucisson de poulet *Essafa* ~ 1490 F CFA/450g ~ 2,25 EUR
 Saucisson de veau '' ~ 1490 F CFA/450g ~ 2,25 EUR
 Saucisse de volaille olive *Anoual* ~ 850 F CFA/220g ~ 1,30 EUR
 Saucisse de poulet '' ~ 850 F CFA/220g ~ 1,30 EUR
 Saucisson de poulet *Daara* ~ 490 F CFA/100g ~ 0,75 EUR



1 EUR ~ 656 XOF

Rayon à la coupe

Jambon Serrano	~ 21,75 EUR/kg
Rosette de Lyon	~ 25,55 EUR/kg
Saucisson sec (France)	~ 25,55 EUR/kg
Rosette au poivre	~ 24,80 EUR/kg
Pâté de campagne	~ 10,95 EUR/kg



Produits locaux

Saucisson à l'ail Nafy	~ 3,90 EUR/kg
Pâté de bœuf Nafy	~ 5,40 EUR/kg
Mortadelle de porc	~ 6,60 EUR/kg

Produits import Maroc

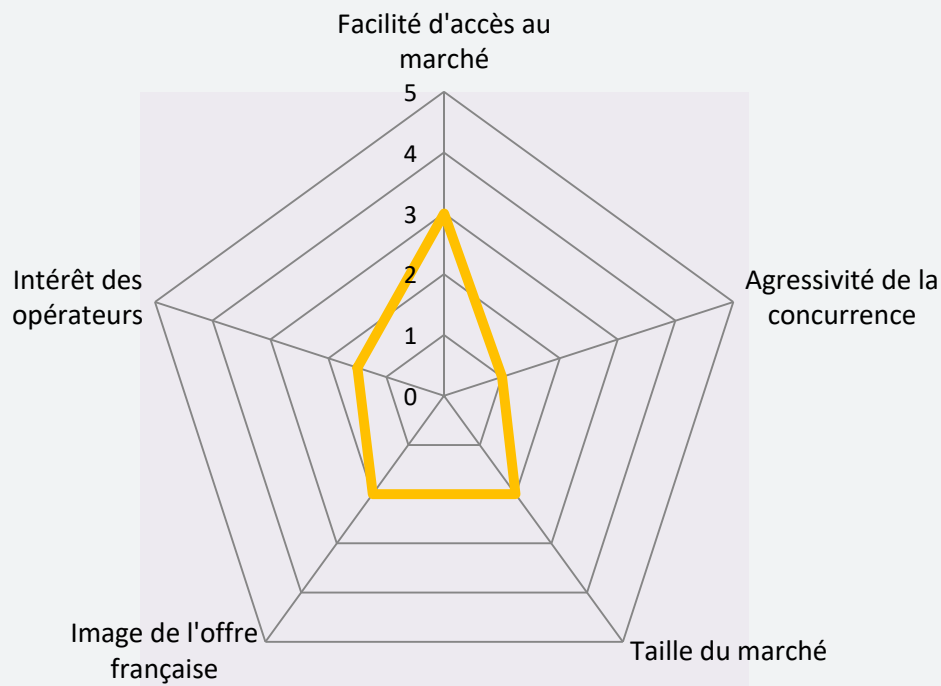
Saucisson Daara	~ 4,75 EUR/kg
Mortadelle de veau	~ 5,20 EUR/kg
Saucisson de bœuf "	~ 6,60 EUR/kg
Délice de poulet	~ 12,90 EUR/kg
Jambon de dinde fumé	~ 10,50 EUR/kg
Jambon de poulet Zahra	~ 16,95 EUR/kg
Poitrine de dinde fumée "	~ 16,95 EUR/kg
Bœuf séché "	~ 45,05 EUR/kg



Supermarché AUCHAN - Dakar

1 EUR ~ 656 XOF

Marché des fruits et légumes



3.3.3 Marché porteur en oignon, carotte et pomme de terre

Le Sénégal importe pour 71 M EUR de légumes frais en 2017, les importations sont en hausse malgré la protection de la production locale. L'oignon et la pomme de terre sont les deux postes majeurs et de loin avec près de 85 % de la facture à l'importation dans cette catégorie.

Cas de la pomme de terre

Marché importateur, bridé durant la période de campagne locale

Chaque année, les importateurs disposent d'un quota sur 4 mois jusqu'au 31 décembre (~ licence d'importation pour une quantité donnée).

- ➡ Faute de statistiques fiables, il convient de considérer avec réserves toutes estimations de production : de l'ordre de 125 000 T ;
- ➡ Les importations s'élèvent à 67 000 T en 2017, pour un montant de 13,2 M EUR (pour mémoire les importations de semences de pomme de terre sont proches de 10 000 T en 2017, pour 4,2 M EUR – en très forte hausse, Inde et France se partageant le marché) ;
- Pays-Bas de très loin 1^{er} fournisseur et de longue date ~ 81 % du tonnage 2017 ; leur qualité est jugée « bonne » ;
- La France est en 2^{ème} position avec près de 6 000 T en 2017, tendance globale très positive sur 5 ans (doublement 2017/2016 en tonnage), « avec un bon positionnement prix »
- ➡ Marché de prix pour une denrée « commodity » ; pas de variété particulière recherchée, la plus connue restant la Bintje ; calibres 40-45+
- ➡ Marché de la pomme de terre frite congelée ?

Cas de l'oignon

Marché importateur, bridé durant la période de campagne locale

Chaque année, les importateurs disposent d'un quota sur 4 à 6 mois (~ licence d'importation pour une quantité donnée).

- ➡ Même remarque que pour la pomme de terre : il convient de considérer avec réserves toutes estimations de production : de l'ordre de 400 000 T ;
- ➡ Les importations s'élèvent à 191 000 T en 2017, pour un montant de 36,5 M EUR ;
- Pays-Bas de très loin 1^{er} fournisseur et de longue date ~ 94% du tonnage 2017 ;
- Qualité néerlandaise jugée « excellente »
- La France est en 4^{ème} position avec 1 200 T, derrière les Pays-Bas, la Turquie et la Belgique
- ➡ Marché porteur (hausse des importations de 15%/an) de prix pour une denrée « commodity » ; variété jaune classique

A noter que l'ail est en large part importé de Chine

- ➡ Importations sénégalaises de 12 000 T pour une valeur de 5,8 M EUR en 2017
- ➡ Chine : 10 500 T, Turquie, Egypte et Espagne pour le restant

Relevés prix en grande distribution : les légumes

carotte ~ 575 F CFA/kg ~ 0,85 EUR/kg
 aubergine ~ 750 F CFA/kg ~ 1,15 EUR/kg
 tomate ~ 825 F CFA/kg ~ 1,25 EUR/kg
 tomate cerise ~ 1050 F CFA/kg ~ 1,60 EUR/kg
 tomate olive ~ 690 F CFA/kg ~ 1,05 EUR/kg
 poivron jaune ~ 2590 F CFA/kg ~ 3,90 EUR/kg
 betterave ~ 875 F CFA/kg ~ 1,30 EUR/kg
 épinard ~ 1290 F CFA/kg ~ 1,95 EUR/kg



Oignon (import Pays-Bas)
 ~625 F CFA/kg ~ 0,95 EUR/kg



Supermarché AUCHAN - Dakar



1 EUR ~ 656 XOF

3.3.3 Marché porteur en oignon, carotte et pomme de terre

Cas de la carotte

Marché importateur, bridé durant la période de campagne locale.

Pas de quota par importateur dans ce cas mais des importations autorisées que sur 3 à 6 mois/an.

- ➡ Faute de statistiques fiables, il convient de considérer avec réserves toutes estimations de production ;
- ➡ Les importations s'élèvent à 14 000 T en 2017, pour un montant de 5 M EUR ;
 - Pays-Bas 1^{er} fournisseur et de longue date, avec 6 000 T ~ 40% du tonnage 2017 ;
 - Belgique en 2^{ème} position avec près de 4 000 T
 - Suivie de la France ~ 3 000 T
- ➡ La carotte française est jugée « *trop chère* » ;
- ➡ Marché porteur.

Marché de niche pour des légumes et fruits d'importation (restauration de haut de gamme)

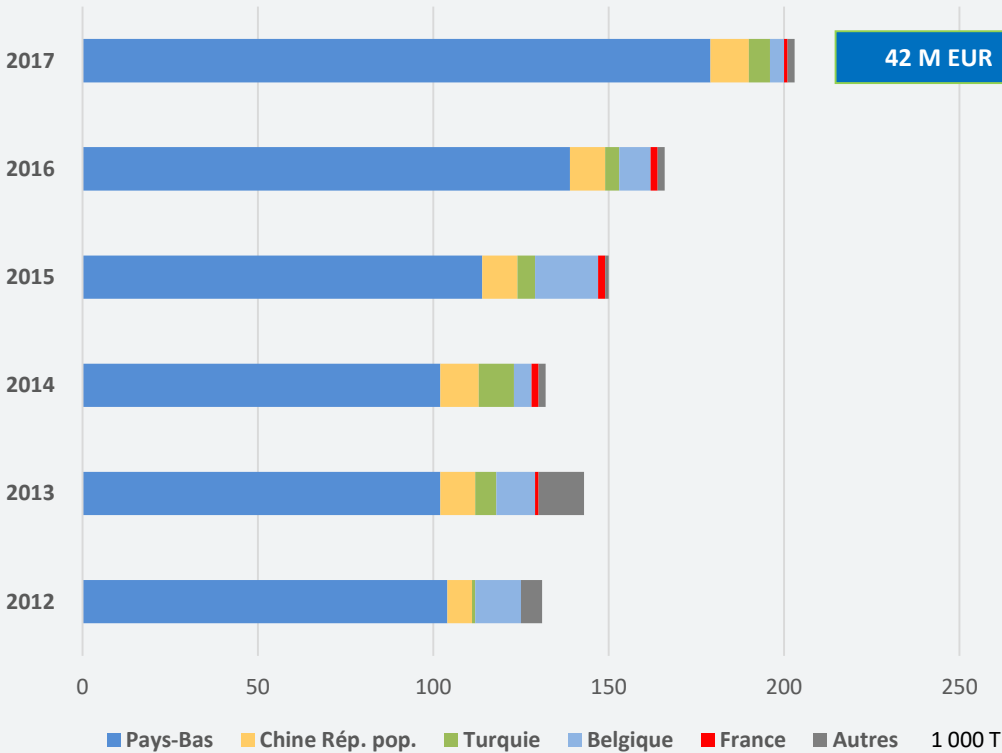
- ➡ *Les chefs cuisiniers raffolent de certains légumes spécialités tels que : asperge blanche, céleri, salsifis, fenouil, navet, chou de Bruxelles, endive ...*
- ➡ *Certains champignons également ;*
- ➡ *Fruits : abricot, petits fruits non produits localement (mûre, groseille à maquereau, ...), cerise aigre.*

Atouts des exportateurs néerlandais

- ➡ « *Souplesse commerciale* » et « *qualité relationnelle* »
- ➡ « *Réactivité, et ce, à toute heure* »
- ➡ « *Prise de risque* »

Importations sénégalaises d'oignons

(Source : GTA, selon douanes du Sénégal)



Marché ouvert à l'importation d'août à décembre.

- ➔ Pays-Bas : 179 000 T
- ➔ Chine : 11 000 T
- ➔ Turquie : 6 000 T

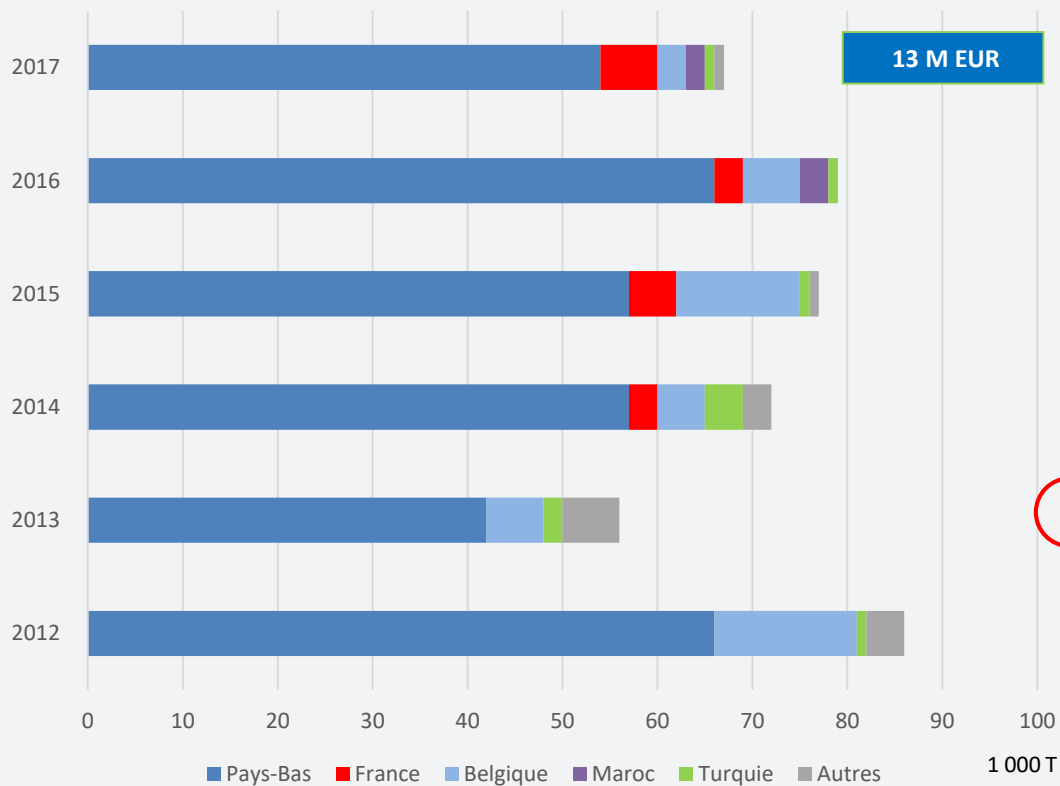


En volume, les Pays-Bas détiennent près de 90% du marché

Pas d'offre compétitive française

Importations sénégalaises de pommes de terre de consommation

(Source : GTA, selon douanes du Sénégal)



13 M EUR

Marché ouvert à l'importation d'octobre à décembre.

- ➔ Pays-Bas : 54 000 T
- ➔ France : 6 000 T
- ➔ Belgique : 3 000 T

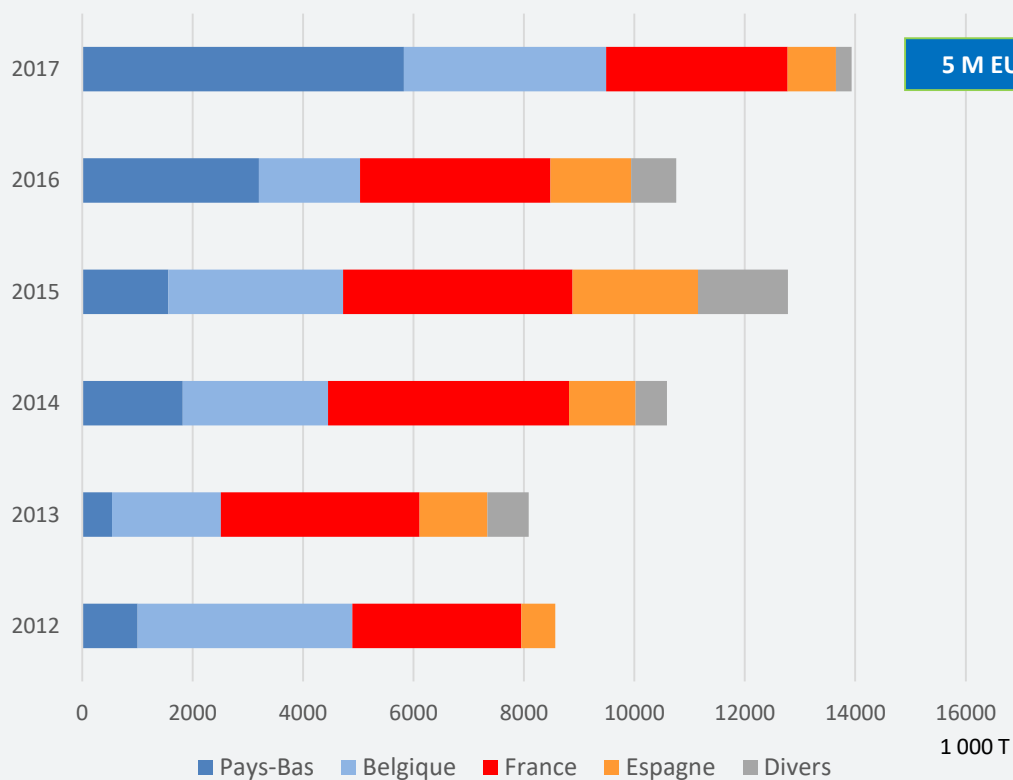
En volume, les Pays-Bas détiennent près de 80 % du marché



Année record pour la France en 2017 avec près de 6 000 T

Importations sénégalaises de carottes

(Source : GTA, selon douanes du Sénégal)



5 M EUR

Origine des importations :

- ➔ Pays-Bas : 5 800 T
- ➔ Belgique : 3 700 T
- ➔ France : 3 300 T
- ➔ Espagne : 900 T



Les exportations françaises à destination du Sénégal tendent à régresser depuis 2014 pour tomber à seulement 2 000 T en 2018.

3.3.4 Afrique du sud en force sur le marché de la pomme

Le Sénégal importe pour 25 M EUR de fruits frais en 2017, la tendance est à la hausse des importations dominées par la pomme (9,7 M EUR) et la banane (9,4 M EUR).

Cas de la pomme

Marché porteur :

- ➡ Les importations approchent les 20 000 T/an pour près de 10 M EUR ;
- L'Afrique du sud s'est, depuis la levée de l'embargo, très fortement implantée sur ce marché pour elle « de proximité » ; toutefois ses frais d'approche sont loin d'être un atout et ses opérateurs réputés de « *mentalité difficile* » ;
- La France se classe en 2 ou 3^{ème} position, avec l'Espagne
- ➡ C'est un marché de prix pour une denrée « *commodity* », d'une qualité moyenne qui s'avère être très faible selon enquête ; variété reine : la « Golden » ~1/2-3/4 du marché, secondairement la « Rouge » et les rouges et jaunes type « Pink lady » ~1/4-1/2 ;
- ➡ La pomme chinoise a fait une timide apparition récemment, sans plus ;
- ➡ La Pologne se place via un intermédiaire français ainsi que la Slovaquie ;
- ➡ Il existe une niche de marché à explorer pour de la pomme française de qualité pour une clientèle exigeante, en distribution moderne

Cas de la poire

Si le tonnage peu paraître marginal, il n'en demeure pas moins que la concurrence sévit sur ce marché étroit.

- ➡ Les importations s'élèvent à environ 1 M EUR en 2017 pour un tonnage de l'ordre de 2 000 T ;
- ➡ La poire française « *plait* » ;
- ➡ Les exportateurs espagnols de Lérida se montrent « *très agressifs* » (expéditions à partir de Port-Vendres), totalisant 55% du tonnage mentionné ;
- ➡ L'Italie est également « *présente* ».

Cas du raisin de table

Le marché est étroit et dominé par l'Afrique du sud.

- ➡ Les importations s'élèvent à 730 000 EUR en 2017 pour un tonnage de l'ordre de 800 T ;
- ➡ Les opérateurs citent les origines Afrique du sud, mais également Italie et Egypte ; via négociants européens (français et espagnols) et sud-africains.

Relevés prix en grande distribution : les fruits

poire ~ 1325 F CFA/kg ~ 2,00 EUR/kg
 pomme Royal Gala ~ 1325 F CFA/kg ~ 2,00 EUR/kg
 « pomme rouge » ~ 1450 F CFA/kg ~ 2,20 EUR/kg
 pomme Pink Lady ~ 1275 F CFA/kg ~ 1,90 EUR/kg

Afrique du sud

« raisin rose » ~ 2990 F CFA/kg ~ 4,50 EUR/kg

Afrique du sud



Supermarché AUCHAN - Dakar



1 EUR ~ 656 XOF

3.3.4 Afrique du sud en force sur le marché de la pomme

Cas de la banane



La Côte d'Ivoire règne sur ce marché étonnamment déficitaire

- ➡ Les importations s'élèvent à 25 000 T en 2017, pour un montant de 9,4 M EUR ;
- ➡ Pour mémoire, le Sénégal produit, toutes les conditions sont requises pour réaliser 3 cycles/an (Plusieurs variétés et certaines de très bonne qualité gustative : Naine, Grande et Petite naine, William, Plantin) ; mais faute de filière organisée, les groupements paysans ont énormément de mal à rivaliser avec la banane d'importation (parmi les défis, la fertilisation, l'irrigation et la lutte phytosanitaire à coût maîtrisé, la mise en marché, les coûts de transport) ;
- ➡ Au final, le consommateur est prêt à payer relativement cher une banane d'importation, à ses yeux, de qualité supérieure

Cas des agrumes

Le marché est porteur

- ➡ En 2017, les importations se sont élevées à 1,6 M EUR pour un tonnage de 3 300 T ;
- ➡ C'est un marché importateur d'oranges essentiellement, et secondairement de clémentines ;
- ➡ D'autres agrumes sont importés mais en faibles quantités.
- ➡ Le Maroc qui en était le fournisseur historique est aujourd'hui relégué au 2^{ème} plan, loin derrière l'Afrique du sud.

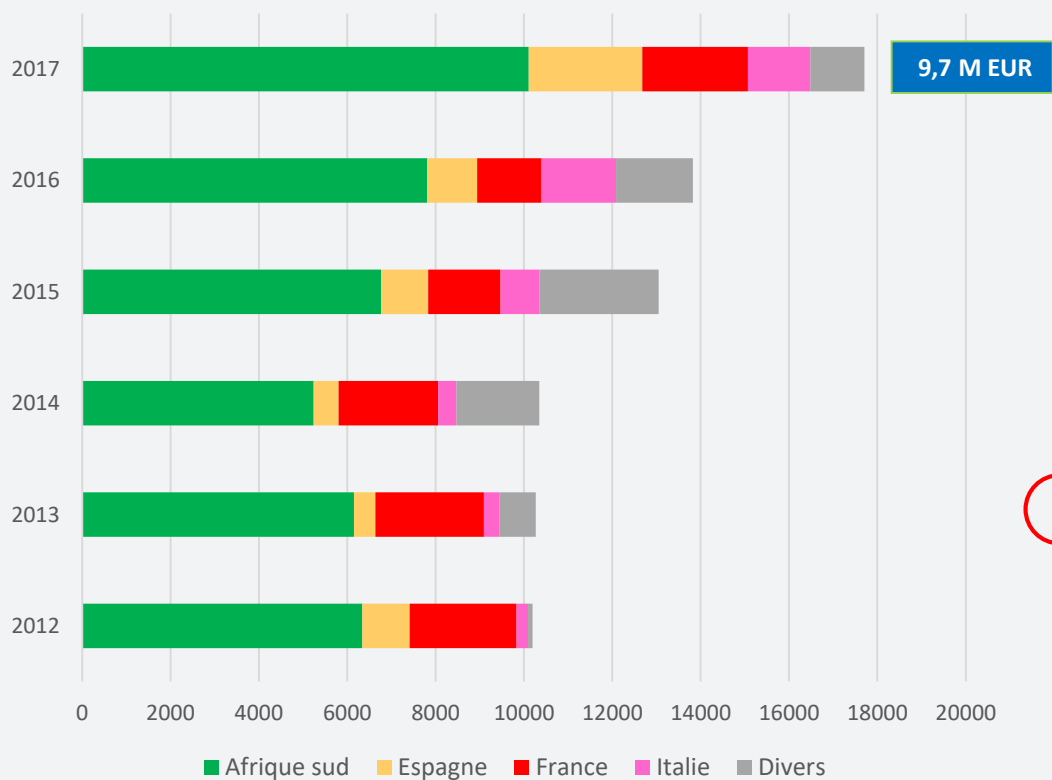
Marché de niche pour toute une gamme de fruits d'importation destinés aux classes aisées et à la restauration de haut de gamme (kiwis, fruits à noyau et petits fruits).

Il convient de mentionner les dattes : 3^{ème} poste à l'importation, pratiquement exæquo avec les agrumes ~3 000 T/an.

L'importation et la distribution de gros des fruits et légumes frais sont le fait d'opérateurs relativement spécialisés, aux circuits bien établis en distribution traditionnelle.

Importations sénégalaises de pommes

(Source : GTA, selon douanes du Sénégal)



9,7 M EUR

Marché porteur
17 700 T en 2017

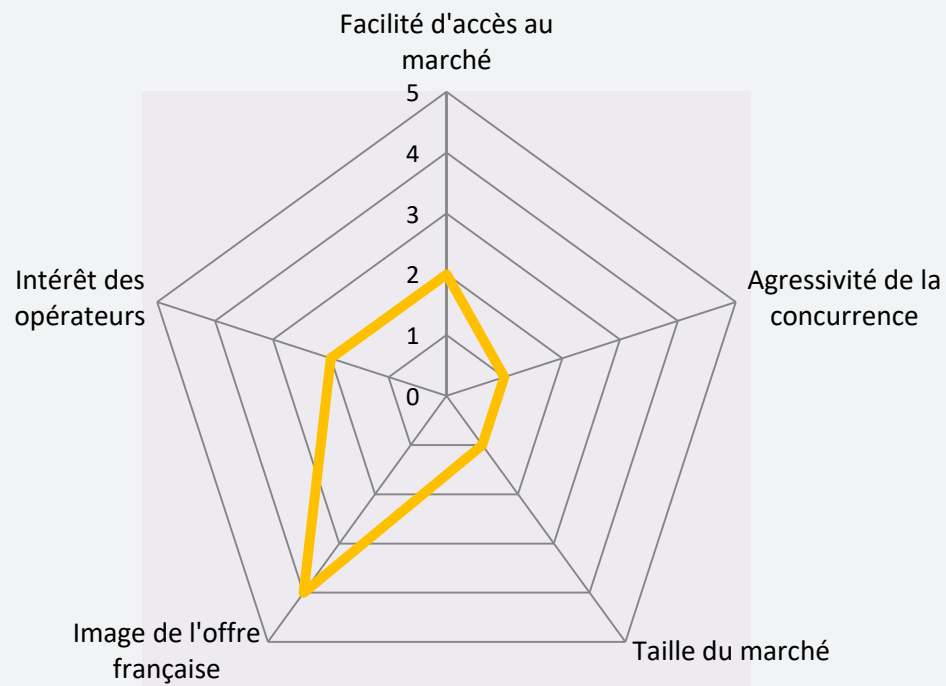
- ➔ Afrique du sud : 10 100 T
- ➔ Espagne : 2 600 T
- ➔ France : 2 400 T
- ➔ Italie : 1 400 T



Le tonnage réalisé par la France serait en baisse en 2018 ~ 1 600 T

1 000 T

Marché des vins



SWOT Vins

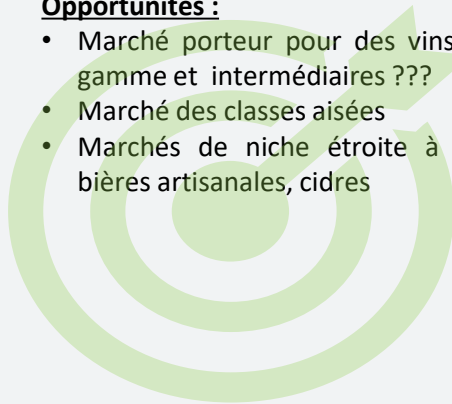
Forces :

- Remarquable image France. : savoir faire, tradition, authenticité, ...
- Consommateurs de la bourgeoisie sénégalaise friands des vins français et souvent fins connaisseurs



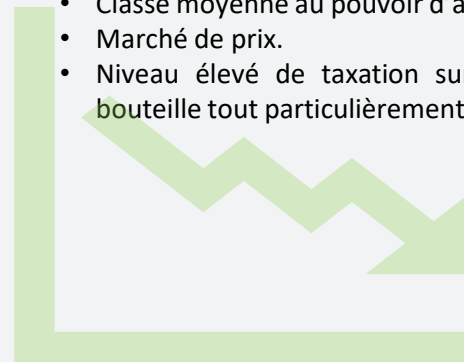
Opportunités :

- Marché porteur pour des vins d'entrée de gamme et intermédiaires ???
- Marché des classes aisées
- Marchés de niche étroite à prospector : bières artisanales, cidres



Faiblesses :

- Classe moyenne au pouvoir d'achat limité.
- Marché de prix.
- Niveau élevé de taxation sur les vins en bouteille tout particulièrement.



Menaces :

- Concurrence européenne : forte agressivité commerciale des exportateurs espagnols.



3.3.5 Marché des vins, marginal mais porteur

La situation est pour le moins singulière et difficile à estimer en matière de consommation d'alcool dans ce pays d'obédience musulmane pour plus de 90% de sa population.

Pour des raisons culturelles et historiques, l'alcool est consommée, y compris par la population musulmane, de façon assumée ou en cachette, sous forme de bière, de vins et d'alcools divers.

La religion n'est jusqu'à présent pas un frein à la consommation d'alcool (tolérance).

Mais à dire que « le Sénégal est classé parmi les plus grands buveurs d'alcool du monde » comme la presse en fait état, cette affirmation est totalement dépourvue de fondement.

Selon un rapport récent de l'OMS sur la consommation d'alcool dans le monde, le Sénégal se classe au 44^{ème} rang des pays africain, avec 0,23L d'alcool pur par an et par hab. de plus de 15 ans, soit proche des pays les plus sobres que sont l'Algérie ou le Niger.

Le marché inclut non seulement les consommateurs sénégalais mais également l'importante communauté expatriée, les visiteurs d'affaires et les touristes.

En raison du pouvoir d'achat moyen restreint de la population sénégalaise, la masse du marché est constitué d'alcools de basse qualité.

A noter que l'alcool est au cœur des rituels animistes qui concernent la plupart des ethnies sénégalaises.

- ➔ Alcools locaux de fabrication artisanale
- « whisky » locaux issus de la distillation en alambics artisanaux de manioc, maïs, etc. (« *Adieu Maman* » ou « *Tue-moi vite* » ...)
- Vins de palme issus de la fermentation naturelle de sève
- Liqueurs de fruits, et autres
- ➔ Bières ancestrales à base de mil, etc.
- ➔ Produits d'imitation commercialisés à très bas prix, en l'absence de tout contrôle : alcool pur + sucre + arômes

Consommation des pays africains en litres d'alcool pur, par an et par habitant de plus de 15 ans.

1	Gabon	8.01	--	---	---
2	Nigeria	8.90	31	Soudan	1.73
3	Ouganda	8.33	32	Malawi	1.44
4	Afrique du Sud	7.77	33	Tunisie	1.26
5	Rwanda	7.12	34	Bénin	1.18
6	Sierra Leone	6.74	35	Djibouti	1.13
7	Burundi	6.32	36	Togo	1.13
8	Angola	6.20	37	Mozambique	1.10
9	Tanzanie	6.20	38	Madagascar	0.92
10	Botswana	5.98	39	Éthiopie	0.89
11	Guinée équatoriale	5.73	40	Mali	0.82
12	Cameroun	5.84	41	Érythrée	0.58
13	Swaziland	5.05	42	Tchad	0.46
14	São Tomé & P.	4.42	43	Maroc	0.45
15	Seychelles	4.33	44	Sénégal	0.23
16	Burkina Faso	4.29	45	Égypte	0.20
17	Côte d'Ivoire	3.99	46	Guinée	0.20
18	Zimbabwe	3.85	47	Comores	0.14
19	Cap-Vert	3.25	48	Algérie	0.11
20	Liberia	3.07	49	Niger	0.10
21	Lesotho	2.92			
22	Zambie	2.75			
23	Maurice	2.65			
24	Gambie	2.44			
25	Congo (Kinshasa)	2.41			
26	Guinée-Bissau	2.28			
27	Ghana	1.84			
28	Congo (Brazzaville)	1.75			
29	Centrafrique	1.73			
30	Kenya	1.73			

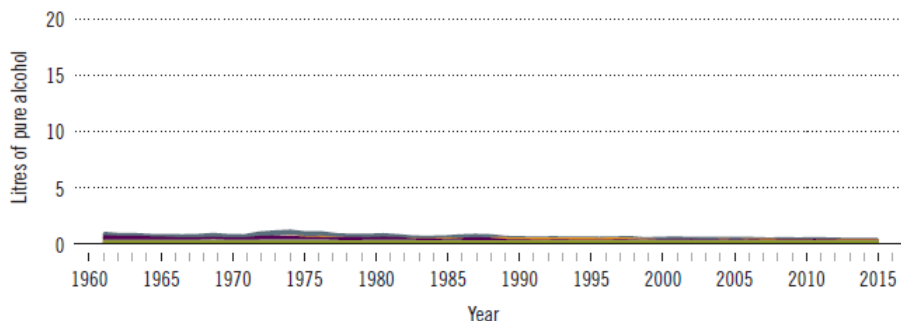
OMS 2017

Senegal

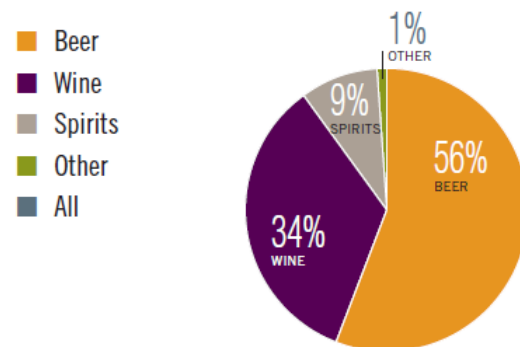
Total population (2016): 15 589 485 ➤ Population aged 15 years and older (15+): 56% ➤ Population in urban areas: 44% ➤ Income group (World Bank): Low income

ALCOHOL CONSUMPTION: LEVELS AND PATTERNS

Recorded alcohol per capita (15+) consumption, 1961–2016



Recorded alcohol per capita (15+) consumption (in litres of pure alcohol) by type of alcoholic beverage, 2016 or latest year available



Répartition des consommateurs

(source : enquête BF)

Classes aisées	environ 10%
Moyens financiers importants, tendance à une consommation effrénée	
Classes moyennes	environ 30%
Classes défavorisées	environ 60%

Source : Banque mondiale

3.3.5 Marché des vins, marginal mais porteur

L'estimation du marché est très délicate à faire, en l'absence de données fiables à la fois sur les importations et l'activité des embouteilleurs locaux.

Les données les plus disparates, voire incohérentes, circulent concernant la taille de marché des vins.

- ➔ Importations officiellement de l'ordre de 4,5 M EUR selon les douanes sénégalaises pour 2017 ;
- Espagne en position dominante depuis de nombreuses années selon les douanes sénégalaises ;
- Situation totalement inversée selon les douanes des pays déclarants : France en position dominante ;
- ➔ En volume selon les pays exportateurs pour l'année 2017 :
 - Espagne : 48 000 HL (vrac SH 220429 pour les 4/5)
 - Afrique du sud : 8 300 HL (SH 220429 & 24 aux 2/3 , vins en bouteille pour 1/3)
 - France : 7 500 HL (vin en bouteille pour les 3/4)
- ➔ Flux d'importation informels conséquents ;
- ➔ Sous facturation pratique courante ;
- ➔ Aucun chiffre sur la mise en bouteille de vrac d'importation : les opérateurs au Sénégal se montrent discrets ;
- La STAP a pour activité l'importation et la production de spiritueux ainsi que dans l'embouteillage de Vins de diverses origines : Afrique du Sud, Espagne, Maroc et France ;
- La SEBO est spécialisée dans l'importation, la production et la distribution de boissons au Sénégal : alcools et spiritueux, vins, bières et cidres, boissons non alcoolisées.

C'est un marché somme toute mineur en volume et valeur. Les perspectives lui sont favorables : consommation de vins appelée à la croissance au détriment de celle des alcools forts.

Evolution des importations sénégalaises de vins

Importations fluctuantes avec pic en 2012 et 2013 (importations proches de 6 M EUR en SH 2204 pour 7 000 T).

Montant global des importations similaire selon les douanes sénégalaises (1) et les douanes des pays déclarants (2).

En revanche :

Espagne leader en valeur selon (1) ~40-64% durant les 6 dernières années

France leader selon (2) ~ 50-54% " "

Marché marginal pour les exportateurs mondiaux de vins

Sénégal au 75^{ème} rang mondial en valeur pour 2017, loin derrière la Côte d'Ivoire (37 M EUR) ou même le Kenya (13 M EUR). Et juste derrière le Ghana (6 M EUR).

Le vin qui était autrefois un « produit de luxe » touche à présent la classe moyenne y compris dans sa strate basse.

- ➔ Les consommateurs les plus aisés consomment à la maison, sans tabou
- ➔ Tandis que les consommateurs du bas de la classe moyenne consomment hors domicile plus discrètement, beaucoup et mal.

Comment segmenter ce marché :

- ➔ Vins importés en bouteille : fortement taxés
- ➔ Vins importés en vrac : sensiblement moins taxés
- Acteurs : SEBO et SOBOA (filiale du groupe CASTEL), STAP et acteurs de plus petite taille
- Aucun contrôle sur la mise en bouteille locale (pH, sulfites)



La distribution est principalement assurée par la distribution moderne, CASINO et AUCHAN notamment.

Mais les vins d'entrée de gamme sont en vente un peu partout y compris chez les petits détaillants.

Les vins français sont présents en épiceries fines (rares au Sénégal), les cavistes et les supermarchés.

L'expansion du secteur HORECA est favorable au marché des vins ; elle générera en outre de nouveaux besoins de formation des serveurs et sommeliers pour les nouvelles tables.

Au rang des nouvelles opportunités :

- ➔ Cidre : produit pratiquement inconnu sur le marché ; pourrait satisfaire les cafés et GMS, sous réserve de campagnes de communication ;
- ➔ Boissons sans alcool : marché encore embryonnaire mais à perspective.

Droits et taxes

Taxes intérieures

Le droit d'accises est de 40% sur les alcools et liquides alcoolisés (pour réf. 2,75% pour les boissons gazeuses)

En sont exonérés les vins de messe et cidres, poirés, vins de palme à l'état nature.

Droit d'accises de 40% et taxe additionnelle de 800 F CFA par litre :

- « les vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool, moûts de raisin, vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, autres que les vinaigres mis en bouteille (verre ou plastique) en cartons ou en sachets, à l'exclusion des vins en vrac destinés à la mise en bouteille contenus dans des emballages de 200 litres et plus ;
- les bières d'un titrage supérieur à 6° d'alcool pur et inférieur ou égal à 18° ».

Droit d'accises au taux de 40% et taxe additionnelle de 3.000 F CFA par litre ou par bouteille (n'excédant pas un litre) : eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses, whiskies, rhums, tafia, gin, genièvre, vodka, etc.

3.3.5 Marché des vins, marginal mais porteur



Estimation des coûts d'importation
Vin en bouteille de France

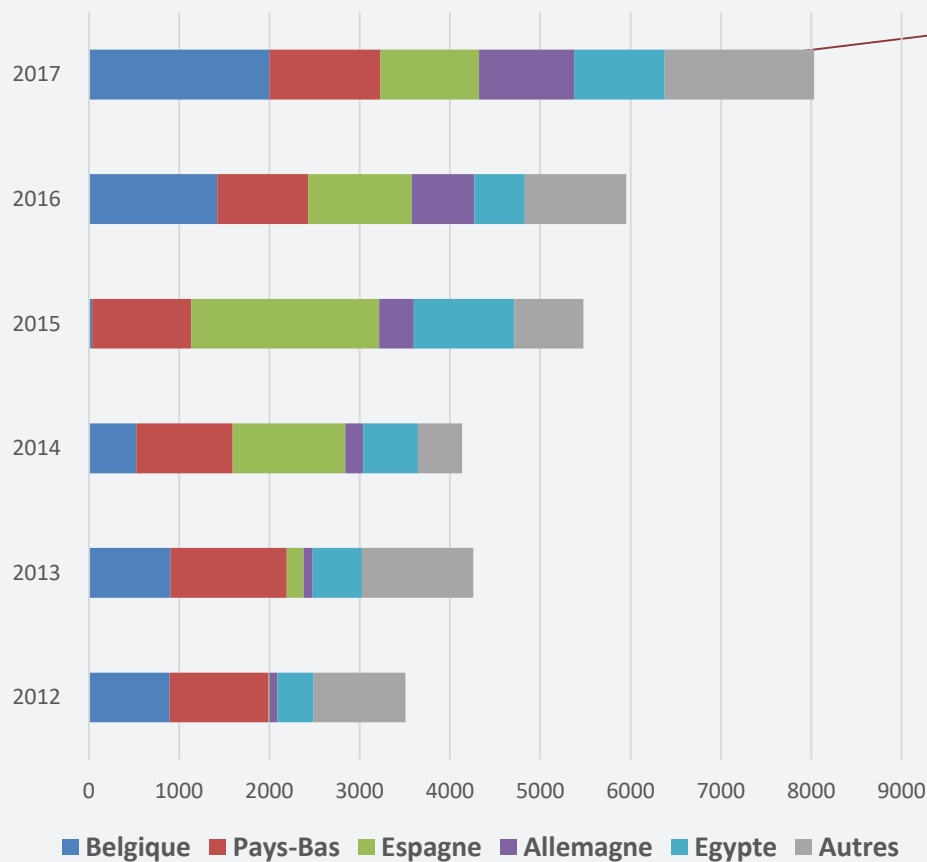
Prix de détail
10 EUR minimum
/bouteille

+ Marges
importateur et
distributeur

+ Droit de
douane et taxes
~2,20 EUR

Prix CIF ~
4 EUR/bouteille

Hypothèse de prix
départ France
2 EUR/bouteille



Tunisie, France, Portugal,
Albanie, Russie,

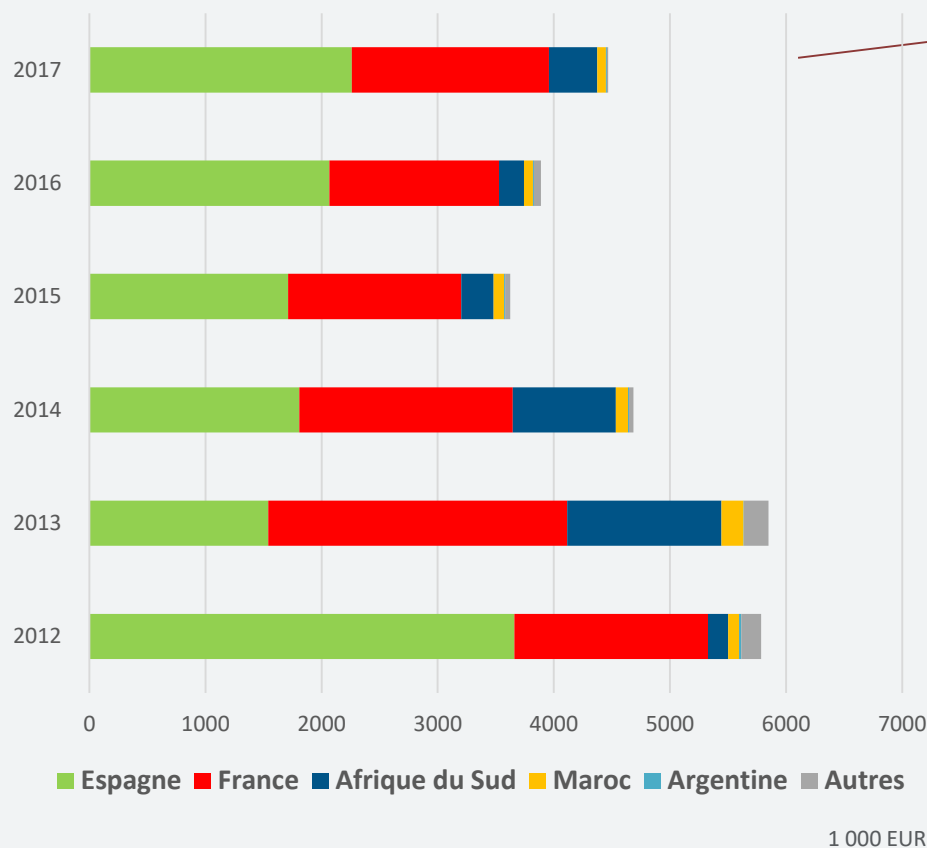
Montant 2017 : 8 M €
Selon les douanes du Sénégal

- ➔ Belgique : 2 M €
- ➔ Pays-Bas : 1,2 M €
- ➔ Espagne : 1 M €
- ➔ Allemagne : 1 M €
- ➔ Egypte : 1 M €



France : moins de 400 000 €

Source : GTA, selon douanes sénégalaises



Chili, Afrique du sud,
Également Italie, Argentine...

Montant 2017 : 4,5 M €
Selon les douanes du Sénégal

- ➔ Espagne : 2,3 M €
- ➔ France : 1,7 M €
- ➔ Afrique du sud : 0,4 M €



Espagne et Afrique du sud : offre de vins d'entrée de gamme à prix d'autant plus compétitif que la mise en bouteille se fait localement. A noter la moindre taxation sur le vin importé vrac.



La qualité France sur le haut de gamme est bien ancrée.



Pratique du commerce de valise dans le cas de grands crus.

Source : GTA, selon douanes sénégalaises

Notre offre

Business France vous propose quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.

GAMME CONSEIL

Pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau Business France.

GAMME CONTACTS

Pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.

GAMME COMMUNICATION

Pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.

VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (V.I.E)

Pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international.

Retrouver le détail de nos produits sur : www.businessfrance.fr

CONTACTS

Business France Paris / AGROTECH
 77, bd Saint-Jacques – 75014 Paris
 Tél. : + 33 (0)4 96 17 25 48
Stephanie.leo@businessfrance.fr

Réalisé par Anne BERNARD
 Revu par Stéphanie Léo
 Janvier 2019

Toute reproduction, représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par l'article L.335-2 du code de la propriété intellectuelle.

Le lecteur reconnaît en avoir pris connaissance et y souscrire sans réserve.

Business France © 2019

